

Adieu Air and Space Power Journal–Afrique et Francophonie

Rémy Mauduit, rédacteur-en-chef et éditeur

Les systèmes nationaux de renseignement en tant que réseaux Distribution du pouvoir et risque organisationnel au Brésil, en Russie, en Inde, en Chine et en Afrique du Sud

Marco Cepik, PhD

Gustavo Möller

Déserteurs de l'EIIL ou simples revenants, et pour combien de temps ?

Les défis pour l'Occident face au retour des combattants étrangers

Anne Speckhard, PhD

Ahmet S. Yayla, PhD

Ardian Shajkovci, PhD

Frontières contentieuses au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Contexte et concepts

Raffaella A. Del Sarto, PhD

La communication stratégique des opérations de paix

La guerre de l'information de l'Union africaine contre Al-Shabaab

Paul D. Williams, PhD



Chef d'état-major de l'armée de l'Air américaine

Général David L. Goldfein

Commandant, commandement de l'éducation et de la formation de la force aérienne

Général de corps aérien Steven L. Kwast

Commandant et président d'*Air University*

Général de corps aérien Anthony J. Cotton

Commandant du Centre LeMay pour le développement de la doctrine et de l'éducation

Général de division Michael D. Rothstein

Directeur, *Air University Press*

Dr. Ernest Allan Rockwell

Chef de revues professionnelles

Maj Richard T. Harrison

Éditeur

Rémy M. Mauduit

Megan N. Hoehn, *Assistante à l'éditeur*

Nedra O. Looney, *Coordinatrice de la pré-production*

Daniel M. Armstrong, *Illustrateur*

L. Susan Fair, *Illustratrice*

Air and Space Power Journal (ISSN 1931-728X) est publié trimestriellement. Cette revue est conçue pour servir de forum ouvert à la présentation et à la stimulation de réflexions innovatrices sur la doctrine militaire, la stratégie, la tactique, la structure de force, la préparation et d'autres sujets de la défense nationale. Les points de vue et les opinions exprimés ou implicites dans cette revue sont ceux des auteurs et ne devraient pas être interprétés comme portant la sanction officielle du département de la Défense, de l'armée de l'Air, du Commandement de l'éducation et de la formation des forces aériennes, de l'*Air University*, ou d'autres agences ou départements du gouvernement des États-Unis.

Dans cette édition, les articles sans notice de copyright peuvent être reproduits entièrement ou partiellement sans permission au préalable. Les articles ayant une notice de copyright peuvent être reproduits sans permission par les agences du gouvernement des États-Unis. S'ils sont reproduits, nous demandons à ce que *Air & Space Power Journal* soit référé. Pour obtenir la permission de reproduire des articles ayant une notice de copyright en dehors du gouvernement des États-Unis, contactez l'auteur directement plutôt que *Air & Space Power Journal*.



<https://www.af.mil>



<https://www.aetc.af.mil>



<https://www.airuniversity.af.edu>

ASPJ—Afrique et Francophonie
401 Chennault Circle
Maxwell AFB AL 36112-6010
USA

Télécopieur : 1 (334) 953-1645
courriel aspj.french@us.af.mil

Visitez *Air and Space Power Journal* en ligne
à https://www.airuniversity.af.edu/ASPJ_F/

Choix de l'éditeur

Adieu Air and Space Power Journal–Afrique et Francophonie. 2
Rémy Mauduit, rédacteur-en-chef et éditeur

Articles

*Les systèmes nationaux de renseignement en tant que réseaux
Distribution du pouvoir et risque organisationnel au Brésil, en Russie,
en Inde, en Chine et en Afrique du Sud.* 3
Marco Cepik, PhD
Gustavo Möller

*Déserteurs de l'EIIL ou simples revenants, et pour combien de temps ?
Les défis pour l'Occident face au retour des combattants étrangers* 26
Anne Speckhard, PhD
Ahmet S. Yayla, PhD
Ardian Shajkovci, PhD

*Frontières contentieuses au Moyen-Orient et en Afrique du Nord
Contexte et concepts* 51
Raffaella A. Del Sarto, PhD

*La communication stratégique des opérations de paix
La guerre de l'information de l'Union africaine contre Al-Shabaab.* 76
Paul D. Williams, PhD



Adieu *Air and Space Power Journal– Afrique et Francophonie (ASPJ–A&F)* – ce fut une belle aventure

Chers lectrices et lecteurs de l'ASPJ–A&F,

J'aimerais vous informer de la décision de suspendre l'ASPJ–A&F. Le site restera accessible à toute personne souhaitant effectuer des recherches dans nos archives, mais il ne sera plus mis à jour.

Je peux affirmer sans exagérer que l'ASPJ–A&F doit une grande partie de sa réussite au travail considérable et à l'engagement de son équipe éditoriale, de ses auteurs, de ses relecteurs et de ses traducteurs. Au total, ce sont 40 numéros trimestriels et plus de 240 articles, tous publiés en anglais et en français, écrits par plus de 240 auteurs du monde entier, et un lectorat en hausse. L'ASPJ–A&F est lu dans 185 pays, 1 015 institutions académiques à travers le globe, 292 *think tanks* dans 42 pays, 667 instituts, au sein des agences gouvernementales, des forces armées et de sécurité, etc.

Nous lançons un autre projet qui fera perdurer l'héritage de l'ASPJ–A&F et lui donnera un nouveau tournant, tout en offrant la même qualité d'analyse et en élargissant le réseau d'auteurs qu'a constitué l'ASPJ–A&F. Les premières colonnes de cette revue, le *Journal of European, Middle Eastern, and African Affairs* (JEMEAA) de l'Armée de l'air américaine, verront le jour au premier trimestre de l'année 2019. Au nom de l'*Air and Space Power Journal–Africa and Francophonie*, je remercie tous ceux d'entre vous qui ont suivi l'ASPJ–A&F. Nous avons vécu un grand moment. Aussi nous vous remercions de continuer à suivre notre travail.

Rémy Mauduit, rédacteur-en-chef et éditeur
Air and Space Power Journal–Afrique et Francophonie
Maxwell AFB, Alabama

Les systèmes nationaux de renseignement en tant que réseaux

Distribution du pouvoir et risque organisationnel au Brésil, en Russie, en Inde, en Chine et en Afrique du Sud

MARCO CEPIK, PHD*

GUSTAVO MÖLLER**

La légitimité et l'efficacité des services de renseignement sont plus controversées que jamais. La mondialisation n'a eu pour effet que d'exacerber cette tendance. Premièrement, un plus grand nombre d'acteurs (y compris les entreprises, les groupes non gouvernementaux et les organisations internationales) s'engagent dans des activités de renseignement avec une pléthore de nouvelles ressources technologiques. Deuxièmement, à l'ère numérique, atteindre un juste équilibre entre sécurité et liberté est devenu encore plus difficile. Enfin, pour rappel de la structure anarchique internationale et de ses contraintes politiques, les services de renseignement sont présents partout, à la fois dans les pays démocratiques et dans les régimes autoritaires. Avec la police et les forces armées, ils forment le noyau du pouvoir coercitif de tout état. Souvent, le succès d'un état en matière de renseignement est une atteinte à la sécurité d'un autre état. Leur mission ultime est cependant de fournir des connaissances spécialisées sur les menaces et les vulnérabilités au profit du processus décisionnel relatif à la sécurité nationale. Leur fonctionnement interne, les interactions institution-

*Marco Cepik est professeur agrégé de sécurité internationale et de politique comparée à l'Université fédérale du Rio Grande do Sul (UFRGS), à Porto Alegre, au Brésil. Il a été chercheur invité à l'Université Renmin (RUC, Pékin), à l'Université d'Oxford, à la Naval Post Graduate School (NPS, Monterey, États-Unis), à l'Indiana University of Pennsylvania et à la Latin American Social Sciences School (FLACSO, Équateur).

**Il est directeur du Núcleo de Estudos em Economia Criativa e da Cultura (NECCULT), Faculté d'économie, Université fédérale de Rio Grande do Sul (UFRGS), Porto Alegre, Brésil.

CEPIK, Marco et MÖLLER, Gustavo, « National Intelligence Systems as Networks: Power Distribution and Organizational Risk in Brazil, Russia, India, China, and South Africa », *Brazilian Political Science Review*, 11, n° 1, 2017, e0001. Epub 27 mars 2017, <https://dx.doi.org/10.1590/1981-3821201700010001>.

nelles et les externalités sont les principaux sujets du champ de recherche interdisciplinaire appelé « Intelligence Studies », l'étude du renseignement. Ce domaine est étroitement lié à des entreprises similaires, telles que les études stratégiques, les études des systèmes de défense et le sous-domaine de la sécurité internationale dans les relations internationales et les sciences politiques.

L'un des sujets d'intérêt permanent pour les études du renseignement est la répartition du pouvoir entre les divers éléments des systèmes de renseignement nationaux contemporains. Comme l'ont souligné Gill et Phythian, l'approche organisationnelle/fonctionnelle des services de renseignement a privilégié l'étude des États-Unis et du Royaume-Uni¹. L'étude du renseignement a néanmoins également bénéficié de plus de 20 ans de recherche comparative². La plupart des progrès ont été obtenus sur des questions spécifiques telles que la législation, la professionnalisation, le contrôle externe, l'impact du terrorisme et les processus de démocratisation³. Deux éléments font principalement obstacle à l'avancement de l'étude comparative du renseignement. Le premier est empirique, car les difficultés d'accès, la désinformation et le secret sont encore plus restrictifs lorsqu'il s'agit d'autres pays. Le deuxième est d'ordre théorique, en raison d'un manque de dialogue entre les explications organisationnelles et interactionnelles (comportementales) de l'évolution des systèmes nationaux de renseignement⁴.

Par conséquent, la principale contribution de cet article est de faire progresser la recherche comparative dans le domaine de l'étude du renseignement. L'analyse des réseaux sera utilisée pour évaluer les systèmes nationaux de renseignement au Brésil, en Russie, en Inde, en Chine et en Afrique du Sud. Ces cinq pays sont membres du groupe international BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), qui regroupe les plus grandes économies en développement du monde. Malgré une grande hétérogénéité des capacités militaires, les perceptions de la menace, les régimes politiques, les positions diplomatiques et les profils économiques, ils forment les états les plus importants du monde contemporain, avec les États-Unis d'Amérique et ses alliés⁵. Bien que les BRICS soient des acteurs notables de la scène mondiale, notre objectif premier n'est pas de comparer la puissance de leurs systèmes de renseignement, que soit entre eux ou par rapport aux capacités de renseignement des États-Unis d'Amérique. Notre tâche consiste plutôt à comparer la façon dont le pouvoir est distribué à l'intérieur de chaque système national. Nous avons ainsi essayé de répondre à trois questions : 1. Comment les systèmes nationaux de renseignement sont-ils organisés dans les cinq pays ? 2. Comment le pouvoir est-il réparti entre les différents organismes de chaque système national de renseignement ? 3. Quelles sont les implications d'une distribution donnée du pouvoir sur le risque organisationnel global du système ?

Nous définissons les systèmes de renseignement comme des réseaux composés de nœuds (organisations) et de liens (relations), ce qui nous permet de considérer les asymétries d'autorité et de contrôle de l'information comme des indicateurs de la distribution du pouvoir dans un réseau donné. Trois types d'organisations seront analysés : la supervision (gouvernement), la coordination (organes collégiaux) et la mise en œuvre (agences). Un quatrième type d'organisation, à savoir les organismes de contrôle externe (contrôle), n'a pas été inclus, par souci de brièveté. Les données empiriques de chaque pays proviennent de documents publics, de la législation et des informations issues des médias. Nous sommes conscients des limites imposées par l'utilisation de ces sources. Néanmoins, les graphiques et les matrices de contiguïté utilisés en analyse de réseau sont meilleurs que les organigrammes traditionnels pour décrire les systèmes de renseignement, parce qu'ils permettent la représentation des relations mutuelles entre les nœuds du réseau⁶. De plus, une fois que la compréhension de la distribution du pouvoir à l'intérieur du réseau acquise, on peut expliquer des éléments tels que le risque organisationnel, qui est une gamme d'effets allant de légères difficultés à réaliser la coopération à de graves difficultés à s'adapter à de nouveaux défis stratégiques, entraînant une fragmentation potentielle du réseau⁷.

Dans la section suivante, nous expliquons les méthodes utilisées pour répondre aux questions de recherche, y compris les définitions, les choix techniques et les procédures de collecte des données, les calculs, la vérification des résultats et l'analyse des écarts. Nous présentons ensuite les résultats obtenus pour chacun des cinq pays (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Dans la dernière section, nous comparons les résultats obtenus pour chaque pays afin de répondre aux questions de recherche et indiquer les limites et les défis pour la prochaine série d'études comparatives relatives aux services de renseignement.

Méthodologies

Les réseaux sont formés par des nœuds (aussi appelés sommets) et des liens (aussi appelés arêtes). Les nœuds peuvent être des personnes, des villes, des connaissances, des ressources ou tout autre objet matériel ou immatériel que l'on choisit d'analyser. Dans le cas des systèmes nationaux de renseignement, tous les nœuds appartiennent à une seule classe : les organisations. Comme les organisations sont des acteurs collectifs, tout au long de l'article, les termes nœud, acteur et organisation seront utilisés de façon interchangeable. Pour qu'un réseau existe, les nœuds doivent être reliés au moyen d'un flux ou d'une liaison. Les liens entre les nœuds peuvent être dirigés (indiqués par une flèche) ou non dirigés (récip-

proques). Pour l'analyse des systèmes nationaux de renseignement, nous avons examiné à la fois les liens dirigés (autorité) et les liens non dirigés (flux d'information).

Par autorité, nous entendons la subordination hiérarchique exercée par une organisation par rapport à une autre. Dans le cadre d'un état contemporain, même les relations professionnelles (des experts sont invités à fournir des informations au lieu de recevoir des instructions unilatérales) dans le domaine du renseignement se déroulent dans un cadre bureaucratique et au moins partiellement formel. De leur côté, les flux d'information entre les organisations ont été évalués en fonction des obligations officielles en matière d'établissement de rapports, des doubles appartenances ou d'autres sources spécifiques à chaque pays. Ensemble, les flux d'autorité et d'information équivalent à une définition relationnelle du pouvoir⁸. En d'autres termes, le pouvoir découle de la position d'un acteur dans le réseau. Cette position est déterminée par le nombre et l'intensité des relations subordonnées dont l'acteur fait l'expérience. De plus, la position de l'acteur est également déterminée par le nombre et l'intensité des flux d'informations qu'il intercède.

En analysant les données obtenues à partir de documents publics et de informations médiatiques, l'autorité exercée par chaque organisation a été évaluée par les auteurs sur une échelle de quatre intervalles (0, 03, 06 et 09). L'intensité 09 indique les relations prévues par la loi et jugées efficaces, c'est-à-dire le pouvoir de demander à d'autres de recueillir et d'analyser des informations ou d'agir sur la base de ces informations, ce qui est à la fois autorisé par la loi et réalisé sans insubordination significative. Les relations d'autorité d'intensité 06 sont celles prévues par la loi, mais dans lesquelles il y a des limitations sur le degré de subordination observé, soit dans des sujets spécifiques, soit sur des périodes de temps spécifiques. Un niveau d'autorité 03 est un niveau d'autorité prévu par la loi, mais caractérisé par une insubordination ou une marge de manœuvre importante. Elle peut aussi représenter une situation où l'organisation est légalement soumise à un acteur particulier, mais officieusement, c'est un autre acteur qui la subordonne. Elle peut aussi exprimer un renversement de la direction du commandement. Nous appliquons « 0 » lorsqu'il n'existe aucune relation entre les organisations ou lorsqu'elle n'est pas pertinente pour le fonctionnement du système national de renseignement.

La même échelle a été utilisée pour évaluer l'intensité du flux d'information. Les relations dont l'intensité a été classée en 09 sont celles où le flux d'information est couvert par la loi et où il est prouvé qu'il est efficace entre deux nœuds du réseau. L'intensité 06 indique quant à elle un flux d'information couvert par la loi, mais inefficace pour diverses raisons (faibles taux de partage, concurrence entre agences, règles administratives de compartimentation, etc.) Une intensité 03 a été attribuée aux flux d'information qui ne sont pas couverts par la loi, mais dont

l'existence entre deux acteurs est prouvée. Nous appliquons « 0 » lorsqu'il n'y a pas de flux d'informations pertinents entre deux nœuds du réseau.

Les données primaires sur les services de renseignement sont de nature qualitative et proviennent de sources publiques, comme les documents officiels, la législation, les livres, les articles et les informations médiatiques⁹. Dans le cas des pays BRICS, décider des organisations constituant un système national de renseignement présente quelques difficultés¹⁰. Lorsqu'elles sont disponibles, les définitions juridiques déterminent les organisations qui font partie du système national de renseignement. Lorsqu'il n'y avait pas de base légale pour décider des composantes du système, nous avons utilisé la proximité thématique d'une organisation par rapport aux questions de sécurité nationale en vue de son inclusion ou non. Ainsi, de nombreux organismes dont les activités sont axées sur le renseignement criminel, surtout au niveau local, n'ont pas été inclus dans le réseau. De même, les organisations privées et non gouvernementales ont été exclues, même si nous reconnaissons l'importance croissante et la nécessité d'effectuer des recherches supplémentaires à leur sujet¹¹. Les task forces, les centres de fusion et les groupes de travail ont également été exclus du réseau. Nous sommes conscients de leur importance croissante dans de nombreux pays. Cependant, leur nature temporaire et parfois « ad hoc » rend la compilation d'informations en suffisance difficile à ce stade. Dans le cas des forces de police et militaires dispersées sur l'ensemble du territoire et dotées de systèmes divisionnaires très complexes, nous avons décidé de les regrouper par fonctionnalité et subordination au niveau national (voir Résultats par pays). Tous les nœuds de réseau appartiennent à la même classe (organisations), mais ont été classés en trois grands types : supervision (gouvernement), coordination (organes collégiaux) et mise en œuvre (agences). Comme nous l'avons déjà mentionné, nous continuons de recueillir des données sur un quatrième type d'organisation très pertinent dans les systèmes de renseignement, à savoir les organismes de contrôle externe (commissions parlementaires, tribunaux spéciaux, etc.).

Une fois que les organisations qui forment le système national de renseignement d'un pays établies, nous avons également pondéré l'intensité d'une relation donnée entre deux organisations données à l'intérieur de ce système. Par exemple, la relation d'autorité entre une organisation collégiale (coordination) et les autres nœuds du réseau n'a été classée comme intensité 09 que lorsqu'un membre de l'organisation membre de l'organe collégial avait le pouvoir de dissoudre ce dernier, combinant à la fois les rôles de coordination et de commandement. Dans d'autres cas, ce type de nœud a toujours vu ses relations d'autorité classées au grade 06. Les relations d'autorité du chef de l'état avec d'autres nœuds relevant du type des organisations gouvernementales de supervision et de direction ont été

classées au grade 09, à l'exception de certains cas, sur la base de preuves que nous détaillons dans le présent article. Enfin, bien que les task forces, les centres de fusion et les groupes de travail n'aient pas été inclus en tant que nœuds du réseau, leur existence a néanmoins été prise en considération, compte tenu de l'intensité attribuée aux relations de flux d'information entre les nœuds participants du groupe de travail.

Une fois que toutes les composantes d'un système national de renseignement (les nœuds du réseau) ont été identifiées et classées, leurs relations mutuelles ont été enregistrées dans deux matrices, l'une pour les relations d'autorité et l'autre pour les flux d'information. Les matrices d'adjacence sont une façon de représenter un réseau. Dans ce cas, les mêmes acteurs (ou nœuds de réseau) sont disposés selon deux axes, avec des lignes et des colonnes formant un carré. Dans les cellules de la matrice, chaque relation entre deux acteurs est enregistrée selon leur échelle d'intensité. Naturellement, les cellules diagonales qui coupent le tableau en deux (reliant chaque acteur à lui-même) sont remplies par un « 0 ». Les matrices servent de base à l'enregistrement des données, à la génération de graphiques et à l'exécution des calculs¹². Tous les travaux ont été réalisés à l'aide du logiciel ORA (Organizational Analyzer), développé par le Center for Computational Analysis of Social and Organizational Systems (CASOS) de l'Université Carnegie Mellon¹³.

Afin de répondre à la question de recherche sur la répartition du pouvoir dans chaque système de renseignement national, deux indices de centralité différents ont été calculés pour chaque nœud. Selon Brandes et Erlebach, différents indices de centralité permettent d'observer différents aspects des relations de pouvoir dans un réseau¹⁴.

L'indice de centralité des degrés, par exemple, est défini comme le nombre de liens entre un nœud et les autres, c'est-à-dire la façon dont un nœud est connecté. Dans les graphiques dirigés, tels que ceux générés par la matrice d'autorité, nous avons deux mesures de centralité, une relation de calcul dans laquelle l'acteur est subordonné (en degré), et d'autres relations dans lesquelles l'acteur est subordonné à un autre (hors degré). Par conséquent, la centralité des degrés est un indice composite, qui peut être décomposé en mesures en degrés, hors degrés et en mesures de degrés totaux. Plus la distribution relative des connexions d'un nœud (organisation) est élevée, moins il devient dépendant d'un autre nœud spécifique¹⁵.

L'indice de centralité d'intermédiarité entre les nœuds est obtenu en calculant le nombre de fois qu'un nœud donné intercède la relation entre d'autres nœuds sur un chemin géodésique (le chemin le plus court entre deux nœuds). Cet indice nous permet d'évaluer quels nœuds (acteurs) se trouvent en position de partie prenante, c'est-à-dire quels nœuds ont le pouvoir de retenir l'information au

sein du réseau et le potentiel de rompre ou d'empêcher les relations, isolant ainsi d'autres acteurs¹⁶.

Tout d'abord, chaque indice de centralité (degré et intermédiarité) a été calculé séparément pour chaque nœud (organisation) du réseau. Ensuite, les résultats ont été normalisés sur une échelle comprise entre 0 et 100, ce qui a permis d'égaliser la taille des différents systèmes nationaux de renseignement, ce qu'on appelle techniquement le diamètre du réseau. La normalisation a été obtenue en additionnant les indices obtenus pour chaque acteur, puis en divisant l'indice individuel de chaque acteur par la valeur de la somme de tous les acteurs. Enfin, les indices normalisés ont été comparés pour établir la position relative (pouvoir) de chaque acteur du réseau. La méthode combine ainsi des étapes qualitatives et quantitatives. Les étapes qualitatives sont cruciales et déterminent le processus, bien que le choix des indices et des calculs appropriés constitue également une partie importante de la méthodologie.

Pour répondre à la question de recherche portant sur le risque organisationnel d'un système national de renseignement en raison d'une répartition donnée du pouvoir, deux indices supplémentaires ont été utilisés, conformément à McCulloh, Armstrong et Johnson¹⁷. Gardons à l'esprit que par risque organisationnel, nous entendons la probabilité que la distribution interne du pouvoir produise dans le système une gamme d'effets allant de légères difficultés à réaliser la coopération inter-agences à de graves difficultés à s'adapter à de nouveaux défis stratégiques, entraînant une fragmentation potentielle du réseau. Malheureusement, la méthodologie ne permet pas d'établir quels effets en découleront ou la façon dont le gouvernement national respectif y réagira¹⁸. De plus, il est important de noter que la littérature sur l'analyse de réseau utilise des noms similaires pour les indices supplémentaires. Bien que cela puisse être un peu déroutant, souvenons-nous simplement que si les indices précédents ont été calculés pour chaque nœud du réseau, ces deux nouveaux indices sont appliqués à l'ensemble du réseau (analyse au niveau du graphique).

L'indice de centralisation des degrés indique l'existence de nœuds (organisations) très centraux dans le réseau. De tels nœuds, s'ils étaient supprimés, entraîneraient la dispersion des autres. Le calcul de la centralisation des degrés a été appliqué aux relations d'autorité. Cet indice est mesuré sur une échelle de 0 à 01. Plus un réseau est proche de zéro (0,00), plus il est résilient ou moins sujet à la fragmentation. Il convient aussi de souligner qu'une résilience moindre peut aussi signifier une moindre capacité à s'adapter aux nouveaux défis stratégiques¹⁹. La signification exacte d'un indice particulier nécessite par conséquent une analyse qualitative supplémentaire.

L'indice de centralisation d'intermédiation indique la façon dont l'information est répartie uniformément sur le réseau. Il est également mesuré sur une échelle de 0 à 01. Le calcul de la centralisation d'intermédiation a été appliqué aux relations d'autorité. Plus on se rapproche de zéro (0,00), meilleure est la distribution de l'information. De toute évidence, pour des raisons de sécurité, dans le cas des systèmes nationaux de renseignement, une diffusion totalement égale de l'information sur l'ensemble du réseau n'est pas nécessairement souhaitable ou possible. D'autre part, plus on se rapproche de 1 (1,00) en termes de centralisation d'intermédiation, plus le risque qu'une organisation à nœud unique puisse conserver toute l'information, agissant en tant que gardien du réseau, sera élevé.

Nous avons calculé chaque indice de centralisation (degré et intermédiation) séparément. Comme les deux indices sont déjà exprimés sur une échelle comprise entre 0 et 01, il n'était pas nécessaire d'effectuer la procédure de normalisation. Vous trouverez, dans les sections suivantes, les résultats préliminaires relatifs aux systèmes nationaux de renseignement du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud²⁰.

Brésil

Créé en 1999 par la loi fédérale 9 883, l'actuel système brésilien de renseignement (SISBIN) a été caractérisé par une continuité organisationnelle et des crises institutionnelles récurrentes²¹, notamment en raison du fait que la législation brésilienne préfère utiliser des définitions du renseignement et des menaces relativement larges²². En dépit de l'existence relativement fréquente dans de nombreux pays (le Royaume-Uni, par exemple) d'une définition—plus ou moins précise—du renseignement, deux particularités institutionnelles se dégagent du cas du Brésil : le haut degré d'inclusion du système de renseignement brésilien et la difficulté de définir des missions axées sur la sécurité nationale²³. Au total, le système national brésilien de renseignement comprenait 22 organismes de supervision et de direction (gouvernement), 5 organismes collégiaux (coordination) et 23 organismes de renseignement (agences)²⁴.

Au Brésil, le président a le plus haut niveau d'autorité formelle sur le système (une centralité des degrés de 22,37). Le ministère de la Justice est l'acteur ayant le deuxième niveau le plus élevé (7,34). Cela s'explique en partie par le fait que le président subordonne directement toutes les autres organisations gouvernementales de supervision et de direction (gouvernement). Comme le système brésilien est très inclusif, bon nombre de ces organisations n'ont pas d'activités de renseignement comme mission principale. L'Agence brésilienne du renseignement (ABIN) est un nœud critique. Désigné par la loi comme centre du système de renseignement, son leadership est entravé par des questions liées au budget, aux

priorités stratégiques et à l'orientation de sa mission principale, ainsi qu'au personnel et à l'autorité administrative. Depuis 2002, l'ABIN est placé sous l'autorité du Cabinet de sécurité institutionnelle (GSI) de la présidence. Tant pour sa position intermédiaire dans la chaîne de commandement entre la présidence et l'ABIN que pour sa participation à de nombreuses organisations collégiales de coordination (coordination), le GSI accumule un grand pouvoir au sein du SISBIN²⁵. Alors que la centralité des degrés de l'ABIN est de 1,74, le même indice atteint 3,84 dans le cas de l'ICF. Pour accroître la coordination sectorielle, préserver l'autonomie et élaborer des doctrines spécifiques pour le renseignement militaire et de sécurité publique, de nouvelles organisations collégiales ont été créées au début des années 2000 pour la coordination, dont le Système de renseignement de défense (SINDE) et le Sous-système de renseignement de sécurité publique (SISP). Respectivement, le ministère de la Défense (5,24) et le ministère de la Justice (7,34) ont un haut degré de centralité en raison de leur rôle dans ces sous-systèmes²⁶. Le ministère des Finances a également un indice de centralité élevé (4,89), ce qui indique une tendance à l'institutionnalisation d'un sous-système de renseignement financier au Brésil.

En ce qui concerne le contrôle des flux d'information, l'ABIN se distingue par une centralité d'intermédiation de 32,3. Bien qu'elle ait un faible indice de centralité des degrés, cette organisation a des liens avec la plupart des acteurs qui entretiennent des liens avec d'autres acteurs, ayant ainsi le chemin géodésique le plus court et le plus évident comme le montre le flux d'information. Par conséquent, l'ABIN a du pouvoir dans le système non pas en raison du nombre d'organisations qu'il subordonne, mais en raison de son rôle dans la circulation de l'information. Compte tenu de la densité du réseau, l'ABIN ne peut se positionner en tant que gardien du réseau, c'est-à-dire en tant qu'acteur susceptible d'entraver la circulation de l'information²⁷.

En résumé, le pouvoir est fortement concentré dans le système de renseignement brésilien, même si le système lui-même n'est pas très puissant en raison de son caractère excessivement inclusif et de l'absence de contrôle externe efficace. Seuls quelques acteurs détiennent la majorité des ressources de pouvoir (autorité et information), parmi lesquels le président, l'ABIN et les ministres de la Sécurité institutionnelle, des Finances et, dans une moindre mesure, de la Justice et de la Défense.

Russie

Depuis la fin de l'URSS, la structure du système de renseignement national russe a oscillé en fonction de l'évolution des capacités de l'état, des menaces pour les intérêts nationaux et de la disponibilité des ressources. Depuis l'élection prési-

dentielle de Vladimir Poutine en 2000, l'héritage de Boris Eltsine a été renversé. Au lieu de fragmentation et d'affaiblissement des services de renseignement, on a assisté à une période d'augmentation du pouvoir et des ressources, en particulier après la deuxième guerre en Tchétchénie (1999-2009). On observe une réduction du nombre d'organismes de renseignement, le remplacement de plusieurs directeurs et l'expansion des capacités opérationnelles, des missions et de la base technologique²⁸. Plus récemment, malgré la crise en Ukraine et la tension accrue avec l'Union européenne et les États-Unis, l'expansion du système de renseignement russe a été freinée par la crise économique. La base juridique du fonctionnement du système de renseignement russe est un ensemble de lois adoptées en février 2006 (lutte contre le terrorisme, activités de recherche opérationnelle, sécurité), qui s'applique à toutes les organisations de renseignement du pays. Elles complètent les lois spécifiques intitulées sur le Service fédéral de sécurité (mai 1995) et le Renseignement extérieur (décembre 1995). D'autres lois, décrets et directives présidentielles existent par ailleurs. Selon Soldatov, les réformes majeures dans les services secrets russes ne découlent pas du 11 septembre, mais de l'attaque des insurgés en Ingouchie en juin 2004²⁹. Au total, la matrice d'adjacence (et le graphique qui en résulte) du système national de renseignement de la Russie comprenait 6 organismes gouvernementaux de supervision (gouvernement), aucun organe collégial (coordination) et 7 organismes de renseignement (agences).

Dans le cas des relations d'autorité au sein du système de renseignement russe, le président a le degré le plus élevé de centralité (36,84). Après les réformes de 2006, le président a concentré encore plus d'autorité, subordonnant directement la plupart des organisations du réseau russe. Bien que le Service fédéral de sécurité (FSB) soit considéré comme un acteur central, son indice de centralité des degrés de 3,95 est inférieur à celui du Service fédéral de contrôle technique et des exportations (FCTEK) (5,26) et égal à des organisations telles que le Service du renseignement étranger (SVR), la Direction du renseignement militaire (GRU), le Service fédéral de protection (FSO), la Direction de la topographie militaire (VTU), ou même le ministère de l'intérieur (MVD) et le Premier ministre. Outre le président, le chef d'état-major des forces armées (13,16) et le ministère de la Défense (9,21) occupent une place centrale dans le système russe.

En ce qui concerne la circulation de l'information, la GRU a la plus haute centralité d'intermédiarité (30,91) dans le système russe, plus élevée même que le FSB (22,55). Une partie de l'explication réside dans le fait que de nombreux flux d'information qui passent par le FSB sont informels, avec une intensité 03 seulement. En revanche, les flux d'information à travers la GRU sont plus formels et, par conséquent, plus intenses. En plus de ces organes, le FCTEK a également un indice de Centralité d'intermédiarité relativement élevé (16,48). Cela peut s'expli-

quer le rôle qu'elle joue dans la sécurité de l'information et le contre-espionnage des signaux. Ce type de mission oblige le FCTEK à maintenir la communication (flux de données) avec les différents acteurs de type 01 (gouvernement) et certaines organisations importantes de type 03 (agences). Enfin, l'indice de centralité du président (14,67) s'explique par le fait qu'il subordonne directement toutes les autorités politiques et toutes les agences, à l'exception de la GRU et de la VTU, ce qui fait que le bureau du président est un intermédiaire naturel dans de nombreuses relations.

La distribution du pouvoir dans le système de renseignement national russe est fortement concentrée sur le président. Il convient de noter que les organisations de type 02 (coordination) n'ont pas été incluses dans le système russe, étant donné les difficultés à obtenir des informations sur le rôle possible du Conseil national de sécurité par rapport aux organisations de renseignement (agences)³⁰. Notons encore que la plupart des agences du système sont directement subordonnées au président. Les deux seuls organismes qui ne sont pas directement subordonnés sont la GRU et la VTU, responsables du renseignement par imagerie (IMINT). Les deux organisations sont directement subordonnées au chef d'état-major (CGS) qui, bien que subordonné au ministère de la Défense, est nommé par le président.

Enfin, un mot sur la centralité du FSB, l'organisation responsable du contre-espionnage, du contre-terrorisme et de la protection de la constitution. Vladimir Poutine a été directeur du FSB de 1998 à 1999. Pendant la majeure partie de son mandat de président, le FSB s'est renforcé et a acquis plus de pouvoir. Les agents du FSB ont assumé des postes clés au sein du MDV et ont également développé des activités de renseignement dans les domaines relevant des attributions de la SVR et de la GRU, en prenant même la responsabilité du contrôle des frontières³¹. Toutefois, dans le contexte de la crise ukrainienne, le président russe peut promouvoir des réformes afin de réduire le rôle central du FSB dans le système de renseignement russe.

Inde

Le système de renseignement national indien est fortement guidé par les défis de sécurité régionale, mais aussi par l'objectif de Delhi de devenir une grande puissance³². Le large éventail d'organisations du système découle de trois facteurs principaux, à savoir la combinaison des menaces à la sécurité intérieure (insurrection et violence communautaire), les conflits frontaliers (en particulier avec le Pakistan) et les ambitions régionales et mondiales (positionnement vis-à-vis de la Chine et des États-Unis). Jusqu'à présent, l'Inde ne dispose ni d'une législation spécifique réglementant les opérations et les activités de ses services de renseigne-

ment diversifiés, ni de mécanismes de contrôle externe importants ou de surveillance par le Congrès. Par conséquent, la définition de la taille du système de renseignement et de ses relations internes constitue un défi en soi³³. Heureusement, puisque les agences de renseignement en Inde sont des acteurs actifs du processus politique interne du pays, leur rôle fait l'objet d'un débat considérable dans les médias³⁴. La dernière réforme du système date de 2002, lorsque le rapport du Comité Kargil a recommandé des changements qui ont été partiellement mis en œuvre à l'horizon 2008³⁵. Au total, la matrice d'adjacence (et le graphique qui en résulte) du système national de renseignement de l'Inde comprenait 7 organismes gouvernementaux de supervision (gouvernement), 2 organes collégial (coordination) et 20 organismes de renseignement (agences).

Du point de vue des relations d'autorité, il est important de souligner dans le cas indien l'indice de centralité des degrés du Premier ministre (14,29). Cela peut s'expliquer par les relations de travail étroites du Premier ministre avec d'autres organismes de supervision (gouvernement), tels que le ministère de la Défense (12,50) et le ministère des Finances (12,50). L'Inde dispose d'agences de renseignement subordonnées au ministère des Finances, dont la plus importante est l'Office central de renseignement économique (CEIB)³⁶. De même, la centralité des degrés du ministère de la Défense est élevée parce que ce dernier subordonne un certain nombre d'agences qui forment un groupe de renseignement militaire. Le ministère de l'Intérieur (Affaires intérieures) a un indice de centralité des degrés de 5,3, tandis que l'indice du Bureau du renseignement est de 4,76. Nous pourrions nous attendre à ce que l'indice du ministère de l'Intérieur soit sensiblement plus élevé que celui du Bureau du renseignement (IB). Cependant, les résultats réels reflètent la double subordination de l'agence au ministre et au Premier ministre, ce qui élève le degré de centralité de l'IB. L'organe collégial indien le plus important (coordination) devrait être le Comité conjoint de renseignement (JIC). Ce dernier est subordonné au Conseil national de sécurité (4,79) et se compose des directeurs de la Section de recherche et d'analyse (RAW) (3,57), du Bureau du renseignement (IB) (4,76), de l'Agence de renseignement de défense (DIA) (1,79), des trois officiers du renseignement militaire, d'un haut représentant du ministère de la Défense et d'un haut représentant du ministère des Affaires étrangères. Cependant, le JIC a un indice de centralité des degrés relativement faible (1,79), ce qui peut indiquer que ce dernier n'a pas été en mesure d'assurer une coordination efficace, principalement en raison de la réduction de son personnel et de la faible fréquence des réunions³⁷.

En raison de la taille du système, la centralité d'intermédiarité du réseau indien se concentre au sein des clusters du système. Les indices les plus élevés proviennent du Centre national d'anti-terrorisme (NCTC), qui atteint 20,50. Il

communiquent étroitement avec les autres agences sur la question spécifique de la lutte contre le terrorisme. On notera également le JIC, avec un indice de 13,71 et, encore une fois, le cluster de renseignement économique et fiscal, avec des centralités d'intermédiarité de 13,71 (CEIB) et de 9,78 (ministère des Finances), tous deux plus élevés que celui du Premier ministre (8,21). Les centralités d'intermédiarité entre les agences de renseignement (organisations de type 03), sont relativement faibles, mais significatives dans le cas des agences de cluster de défense, la RAW (4,68), la DIA (3,87), le JCB (3,87), et l'Organisation nationale de recherche technique (NTRO) (3,87).

Dans l'ensemble, la répartition de l'autorité et la circulation de l'information dans le système indien indiquent que le pouvoir est fermement détenu par les organismes de supervision du gouvernement (gouvernement), avec un rôle limité joué par les organismes de coordination (type 02). Il existe également des groupes de pouvoir bien définis dans les domaines de la défense, de la lutte contre le terrorisme et des finances. Le cluster du renseignement financier exige des recherches supplémentaires, mais son pouvoir semble être important. Les quatre principaux organismes de renseignement du système indien sont l'IB, la RAW, la NTRO et la DIA. Le Bureau du renseignement (IB), subordonné au Centre national d'antiterrorisme (NCTC), est l'organisme chargé de faire face aux menaces à la sécurité intérieure et le principal résultat de la réforme post-Mumbai. La RAW est l'agence de renseignement étranger et son importance réelle au sein du pouvoir étatique en Inde semble contraster avec ses indices relativement bas en termes d'autorité et de contrôle de l'information. L'IB et la RAW sont subordonnés au Premier ministre. Dans la mesure où ils jouiraient—dit-on souvent—d'une autonomie considérable, ces divergences entre informations informelles et arrangements institutionnels formels doivent être analysées par le biais de recherches supplémentaires. Enfin, les deux agences de renseignement militaire les plus importantes sont la NTRO, dédiée aux moyens techniques de collecte, et la DIA, qui imite le modèle américain de consolidation des contributions des trois forces armées.

Chine

Le système national de renseignement de la Chine défie toute classification, principalement en raison de sa complexité et de son incommensurabilité par rapport aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni ou même aux autres pays du BRICS. Cependant, une première étape doit être d'éviter d'inclure tous les organes de l'état et du parti communiste en tant qu'« organisations de renseignement potentielles³⁸ ». Il ne s'agit pas de négliger le rôle central joué par le Parti communiste chinois (PCC) dans le système politique ainsi que dans la société chinoise, ni d'ignorer le statut de grande puissance du pays (semblable aux États-Unis et à

la Russie). La Chine dispose probablement d'un très grand système de renseignement, avec des organisations spécialisées axées sur les questions de sécurité interne, régionale et mondiale. La continuité étatique historique en Chine, ses caractéristiques culturelles ou même l'influence soviétique au XXe siècle ne doivent pas occulter le fait que les missions militaires modernes, la police, la politique étrangère, le développement et d'autres appuis du système de renseignement en Chine sont identiques à ceux que l'on retrouve dans d'autres pays. Ce système moderne de renseignement national a vu le jour en même temps que la modernisation militaire, initiée dans les années 1980³⁹. Au total, notre décompte du système national de renseignement de la Chine comprenait 10 organismes gouvernementaux de supervision (gouvernement), aucun organe collégial (coordination) et 24 organismes de renseignement (agences)⁴⁰.

Sur le plan constitutionnel, le rôle du Président de la République, du Président de la Commission militaire centrale (CMC) et du Secrétaire général du Parti communiste chinois (CPCSG) ne doit pas nécessairement être détenu par la même personne. Le fait que ces rôles soient désormais assumés par une seule personne représente un arrangement politique et institutionnel « de facto ». Compte tenu des relations d'autorité avec les différents nœuds du réseau, l'indice de centralité des degrés du président (7,41) est plus élevé que celui du CPCGS (5,09). De plus, les deux ont des indices plus bas que la CMC (11,11), et un indice encore plus bas que celui du ministère de la Sécurité de l'État (18,52). Cette situation découle en partie de la décision des auteurs de considérer les principaux ministères du MSS comme des entités distinctes. D'autres ministères importants sont le ministère de l'Industrie et des technologies de l'information (MIIT) (4,63), le ministère des Affaires étrangères (MOFA) (3,24) et le ministère de la Sécurité publique (MPS) (2,78). Comme dans le cas de la Russie, les organisations de type 02 (coordination) n'ont pas été identifiées. Compte tenu de la forte spécialisation fonctionnelle du réseau (division du travail entre les nœuds) et du grand nombre d'agences, les indices de centralité des degrés restent faibles pour toutes les organisations de type 03 (agences), allant de 1,39 à 2,78.

Bien qu'il soit très difficile d'estimer le flux d'information dans le renseignement chinois, la configuration du système organisationnel indique que certaines organisations établissent très probablement différents degrés de communication avec d'autres. Les valeurs particulièrement élevées de l'indice de centralité d'intermédiation du ministère de la Sécurité de l'État (36,62) et du Secrétaire général du CPC (27,19) en sont des exemples. Tous les autres nœuds du réseau présentent une variation de leurs indices de centralité d'intermédiation allant de 0 à 5,89, dont la présidence (2,19) et la Commission militaire centrale (2,86).

Compte tenu de la performance des deux indices et de ce que l'on trouve dans d'autres pays, trois acteurs (nœuds) concentrent beaucoup de pouvoir dans le système de renseignement national de la Chine, à savoir le MSS et, dans une moindre mesure, le président et la CMC. Dans le cas de la CMC, la chaîne de commandement du groupe de renseignement militaire comprend les départements généraux (Département politique général[GPD] ; Département d'état-major général[GSD]; 2ème Département[GSD2]; et 3ème Département[GSD3]), ainsi que les capacités de renseignement des quatre forces de l'Armée populaire de libération (PLA), à savoir les forces terrestres, la marine, la force aérienne et la seconde force d'artillerie. ON remarquera aussi que les capacités de renseignement de la Police armée populaire (PAP), principale force de l'ordre du pays, sont subordonnées à la fois au MPS et à la CMC. De son côté, le MSS et ses différents départements (bureaux) correspondent à un important pôle de renseignement civil. Enfin, contrairement à d'autres pays où un cluster de renseignement financier ou fiscal semble prendre une forme institutionnelle, la Chine se distingue par l'importance croissante du GSCPC et du MIIT.

Afrique du Sud

Après la défaite du régime de l'apartheid, le système national de renseignement de l'Afrique du Sud a fait l'objet de deux réorganisations majeures. En 1996, la nouvelle constitution a établi deux principes de base pour le fonctionnement démocratique du renseignement sud-africain : la coordination entre les agences et le contrôle civil de leurs activités. Au milieu des années 1990, la loi sur le renseignement et le Livre blanc sur le renseignement ont précisé la division des missions de renseignement en agences distinctes (internes et externes), en mettant l'accent sur les mécanismes de contrôle externe, la coordination, la supervision et l'utilisation des moyens techniques de collecte. En 2005, des plaintes relatives à des opérations illégales d'interception de communications de membres de l'ANC (le parti au pouvoir) ont porté atteinte à la légitimité des services de renseignement et de leurs organes de contrôle⁴¹. En 2009, le nouveau président Jacob Zuma a annoncé des changements dans le système de renseignement qui, à l'horizon 2013, seront régis par l'amendement modifiant la Loi sur le renseignement général. Les nouvelles structures ont été conçues pour produire une consolidation administrative, réduire le nombre d'agences et se recentrer sur des missions strictement liées à la sécurité nationale⁴². Au total, la matrice d'adjacence (et le graphique qui en résulte) du système national de renseignement de l'Afrique du Sud comprenait 5 organismes gouvernementaux de supervision (gouvernement), 2 organes collégiaux (coordination) et 11 organismes de renseignement (agences).

En termes d'autorité, l'indice de centralité du Président sud-africain (18) est inférieur à celui de l'Agence de sécurité de l'état (SSA) (20). Bien que le président subordonne tous les ministères et n'est subordonné à aucun autre nœud du réseau—ce qui rend son degré supérieur à celui de la SSA—le degré total est inférieur en raison de la prise en compte par l'indice composite de toutes les relations subordonnées dans lesquelles un acteur est impliqué. Comme la SSA relève du président et du ministère de la Sécurité de l'État, mais subordonne les six branches qui le composent depuis la réforme de 2009, sa centralité des degrés est plus élevée. Toutes les autres organisations du système de renseignement de l'Afrique du Sud ont des indices de centralité des degrés allant de 02 à 07.

Le président a le plus grand degré d'intermédiarité (38,85). Cela indique que les trois types d'organisations communiquent entre elles par l'entremise de la présidence. L'indice de centralité d'intermédiarité est également élevé pour le Comité national de coordination du renseignement (22,29) et le Centre du renseignement financier (18,17). Bien que le cas du Comité national de coordination du renseignement (NICOC) soit pertinent pour appuyer l'intention de transformer le comité en un lieu majeur de communication entre les nœuds du réseau, le cas du Centre du renseignement financier (FIC) se démarque par le grand nombre de relations informelles qu'il entretient avec d'autres organisations du système de renseignement. Comme nous l'avons observé dans d'autres pays, le dénommé cluster du renseignement financier et fiscal a pris de l'importance et exige des études plus approfondies.

En fait, la distribution du pouvoir dans le système de renseignement national de l'Afrique du Sud penche fortement en faveur du président et de la SSA. Nous y ajoutons l'influence du NICOC et du FIC. Il convient par ailleurs de ne pas sous-estimer l'importance de la SSA dans la configuration actuelle (après 2009) du système de renseignement sud-africain. Cette agence concentre également les services corporatifs (ressources humaines, TI, infrastructure, logistique et finances) qui étaient auparavant redondants dans différentes agences. Elle est également chargée d'assurer l'unité de commandement et la cohérence des objectifs des différentes branches de l'activité de renseignement : l'interne, l'externe et le technique. En raison de la position de la SSA dans le réseau, le président ne subordonne directement aucune agence de renseignement.

Pays	Types d'unité			Indices d'unité				Index de réseau	
	GOV	COO	AGE	Centralités de degrés les plus élevées		Centralités d'intermédiation les plus élevées		Centralisation des degrés	Centralisation de l'intermédiation
				Unité	Valeur	Unité	Valeur		
BR	22	05	23	PR	22,38	ABIN	32,38	0,206	0,314
RU	06	0	07	PR	36,84	GRU	30,91	0,364	0,208
IN	07	02	20	PM	14,29	NCTC	20,50	0,116	0,260
CH	10	0	24	MSS	18,52	GSCPC	27,19	0,184	0,428
SA	05	02	11	SSA	20	PR	38,85	0,159	0,394

Tableau 1: Systèmes nationaux de renseignement dans le groupe BRICS

Conclusion

Nous avons essayé de répondre, dans le présent article, à trois questions : 1. Comment les systèmes nationaux de renseignement sont-ils organisés dans les pays BRICS ? 2. Comment le pouvoir est-il réparti entre les différents organismes de chaque système national de renseignement ? 3. Quelles sont les implications d'une distribution donnée du pouvoir sur le risque organisationnel global du système ?

En ce qui concerne la première question, quelques points communs et diverses spécificités ont été observés dans les cas du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud. Par exemple, la Russie et l'Inde ont des agences civiles de renseignement spécialisées dans la collecte et l'analyse de renseignements relatifs aux menaces à la sécurité internationale. Dans le cas de la Chine (MSS) et de l'Afrique du Sud (SSA), les mêmes missions et fonctions sont assurées par des branches spécialisées (bureaux) de grandes organisations. Le Brésil est le seul pays de l'échantillon qui n'a pas de service de renseignement civil majeur axé principalement sur les menaces extérieures. Indépendamment de ces éléments, le nombre total d'organisations participant à chaque système national de renseignement est beaucoup plus élevé au Brésil (50), en Chine (34) et en Inde (29) qu'en Afrique du Sud (18) et en Russie (13).

Ce seul fait ne peut être considéré comme un indicateur de la capacité ou de l'efficacité d'un système de renseignement donné. Ainsi, la Russie est une grande puissance nucléaire dotée d'armes conventionnelles avancées et d'importantes capacités de projection de forces, mais elle ne dispose que de 7 agences de renseignement majeures. Parallèlement, le Brésil, une puissance régionale, compte 23 agences de renseignement. Dans le cas de la Chine et de l'Afrique du Sud, nous maintenons notre décision de considérer les branches spécialisées du MSS et de la SSA comme des agences distinctes à des fins d'analyse. En tout état de cause, l'Inde (20) et la Chine (24) ont un nombre similaire d'agences de renseignement

en dépit de leurs régimes politiques différents. La présence d'organes collégiaux pour coordonner les différentes parties des systèmes nationaux de renseignement est une caractéristique organisationnelle qui semble être associée à une forme polyarchique de gouvernement. Des institutions comme le NICOC (Afrique du Sud), le JIC (Inde) et le Conseil du SISBIN (Brésil) n'ont pas d'équivalents en Russie ou en Chine.

Pour ce qui est de la deuxième question, en utilisant des mesures au niveau des nœuds (organisation) de la centralité des degrés (autorité) et de la centralité d'intermédiarité (information), nous avons été en mesure d'évaluer comment la répartition du pouvoir varie dans les cinq systèmes nationaux de renseignement. Comme le prévoient les théories de l'évolution des systèmes de renseignement, les dirigeants (démocratiques et autres) créent des agences pour accroître les capacités de surveillance de l'état⁴³. Ils sont probablement aussi conscients que la création de plusieurs agences permet d'éviter qu'une agence ne devienne trop puissante et n'usurpe le dirigeant⁴⁴. Nous devrions ainsi nous attendre à ce que les dirigeants du gouvernement jouissent de plus de pouvoir que les organismes de renseignement⁴⁵. Quel que soit le type de régime politique (présidentiel, parlementaire ou communiste), les états bien établis se caractérisent par une subordination du renseignement aux autorités politiques. Les présidents ont la plus haute centralité des degrés (autorité) en Russie (36,84) et au Brésil (22,38), tout comme le premier ministre en Inde (14,29). Dans le cas de la Chine et de l'Afrique du Sud, les centralités des degrés les plus élevées sont respectivement celles du MSS (18,52) et de la SSA (20).

Cela ne veut pas dire que les services de renseignement sont impuissants. Leur pouvoir vient de leur contrôle des flux d'informations importants (centralité d'intermédiarité). En outre, une grande partie du pouvoir d'un organisme de renseignement vient de ses liens à un puissant allié au niveau gouvernemental. Nous avons observé cette caractéristique dans le cas de l'ABIN au Brésil, du FSB en Russie, de l'IB et de la RAW en Inde, ou dans les divers bureaux de renseignement du ministère de la Sécurité d'État en Chine. Même la puissante agence de sécurité d'État en Afrique du Sud est subordonnée à un ministère de la Sécurité d'État (le successeur du ministère des Services de renseignement). Chaque fois qu'une agence cherche à concentrer trop de pouvoir, l'autorité politique commence à se mobiliser pour l'éviter, comme nous l'avons observé dans le cas du FSB russe. La centralité d'intermédiarité la plus élevée observée dans les cinq pays étaient celle de l'ABIN au Brésil (32,38), de la GRU en Russie (30,91) et du NCTC en Inde (20,50). Dans le cas de la Chine et de l'Afrique du Sud, les centralités d'intermédiarité les plus élevées sont respectivement celles du SGCPC (27,19) et du président (38,85).

Enfin, nous avons également essayé de comparer les cas—au niveau du graphique—qui concernent le risque organisationnel posé par une répartition particulière du pouvoir. Pour rappel, le risque organisationnel est la probabilité que des vulnérabilités internes ou des menaces externes nuisent au réseau. Nous utilisons la centralisation des degrés pour mesurer la résilience/adaptabilité et la centralisation d'intermédiarité pour mesurer la concentration de l'information. Les indices de centralisation respectifs pour le Brésil (0,206), la Russie (0,364), l'Inde (0,116), la Chine (0,184) et l'Afrique du Sud (0,159) indiquent que la Russie court le plus grand risque d'avoir un système de renseignement moins capable de s'adapter à des circonstances stratégiques changeantes, tout en étant le plus résistant parmi les cinq pays.

Il nous est malheureusement impossible de déterminer, à partir de cet indice, la nature de l'impact que les efforts de réforme du président Poutine auront sur le renseignement russe, ou si la crise ukrainienne induira un quelconque stress institutionnel. De même, les indices de centralisation d'intermédiarité respectifs pour le Brésil (0,314), la Russie (0,208), l'Inde (0,26), la Chine (0,428) et l'Afrique du Sud (0,394) indiquent que la Chine a le risque le plus élevé de voir un acteur isolé (MSS) conserver la plupart des informations, agissant ainsi en tant que gardien du réseau. Bien sûr, l'indice lui-même ne révèle rien sur les intentions supposées ou réelles de la CMC, du président ou du MSS. La répression de la corruption sous l'actuel régime de Xi Jinping mérite toutefois notre attention, du point de vue de l'analyse de réseau.

L'analyse de réseau s'est avérée être une approche utile à la promotion d'un programme de recherche comparative dans le domaine des études du renseignement. Jusqu'à présent, nous avons été en mesure d'offrir une méthode de description systématique des systèmes de renseignement nationaux dans des pays comme le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. Il nous a également été possible d'affirmer, avec une certaine corroboration, l'existence d'une relation de cause à effet entre certains milieux organisationnels et un niveau de risque organisationnel plus ou moins élevé dans le cas des systèmes nationaux de renseignement. Conscients des limites de l'analyse de réseau, les chercheurs continueront d'explorer son potentiel en intégrant notamment davantage de données sur les organismes de contrôle externe dans les branches législative et judiciaire du gouvernement. Forts de nouvelles mesures et de données mises à jour, les résultats présentés dans le présent article pourront faire l'objet d'une interprétation d'autant plus qualitative.

Notes

1. GILL, Peter et PHYTHIAN, Mark, « What is intelligence studies? » *The International Journal of Intelligence, Security, and Public Affairs* 18, n°1, 2016, p. 10 ; LOWENTHAL, Mark M., *Intelligence: from secrets to policy*, sixième édition, Thousand Oaks, États-Unis : CQ Press, 2015, pp. 37-69.

2. AGRELL, Wilhelm et TREVERTON, Gregory F., éd., *National intelligence systems: current research and future prospects*, Cambridge : Cambridge University, 2009, p. 304 ; BORAZ, Steven et BRUNEAU, Thomas, éd., *Reforming intelligence: obstacles to democratic control and effectiveness*, Austin, États-Unis : University of Texas Press, 2007, p. 407 ; DAVIES, Philip H. J, et GUSTAFSON, Kristian C., éd., *Intelligence elsewhere: spies and espionage outside the Anglosphere*, Washington : Georgetown University Press, 2013, p. 256 ; GILL, Peter, « Evaluating intelligence oversight committees: the UK intelligence and security committee and the 'war on terror' », *Intelligence and National Security* 22, n° 1, 2007, pp. 14-37; HASTEDT, Glenn, « Towards the comparative study of intelligence », *Conflict Quarterly* 11, 1991, pp. 55-72 ; HERMAN, Michael, *Intelligence power in peace and war*, Cambridge : Cambridge University Press, 1996, p. 438 ; O'CONNELL, Kevin M., « Thinking about intelligence comparatively », *Brown Journal of World Affairs* 11, n° 1, 2004, pp. 189-199.

3. ANDREGG, Michael M. et GILL, Peter, « Comparing the democratization of intelligence », *Intelligence and National Security* 29, n° 4, 2014, pp. 487-497 ; BORN, Hans et LEIGH, Ian, « Democratic accountability of intelligence services », document stratégique, Genève : Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), 2007 ; FARSON, Stuart, GILL, Peter, PHYTHIAN, Mark et SHPIRO, Shlomo, éd., *PSI handbook of global security and intelligence: national approaches*, deux volumes, Westport/Londres : Praeger Publishers, 2008, p. 700 ; LEMOZY, Susana C et SWENSON, Russell G., éd., *Democratization of intelligence: melding strategic intelligence and national discourse*, Washington, DC : National Defense Intelligence College, 2003, p. 127 ; UGARTE, José Manuel, *Legislación de inteligencia*, Buenos Aires : Editorial Dunken, 2001, p. 518.

4. CEPIK, Marco et AMBROS, Christiano, « Intelligence, crisis and democracy: institutional punctuations in Brazil, Colombia, South Africa and India », *Intelligence and National Security* 29, n° 4, 2014, pp. 523-551 ; ESTEVEZ, Eduardo E., « Comparing intelligence democratization in Latin America: Argentina, Peru and Ecuador cases », *Intelligence and National Security* 29, n° 4, 2014, pp. 552-580 ; PHYTHIAN, Mark, « Intelligence theory and theories of international relations: shared world or separate world? » in *Intelligence theory: key questions and debates*, éd. GILL, Peter, MARRIN, Stephen, et PHYTHIAN, Mark, New York : Routledge, 2008, pp. 54-72.

5. Pour une discussion sur la signification et les différentes façons de classer les pays BRICS, voir COOPER, Andre et FLEMES, Daniel, « Foreign policy strategies of emerging powers in a multipolar world: an introductory review », *Third World Quarterly* 34, n° 8, 2013, pp. 943-962 ; HURRELL, Andrew, « Rising powers and the emerging global order », in *The globalization of world politics : an introduction to international relations*, éd. BAYLIS, John, SMITH, Steve et OWENS, Patricia, Oxford : Oxford University Press, 2014, pp. 80-94 ; et VISENTINI, Paulo Fagundes, ADAM, Gabriel, VIERIA, Maíra, SILVA, André, et PEREIRA, Analúcia, *BRICS: as potências emergentes: China, Russia, Índia, Brasil e África do Sul*, Rio de Janeiro : Editora Vozes, 2013, p. 232.

6. ARMSTRONG, Helen, JOHNSON, Anthony, et MCCULLOH, Ian, *Social network analysis with applications*, New Jersey, États-Unis : John Wiley & Sons, 2013, p. 18.

7. Selon l'hypothèse proposée par Cepik et Ambros, l'une des variables qui affectent la capacité d'apprentissage et l'évolution des systèmes nationaux de renseignement est le degré de différenciation fonctionnelle (division du travail) observé dans chaque pays.

8. HANNEMAN, Robert A. et RIDDLE, Mark, *Introduction to social network methods*, Riverside, États-Unis : University of California Press, 2005, p. 60.

9. Les sources spécifiques à chaque pays sont mentionnées tout au long de l'article.

10. ANDREGG et GILL, « Comparing the democratization of intelligence », p. 488.

11. KEEFE, Patrick R., « Privatized spying: the emerging intelligence industry », in *The Oxford handbook of national security intelligence*, éd. JOHNSON, Loch K., Oxford : Oxford University Press, 2010, pp. 296-309.

12. Les graphiques (G) sont des objets abstraits formés par un ensemble V de sommets (ou nœuds) et un ensemble E d'arêtes (ou liens). En d'autres termes, $G = (V, E)$. La théorie des graphes et l'algèbre relationnelle forment la base mathématique du domaine de l'analyse de réseau. Les statistiques et les algorithmes de calcul constituent d'autres fondements méthodologiques importants ; BRANDES, Ulrik et ELERBACH, Thomas, éd., *Network analysis: methodological foundations*, Berlin : Springer, 2005, p. 472.

13. Cf. www.casos.cs.cmu.edu/projects/ora/software.php. D'autres logiciels d'analyse de réseau existent. Voir HUISMAN, Mark et VAN DUIJN, Marijtje A. J., « A reader's guide to social network analysis software », in *The SAGE handbook of social network analysis*, éd. John Scott et Peter J. Carrington, Washington : SAGE Publications Ltd, 2011, pp. 578-597.

14. BRANDES et ERLEBACH, *Network analysis*, pp. 92-95 ; Pour poursuivre la discussion sur l'insuffisance des indices de centralité dans la mesure du pouvoir, voir BORGATTI, Stephen P., « Centrality and network flow », *Social Networks* 27, 2005, pp. 55-71.

15. FREEMAN, Linton C., « Centrality in social networks conceptual clarification », *Social Networks* 1, 1979, pp. 215-239.

16. ARMSTRONG, JOHNSON, et MCCULLOH, *Social network analysis with applications*, p. 320 ; HAN-NEMAN et RIDDLE, *Introduction to social network methods*.

17. ARMSTRONG, JOHNSON, et MCCULLOH, *Social network analysis with applications*, pp. 205-234.

18. Selon Cepik et Ambros, le risque organisationnel en ce sens est propice aux crises institutionnelles, qui tendent à être plus récurrentes dans le domaine du renseignement que dans d'autres secteurs du gouvernement en raison du secret, de l'absence de contrôles externes appropriés et d'une faible différenciation fonctionnelle.

19. Comme le souligne Russell Swenson (courriel aux auteurs), « une plus grande résilience, sur un plan davantage culturel, pourrait aussi impliquer qu'aucun 'commandant', parmi les membres du système, ne pousse les autres organisations à s'adapter à de nouvelles situations ou menaces. Chaque unité bureaucratique est dès lors encline à maintenir ses vieilles habitudes, même si elles sont moins productives qu'auparavant ».

20. Deux types d'annexes sont consultables sous forme de suppléments en ligne sur le site Web de la Revue brésilienne de science politique. Tout d'abord, des tableaux pour chaque pays détaillant les noms de toutes les organisations, leurs types (gouvernement, coordination, agence) et les valeurs des deux indices (Degré et intermédiarité). Deuxièmement, les graphiques (un pour chaque pays) où les nœuds colorés en rouge représentent les organisations de type 1 (gouvernement), les nœuds colorés en vert les organisations de type 2 (coordination) et les bleus les organisations de type 3 (agences). Bien qu'il ne soit pas possible de visualiser chaque lien individuellement, plus la couleur du bord est foncée, plus la relation d'autorité ou de communication est intense.

21. BRANDÃO, Priscila C., *Serviços secretos e democracia no Cone Sul: premissas para uma convivência legítima, eficiente e profissional*, Niterói; Brésil : Impetus, 2010, p. 302 ; CEPIK, Marco , « Regime político e sistema de inteligência no Brasil: legitimidade e efetividade como desafios institucionais », *DADOS* 48, n° 1, 2005, pp. 67-113; CEPIK, Marco, « Structural change and democratic control of intelligence in Brazil », in *Reforming intelligence: obstacles to democratic control and effectiveness*, éd. Thomas Bruneau et Steven Boraz, Austin, États-Unis : University of Texas Press, 2007, pp. 149-169 ; GONCALVES, Joannisval Brito, « The spies who came from the tropics: intelligence services and democracy in Brazil », *Intelligence and National Security* 29, n° 4, 2014, pp. 581-599.

22. CEPIK, Marco, *Espionagem e democracia*, Rio de Janeiro : Editora, 2003, pp. 207-212.

23. Outre la loi 9 883/1999, l'organisation et le fonctionnement du SISBIN sont régis par le décret 4.376/2002. Le décret 8 793/2016 établissant les premières lignes directrices d'une politique nationale du renseignement a finalement été publié (après plus de cinq ans d'attente) par le gouvernement intérimaire Temer en juin 2016, au moment même où une série de procédures de destitution controversées étaient lancées à l'encontre de la présidente élue Dilma Rousseff. Réflétant le besoin de garanties juridiques et de légitimité en période de troubles politiques, la nouvelle politique nationale en matière de renseignement se borne à réitérer la stricte adhésion des activités de renseignement brésiliennes aux principes constitutionnels. Présenté par l'élu Jô Moraes (PCdoB/MG) dans le but de réglementer les procédures opérationnelles de l'ABIN et le contrôle judiciaire de la collecte de renseignements secrets dans le pays, le projet de loi 3 578/2015 devrait avoir des conséquences bien plus positives—s'il parvient à sortir du labyrinthe du Congrès national.

24. Le Bureau du ministère public (MP) est un organe brésilien composé de procureurs indépendants, tant au niveau fédéral (Ministério Público da União) qu'au niveau des états (Ministério Público Estadual). Bien que le rôle joué par certains organismes relevant du MP en matière de renseignement semble s'accroître, ils n'ont pas été inclus dans notre analyse en raison du caractère non officiel de leur appartenance au SISBIN.

25. Le directeur de l'ABIN est un citoyen qui doit se soumettre à des auditions devant le Sénat, tandis que le ministre du Bureau de sécurité institutionnelle (GSI) a été un officier des Forces armées nommé par le Président de la République. Cet arrangement est problématique pour le fonctionnement démocratique du renseignement au

Brésil ; ROTH, Luiz Carlos de Carvalho, « Uti exploratoribus: credibilidade e controle da atividade de inteligência no Brasil », mémoire de Master, Ciência Política, Niterói, Brésil : Universidade Federal Fluminense, 2009.

26. À l'origine, l'ABIN exerçait la fonction de coordination du SISP. L'une des raisons du transfert de responsabilité au SENASP était l'existence de problèmes opérationnels et de litiges entre l'ABIN et le ministère de la Justice. Cependant, le SENASP lui-même se heurte à la résistance de la Police fédérale qui, à son tour, présente des difficultés dans la coopération avec d'autres polices d'État ; CEPIK, Marco, « Regime político e sistema de inteligência no Brasil: legitimidade e efetividade como desafios institucionais », DADOS 48, n° 1, 2005, pp. 67-113.

27. Une constatation qui renforce les études récentes sur le développement des systèmes de renseignement au Brésil se rapporte à la forte centralité d'intermédiation (7,3) du Centre d'opérations et de gestion du Système de protection de l'Amazonie (CENSIPAM). Créé en 2002, il est axé sur une région critique à la sécurité et au développement du Brésil. Le Centre rassemble les acteurs de différentes parties du système et se concentre sur les résultats, stimulant la coopération inter-agences. Voir MARQUES, Flávio César de Siqueira, « Fusão de dados na inteligência militar », thèse de doctorat, Ciências Militares, Rio de Janeiro : Escola de Comando e Estado Maior do Exército (ECEME), 2016 ; et CERÁVOLO, Túlio Marcos Santos, « A integração da inteligência nas operações interagências no Brasil contemporâneo », mémoire de Master, Ciências Militares, Rio de Janeiro : Escola de Comando e Estado Maior do Exército (ECEME), 2014.

28. GALEOTTI, Mark et SHUMATE, Johnny, *Russian security and paramilitary forces since 1991*, Oxford : Osprey Publishing, 2013, p. 64 ; SOLDATOV, Andrei, « Russia », in *PSI handbook of global security and intelligence: national approaches*, éd. Stuart Farson, Peter Gill, Mark Phythian et Shlomo Shpiro, Westport/Londres : Praeger Publishers, 2008, pp. 479-497.

29. SOLDATOV, « Russia ».

30. Voir aussi le Comité national antiterroriste (NAK), créé en 2006. Il est subordonné au FSB, mais nous n'avons pas pu déterminer s'il a autorité sur d'autres organismes de renseignement. Au sein de la Communauté des États indépendants (CEI), il existe un Centre antiterroriste de la Communauté des États indépendants (CIS ATC), créé en 2000 pour coordonner l'échange d'informations entre les pays membres de l'institution, www.iacis.ru/eng/about/partners/partnerskie_organizatsii/antiterroristicheskiy_tsentr_sng.

31. GALEOTTI et SHUMATE, *Russian security and paramilitary forces since 1991*.

32. CEPIK, Marco, « Segurança nacional e cooperação Sul-Sul: Índia, África do Sul e Brasil », in *Brasil, Índia e África do Sul: desafios e oportunidades para novas parcerias*, éd., Maria Regina Soares de Lima et Monica Hirst, São Paulo, Brésil : Paz e Terra, 2009, pp. 63-118.

33. ASHTANA, N. C. et NIRMAL, Anajali, *Intelligence and security management*, Jaipur, Inde : Pointer Publishers, 2004, p. 454.

34. BANERIJ, Rana, « Legalising intelligence gathering », *The Hindu* 8 juillet 2014, www.thehindu.com/opinion/op-ed/legalising-intelligence-gathering/article6186885.cec?css=print.

35. Créé après les attaques sur le district pakistanais de Kargil dans la région du Ladakh en 1999. Aborde l'évolution des relations indo-pakistanaïses depuis 1947, la guerre au Cachemire et la question nucléaire. Le comité a cherché à déterminer si le type d'agression aurait pu être anticipé par les services de renseignement et quels étaient les échecs possibles qui ont permis l'attaque surprise. Mais beaucoup de ces propositions n'ont été mises en œuvre qu'en 2008, après les attentats de Mumbai, dont la paternité fait encore débat ; CEPIK et AMBROS, « Intelligence, crisis and democracy ».

36. VAUGHN, Bruce, « The use and abuse of intelligence services in India », *Intelligence and National Security* 08, n°1, 1993, pp. 01-22.

37. SINGH, V. K., Général de division, *India's external intelligence: secrets of research and analysis wing (RAW)*, New Delhi, Inde : Manas Publications, 2007, pp. 157-170 ; VAUGHN, « The use and abuse of intelligence services in India ».

38. Il s'agit d'une erreur courante commise par des observateurs dont les écrits sont guidés par certaines influences idéologiques. À cet égard, citons l'ouvrage, par ailleurs fort utile, du journaliste français FALIGOT, Roger, *O serviço secreto chinês*, São Paulo, Brésil : Larousse, 2009, p. 543.

39. Pour le contexte général de sécurité, voir le chapitre 18 de KISSINGER, Henry, *On China*, New York : Penguin Press, 2011, p. 624 ; ainsi que SHAMBAUGH, David, *China goes global: the partial power*, Oxford : Oxford University Press, 2013, p. 432. En ce qui concerne la composante renseignement de la modernisation militaire en Chine, voir BLASKO, Dennis J., *The Chinese army today: tradition and transformation for the 21st Century*, New

York : Routledge, 2006, p. 256; ainsi que CORDESMAN, Anthony H. et KLEIBER, Martin, *Chinese military modernization: force development and strategic capabilities*, Washington : CSIS, 2007, p. 226.

40. Après avoir pris en considération leurs missions spécifiques, leurs exigences techniques, leurs dimensions organisationnelles et le nombre de personnes employées, nous avons pris la décision analytique de prendre en considération 12 bureaux spécifiques sous l'autorité du ministère de la Sécurité de l'État (MSS) comme des agences de renseignement distinctes. Dans le cas contraire, le nombre total d'agences de renseignement en Chine passerait de 24 à 12. Voir GUO, Xuezhì, *China's security state: philosophy, evolution, politics*, Cambridge : Cambridge University Press, 2012, p. 496.

41. Le Projet Avani était une opération de renseignement destinée à évaluer l'impact de la bataille de succession présidentielle de l'ANC sur la stabilité du pays. Dans le cadre de ce projet, la NIA a intercepté des courriels de personnes occupant des postes supérieurs, qui auraient conspiré pour empêcher Zuma de devenir président de l'ANC. L'inspecteur général a conclu que les courriels étaient faux et a recommandé des mesures disciplinaires contre les responsables. Le directeur de la NIA à l'époque (Masetlha) a été démis de ses fonctions par le président Mbeki, ainsi que par deux officiers supérieurs ; O'BRIEN, Kevin, « Controlling the hydra : a historical analysis of South African intelligence accountability », in *Who's watching the spies ? Establishing intelligence service accountability*, éd. Hans Born, Genève : Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), 2005), pp. 199-222.

42. CEPIK AND AMBROS, « Intelligence, crisis and democracy », pp. 541-545.

43. BAYLEY, David H., « The police and political development in Europe », in *The formation of national states in Western Europe*, éd. Charles Tilly, Princeton, États-Unis : Princeton University Press, 1975, pp. 328-379 ; CEPIK, *Espionagem e democracia* ; TILLY, Charles, *Coerção, capital e estados europeus: 1990-1992*, São Paulo, Brésil : EdUSP, 1996, p. 356.

44. Russell Swenson a attiré notre attention (courriel aux auteurs) sur l'importante motivation des dirigeants à concevoir des systèmes de renseignement composé de plus d'une agence. Voir GILL, Peter, *Policing politics: security intelligence and the liberal democratic state*, New York : Routledge, 1994, p. 384 ; de même que MATEI, Florina Cristiana, et BRUNEAU, Thomas, « Intelligence reform in new democracies: factors supporting or arresting progress », *Democratization* 18, n° 3, 2011, Pp. 602-630. Pour des exemples historiques de systèmes de renseignement et de sécurité devenus à ce point puissants qu'ils ont usurpé le pouvoir en formant un état policier, voir le SNI au Brésil et le BOSS en Afrique du Sud.

45. Pour une théorie institutionnaliste du développement des systèmes de renseignement, voir ZEGART, Amy B., *Flawed by design : the evolution of the CIA, JCS, and NSC*, Stanford, États-Unis : Stanford University Press, 1999, p. 336. Les approches fondées sur le pouvoir et les approches institutionnelles en matière de sécurité nationale ne s'excluent pas mutuellement.

Déserteurs de l'EIIL ou simples revenants, et pour combien de temps?

Les défis pour l'Occident face au retour des combattants étrangers

ANNE SPECKHARD, PhD*

AHMET S. YAYLA, PhD**

ARDIAN SHAJKOVCI, PhD***

Aux États-Unis, le Pentagone a rapporté que le nombre de combattants étrangers rejoignant l'Irak et la Syrie a fortement reculé, passant de deux mille à cinq cents hommes par mois selon les estimations¹. Signe que l'afflux de combattants se tarit de lui-même, ces chiffres ont certes de quoi rassurer. Mais nous ne devons pas sous-estimer le rythme avec lequel le groupe continue à étoffer ses rangs, qui, selon les sources, est supérieur à celui d'Al-Qaïda à son apogée². L'« État islamique » essuie toujours de lourdes pertes sur les territoires irakiens et syriens³. Ces revers sont susceptibles d'affaiblir davantage les campagnes et les efforts de recrutement du groupe, d'autant plus que ce dernier repose également sur les recrues issues des territoires qu'il contrôle⁴.

En dépit d'importantes défaites sur le champ de bataille, l'État islamique en Irak et au levant (EIIL) continue de faire des émules. Dans le cadre de notre projet *ISIS Defector Interview*, nous avons interrogé des douzaines de transfuges et de combattants étrangers venus de Syrie, d'Europe, d'Asie centrale et des Balkans

*Anne Speckhard, PhD, est professeur agrégé adjoint de psychiatrie à la faculté de médecine de l'université de Georgetown et directrice du Centre international pour l'étude de l'extrémisme violent (ICSVE).

**Ahmet S. Yayla, PhD, est agrégé supérieur de recherche au Centre international pour l'étude de l'extrémisme violent (ICSVE). Il est également professeur adjoint au département Criminologie, droit et société de l'université George Mason et était auparavant professeur et président du département Sociologie de l'université de Harran en Turquie.

***Ardian Shajkovci, PhD, est directeur de recherche/agrégé supérieur de recherche au Centre international pour l'étude de l'extrémisme violent (ICSVE). Il a conduit des travaux sur le terrain en Europe de l'Ouest, dans les Balkans, en Asie centrale et au Moyen-Orient, et dernièrement en Jordanie et en Irak.

SPECKHARD, Anne, SHAJKOVCI, Ardian, et YAYLA, Ahmet S., « Defected from ISIS or Simply Returned, and for How Long?— Challenges for the West in Dealing with Returning Foreign Fighters », *Homeland Security Affairs* 14, Article 1, janvier 2018, www.hsaj.org/articles/14263.

qui ont servi dans les territoires contrôlés de l'«État islamique». Nous avons constaté qu'une vaste majorité d'entre eux avaient réellement déserté les rangs de l'organisation, cessant leur soutien, et n'ayant plus l'intention de revenir grossir les effectifs de l'EIIL, ni même de servir l'organisation depuis leur pays. Cependant, nous avons également observé que certains des combattants de l'État islamique sont plus exactement considérés comme des *returnees*, et non pas comme des transfuges : ceux que l'on appelle des revenants se sont momentanément désengagés du front et ont parfois été autorisés par l'organisation terroriste à rentrer temporairement chez eux ; certains sont même envoyés dans leur pays pour recruter, un constat qui fait froid dans le dos, ou pour servir les intérêts du groupe d'une autre manière. Ces combattants de retour dans leur pays gardent foi dans le « Califat » et envisagent de repartir un jour en Syrie et en Irak. Nous avons appris que certains d'entre eux étaient repartis sur le front et avaient rejoint le groupe terroriste. Certains combattants de l'EIIL qui avaient réellement fait défection à leurs risques et périls sont également repartis pour apporter leur soutien au groupe ou l'ont réintégré. Face à la difficulté de reprendre une vie normale dans leur pays d'origine, certains de ces transfuges ayant pourtant renié l'EIIL depuis longtemps ont fini, sur un coup de tête, par rejoindre l'organisation. Certains ont été contactés par l'EIIL, ou n'ont pu se réadapter chez eux, et se sont ralliés de nouveau à la cause. Ce document se base sur les témoignages d'un échantillon de soixante-trois transfuges/revenants emprisonnés par les autorités, recueillis entre mai 2014 et août 2017.

Neuf témoignages sur un total de soixante-trois ont été recueillis entre mai 2014 et février 2017 auprès de revenants d'Europe de l'Est et des Balkans, mais aussi de Syriens qui se sont échappés de l'EIIL en passant par la Turquie. Un des revenants a été interrogé en milieu carcéral. Il avait été emprisonné par les autorités à la suite de sa défection de l'EI et de son retour de Syrie. Les entretiens ont été menés de manière semi-structurée : les participants ont pu raconter leur histoire, comment ils ont été recrutés par le groupe, comment ils ont servi puis déserté ; ils ont ensuite répondu à un questionnaire détaillé comportant une série de vingt-cinq questions permettant de traiter en détail les facettes de leur expérience personnelle au sein du groupe. La sincérité de ces renégats a été jugée en fonction de quatre critères : transmission de leur dossier par les autorités carcérales et antécédents judiciaires, renseignements pris auprès d'autres transfuges qui ont fait leur connaissance au sein du groupe, et réactions post-traumatiques intenses lors des entretiens prouvant qu'ils avaient assisté et participé aux événements décrits. Les sujets ont été contactés par le biais de passeurs, de mises en relation personnelles, d'autres transfuges et des autorités carcérales, aussi l'échantillon est-il entièrement

non-aléatoire. Ces transfuges n'ont pas communiqué leur vrai nom, sauf ceux qui sont détenus ou poursuivis en justice.

Avant et pendant l'étude, les participants ont été informés des références des auteurs dans le domaine de la contre-radicalisation et du contre-terrorisme afin de sécuriser les entretiens. Ils ont également été informés que cette étude s'inscrivait dans un projet de recherche plus vaste et n'était pas commanditée par, ni soumis aux services de police. Chaque participant a fourni son consentement éclairé, et une attention particulière a été attachée aux détenus afin de s'assurer qu'ils parlaient librement et qu'ils sachent qu'ils pouvaient faire l'objet d'une surveillance que ni eux ni nous ne pouvions contrôler. Pour les personnes interrogées en prison, les auteurs ont rempli des demandes en bonne et due forme afin d'avoir accès à l'établissement pénitentiaire, et ont respecté l'intégralité des politiques et procédures du centre de détention. Les auteurs n'ont posé aucune question conduisant à la révélation ou à la reconnaissance de crimes potentiels ou de la participation à des activités illégales. Ce point était important pour une raison d'éthique, et toute révélation potentielle d'éléments de preuve à charge pouvait être utilisée contre nos participants dans un tribunal. Cela dit, les personnes interrogées savaient parfaitement que s'ils révélaient volontairement des informations compromettantes, telles que des renseignements sur une attaque imminente, le principe de confidentialité ne s'appliquerait plus. Certes, les résultats recueillis avec ce petit échantillon non représentatif ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble des revenants ou transfuges. Mais les questions soulevées lors de ces entretiens sont d'une grande importance pour définir des politiques sur le sort à réserver aux revenants de l'EI, car ils permettent de retracer le parcours des individus vers le terrorisme et leur retour pour certains d'entre eux, et montrent comment certains ex-combattants réagissent à leur retour de Syrie et d'Irak.

Selon les prévisions de certains experts, à mesure que l'EIIL perd du terrain et son emprise brutale sur les populations locales en Syrie et en Irak, l'organisation va migrer vers d'autres territoires, comme l'Asie du Sud-Est (les Philippines, la Malaisie, et l'Indonésie), la Libye, voire les Balkans, parmi les possibilités envisagées⁵. Quand nous avons interrogé les transfuges syriens de juin 2015 à février 2017, dans le cadre du projet *ISIS Defector Interview*, bon nombre d'entre eux ont déclaré qu'en cas de recul sur les territoires syriens et irakiens, les chefs de l'EIIL prévoyaient de se raser la barbe et de se fondre dans la société en Syrie et ailleurs, afin de mettre sur pied des attaques insurrectionnelles⁶. Bon nombre des trente-huit mille combattants étrangers que l'EI a réussi à attirer en Syrie et en Irak vont probablement rentrer chez eux : les mécontents de l'organisation qui feront défection, les déçus à court terme qui aspirent cependant encore à construire un « Califat » islamique, et les autres combattants envoyés dans leur pays d'origine pour

recruter et y mener des attaques. Les consulats des pays occidentaux en Turquie rapportent qu'un nombre croissant de leurs ressortissants viennent déclarer la perte de leur passeport et exprimer leur souhait de rentrer chez eux⁷.

Alors que l'EIIL perd actuellement une grande partie de ses territoires, il est important que les gouvernements occidentaux, particulièrement des Balkans et d'Europe de l'Est, se préparent à voir dans ce flot de revenants un petit nombre seulement de transfuges, alors que les autres continueront à soutenir l'EIIL. Ces derniers représenteront un danger et seront susceptibles de repartir en Syrie et en Irak un jour ou l'autre, ou ailleurs, ou d'agir dans leur pays d'un moment à l'autre au nom de l'EIIL ou d'un successeur potentiel de l'organisation. Nous ne savons pas si tous les revenants de l'EIIL représentent un danger pour leur pays d'origine, mais ceux qui ont quitté l'EIIL, sans être nécessairement des transfuges, ni déçus par l'objectif de création d'un « Califat » islamique utopique, sont *a priori* plus aisément manipulables pour mener des attaques dans leur pays puis de reprendre du service. Au cours de nos interviews, nous avons constaté que le rêve du « Califat » est très persuasif, et si de nombreux combattants ont compris que l'EIIL ne serait jamais en mesure de le réaliser, il reste un idéal à atteindre.

Alors qu'un nombre élevé de cadres de l'EIIL désertent le champ de bataille, qu'ils soient des transfuges ou des revenants aspirant encore aux objectifs et à l'idéologie de l'EIIL, l'Occident devra affronter plusieurs tâches difficiles : les identifier, distinguer les vrais transfuges des revenants et évaluer enfin le risque de faire volte-face pour soutenir ou rejoindre le groupe. Les pays occidentaux devront trouver le moyen de déterminer les revenants qui représentent actuellement une menace à la sécurité, ceux qui pourraient en constituer une à l'avenir (par exemple en réaffirmant son allégeance au groupe), et ceux qui peuvent être réintégrés à la société en toute sécurité et à long terme. Parmi les questions à étudier pour ceux qui devront faire face à l'afflux probable de revenants de l'EIIL figure l'identification des variables utilisables pour limiter les possibilités de réintégration dans le groupe. Ce document offre un aperçu des revenants qui n'ont pas complètement renié l'EIIL, ou qui ont fini par se remettre aux prises avec le groupe, et en identifie les causes apparentes.

Échantillon

Cette analyse se base sur neuf cas sélectionnés parmi soixante-trois transfuges/revenants de l'EIIL détenus par les autorités. Les soixante-trois personnes composant cet échantillon ont été identifiées par le passeur qui les a conduits en Turquie, par le biais d'un réseau de transfuges, parce que leur dossier est public et a fait l'objet de poursuites judiciaires, ou parce qu'ils ont été incarcérés pour leur

appartenance à l'EIIL (ou pour leur affiliation à l'EIIL dans le cas des deux ressortissants d'Asie centrale).

Neuf cas examinés

Au moment des entretiens, les participants étaient âgés de quinze à quarante-neuf ans, les moins de trente ans étant les plus nombreux. Avant de rejoindre l'EIIL, ils travaillaient dans l'agriculture, le commerce ou les professions libérales, et ils ont majoritairement des cols bleus ou des ouvriers agricoles, ou encore des chômeurs. Sur les neuf cas étudiés, on comptait une femme, un mineur, les autres étant des hommes adultes. Ces neuf cas (le revenant ou le transfuge représentant toutes les zones géographiques de l'échantillon) ont été spécifiquement choisis parmi l'échantillon total restant, car à la différence des autres ils : 1) exprimaient des sentiments contradictoires à propos de leur départ de l'EIIL ; 2) exprimaient le désir potentiel de rejoindre le groupe ; 3) exprimaient leur affiliation catégorique et continue et leur soutien à l'EIIL, et/ou ; 4) nous avons appris que la personne est effectivement repartie combattre dans les rangs de l'EIIL.

Méthodes

Les neuf transfuges ont tous été interrogés en profondeur de manière semi-structurée (en incluant des questions ouvertes) de mai 2014 à février 2017. L'un des entretiens s'est déroulé en milieu carcéral. La personne concernée s'était enfuie, mais avait été arrêtée par les autorités à son retour. La plupart des entretiens étaient anonymes. Seules les personnes dont l'affaire était publique et relayée par la presse ont répondu sous leur vrai nom. Ces entretiens ont permis de comprendre leurs motivations pour rejoindre l'EIIL, ce qui les a attirés, ce qu'ils ont trouvé de positif, comment ils ont été formés et idéologiquement endoctrinés pour intégrer le groupe, ce qu'ils ont vu au sein de l'EIIL et, le cas échéant, ce qui les a dérangés au point de les pousser à s'enfuir ou à quitter le groupe.

Pour les quarante-cinq véritables transfuges sur les soixante-trois personnes interrogées, les principales raisons de leur départ comprenaient la brutalité et la corruption de l'EIIL (y compris sa nature hypocrite et non islamique), le fait d'avoir été forcés à mener des actions qu'ils trouvaient abjectes du point de vue moral ou autre, et une peur absolue pour leur propre vie et celle des membres de leur famille⁸. Notons que Speckhard et Shajkovi ont interrogé seize cadres de l'EIIL emprisonnés en Irak et, à l'exception d'un prisonnier, ils n'ont pas pu évaluer le niveau de soutien ou de loyauté qu'ils portaient à l'organisation.

Hormis les neuf personnes qui ont maintenu ou réaffirmé clairement leur allégeance à l'EIIL, ou bien ont regagné physiquement l'organisation, nous n'avons

pas pu déterminer si les autres transfuges/revenants interrogés ayant dénoncé l'EIIL lors de l'entretien ont fini par rejoindre le groupe ou réaffirmer leur allégeance. Cette analyse porte sur les neuf personnes ayant maintenu ou clairement renouvelé leur allégeance ou physiquement rejoint l'EIIL et se concentre sur leurs motivations et les facteurs pesant potentiellement dans leur décision de poursuivre ou de réitérer leur soutien à l'égard de l'EIIL.

Résultats

Sur les soixante-trois cadres de l'EIIL interrogés, nous avons constaté que neuf d'entre eux sont revenus sur leur défection en retournant sur le champ de bataille ou ont poursuivi leur engagement idéologique envers l'EIIL. Sur les neuf sujets qui, bien qu'ils aient quitté le groupe, éprouvaient des sentiments contradictoires envers l'organisation et ont poursuivi leur soutien ou ont recommencé à soutenir le groupe (physiquement ou idéologiquement), on comptait un Belge, trois Albanais du Kosovo, deux Bosniaques et trois Syriens en Turquie. Nous savons que quatre d'entre eux ont fini par rejoindre physiquement le groupe et que celui qui était détenu au Kosovo, qui était venu et reparti, avait finalement renoué avec l'EIIL en prison.

Parmi les raisons de quitter l'EIIL, ils ont cité le mal du pays, l'état de choc du combattant, la désillusion face à l'EIIL qui ne se montre pas à la hauteur de ses idéaux utopiques, des problèmes à régler dans leur pays, la colère à l'égard de l'hypocrisie et/ou de la propension au mensonge de l'EIIL, et la perspective d'un remariage forcé pour les femmes. Malgré cela, à leur retour dans leur pays d'origine ou, dans le cas des transfuges syriens, lors de leur fuite en Turquie, ils ont prêté allégeance au groupe, et la moitié ou presque y est retournée. Certes, conformément aux principes éthiques guidant notre recherche, nous n'avons jamais demandé aux participants de se compromettre, et nous ne leur avons pas demandé directement s'ils ressentaient encore l'envie de rejoindre l'EIIL. Mais il ressortait clairement de ce qu'ils nous ont communiqué de leur propre gré que ces neuf sujets ont tous continué ou renouvelé un jour ou l'autre leur allégeance envers l'EIIL après avoir quitté le groupe et que la moitié d'entre eux est effectivement repartie combattre dans les rangs de l'EIIL.

Discussion

Des entretiens à huis clos de plus de cinq cents terroristes (ou membres de leur famille et complice proches s'ils sont morts), il ressort que les vulnérabilités et les motivations individuelles pour rejoindre un groupe terroriste sont toujours

contextuelles et varient d'un quartier à l'autre, même au sein d'une même ville⁹. C'est également vrai pour cet échantillon.

Pour les trente-trois Syriens interrogés parmi l'échantillon de soixante-trois personnes, le désir de se rallier au soulèvement contre Assad ainsi qu'une forte coercition exercée par l'EIIL ont largement incité à rejoindre le groupe. Certains combattants d'autres milices n'ont rejoint l'« État islamique » qu'une fois capturés et confrontés à un non-choix : rejoindre le groupe ou mourir. D'autres membres des milices syriennes ont rejoint l'EIIL volontairement, parce que le groupe est islamique, gagne davantage de batailles, est mieux financé en matière d'armement et offre de meilleurs salaires que leur groupe, autant de raisons avancées pour changer d'allégeance. De même, les répondants syriens nous ont dit que les jeunes Syriens étaient crédules face aux mensonges des prêcheurs de l'EIIL promettant un salaire sans précédent, le mariage, et même une voiture s'ils rejoignaient le groupe. C'est ce qui s'est passé, bien que de nombreux enfants du Califat (*Cubs of the Caliphate*) aient en fait été formés pour commettre des attaques suicides avec des véhicules et n'aient reçu qu'une partie de ces récompenses. Les civils syriens locaux ayant rejoint l'EIIL ont également évoqué le fait que quand l'EIIL a pris le pouvoir sur leurs zones, l'« État islamique » a mis la main sur toutes les possibilités d'emploi et de subsistance dans les territoires sous leur férule, et ne pas se rallier à leur cause était une porte ouverte à la souffrance, aux châtiments et à la famine. Les Syriennes non ont dit, et cela a été confirmé par les Syriens, que les Syriennes locales sont souvent mariées au sein de l'EIIL afin de pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Les combattants étrangers européens, au contraire, étaient souvent décrits par les Syriens comme déjà endoctrinés par l'idéologie salafiste et convertis en jihadistes avant d'arriver en Syrie, aussi étaient-ils vus comme les « véritables croyants » venus pour le « jihad »¹⁰. Les combattants étrangers occidentaux, hommes et femmes, ont bénéficié d'un statut exalté et supérieur à celui des Syriens au sein de l'« État islamique » et percevaient de nombreux avantages, notamment un logement gratuit, un mariage arrangé, voire une voiture et, pour les hommes, des esclaves sexuelles¹¹. Nos entretiens en Europe et dans les Balkans mettent en avant des motivations pour rejoindre l'EIIL complètement différentes de celles des Syriens. Le taux de chômage élevé dans les Balkans et dans les enclaves musulmanes en Europe, ainsi que la marginalisation et la discrimination des minorités musulmanes de première et deuxième générations dans de nombreux pays d'Europe de l'Ouest, ont joué un rôle important dans l'attraction exercée par l'EIIL sur ces recrues. Un vrai salaire, un mariage arrangé, des esclaves sexuelles pour les hommes, un mode de vie traditionnel pour les femmes, un logement gratuit et d'autres agréments, sans compter les honneurs rendus par l'EIIL aux

combattants étrangers se rendant en Syrie et en Irak, ont attiré de nombreux étrangers pâtissant dans leur vie du manque de dignité, d'objectif, de sens et d'honneur.

Mais bien plus encore, les entretiens menés avec l'ensemble de l'échantillon de répondants ont révélé que l'importance des territoires pris par l'EIIL et de ce qui semblait être la vraie solution pour établir un « Califat » islamique utopique, étant donné les richesses pétrolières du sous-sol et les victoires de l'EIIL sur le terrain, ont été des facteurs déterminants du ralliement au groupe. Le rêve du « Califat » était important à leurs yeux.

Dans les Balkans, ceux qui sont partis au début pour soutenir la révolte contre Assad et se sont retrouvés plus tard dans les rangs de l'EIIL ont également évoqué leur expérience personnelle de la guerre pendant leur enfance et leur jeunesse, et le devoir qui leur incombait en tant que musulmans de se défendre les uns des autres contre les leaders tyranniques et violents et les attaques injustes¹². En fait, toutes les personnes interrogées au Kosovo par Speckhard (n=6), ont mentionné le fait que d'autres, notamment les Américains, étaient venus des décennies plus tôt pour les sauver des tueries et des viols, et qu'il était maintenant de leur devoir de musulman d'aider les Syriens à se défendre contre les atrocités d'Assad, des événements dont ils avaient vu les enregistrements vidéos et qu'ils avaient jugés extrêmement bouleversants. Or, une fois en Syrie, ils ont découvert les complexités inattendues posées par la multitude d'acteurs et leurs différents objectifs, et par la diversité des milices luttant les unes contre les autres. Ceux que nous avons interrogés ont quitté l'organisation, tandis que d'autres, restés en Syrie, sont tombés amoureux de ce qui est devenu l'État islamique.

De même, de nombreux combattants étrangers d'Asie centrale, d'Europe et des Balkans ont été recrutés pour l'« État islamique » par des amis et des membres de leur famille, ou incités par des offres de mariage. Les liens amicaux ou familiaux étant ainsi créés ou resserrés, il était plus difficile de quitter le groupe. Parmi les raisons semblant expliquer la réintégration des combattants dans le groupe, nous avons identifié : l'amitié et la camaraderie créées entre les combattants étrangers, ainsi que leur identité islamique renforcée, un but, une signification, un héroïsme et une dignité forgés au sein de l'EIIL ; les récompenses matérielles et spirituelles pour leur participation ; la perspective d'une mort dans un but supérieur avec la promesse religieuse de mourir en martyr, par rapport à une vie ennuyeuse ; et la façon dont le groupe se targue d'incarner une quête ultime de dignité, d'autonomie et de justice pour les musulmans. Tandis que les Syriens avaient davantage conscience des brutalités commises par l'EIIL à l'égard des autres sunnites (par exemple, le massacre de la tribu sunnite al-Sheitaat) et de leurs mensonges hypocrites, les Syriens de notre échantillon se sont montrés vulnérables à un retour

dans l'EIIL, aspirant à une « vraie » vie islamique et à une liberté syrienne avec le renversement d'Assad et s'investissant dans la possibilité d'un vrai Califat islamique.

À côté des motivations qui poussent à rejoindre le groupe, les problèmes qu'affrontent les combattants étrangers de retour chez eux, les facteurs mêmes ayant favorisé leur ralliement au groupe, comme le chômage, le sous-emploi, la discrimination, la marginalisation, la difficulté à observer un mode de vie salafi dans les pays occidentaux, des relations familiales désordonnées et non satisfaisantes, et qu'ils avaient cherché à fuir, persistaient une fois rentrés chez eux. De plus, après avoir vécu dans une zone de conflit et assisté ou pris part à une brutalité extrême, les cadres de l'EIIL ont payé un fort tribut psychologique à leur retour, nous confiant qu'ils souffraient de troubles post-traumatiques. Leur état de grande excitation (ils sont nerveux, agités, sur le qui-vive) ne cadre pas avec le calme et l'ennui suscité par leur retour dans leur pays, ou par le fait de se cacher en Syrie sans but précis. Élément tout aussi important, ils n'ont pas accès aux traitements psychologiques appropriés et ne sont pas en mesure de reconnaître en toute sécurité les choses perturbantes auxquelles ils ont participé. De nombreux revenants aspirent encore à l'objectif clair et aux expériences du champ de bataille ainsi qu'aux récompenses potentielles d'une mort en « martyr ». Un seul revenant de notre échantillon a reçu une assistance psychologique ; il s'agit d'un Albanais du Kosovo ayant bénéficié d'une aide psychologique en France pour les traumatismes causés par leur service au sein de l'« État islamique ». Il a déclaré qu'avant de suivre la thérapie proposée, il souffrait de cauchemars et de ce qui ressemblait à des symptômes de stress post-traumatique (PTSD), mais que le traitement l'a largement aidé à se réintégrer. Certains facteurs mentionnés ci-dessus expliquent également pourquoi certains combattants semblent oublier les limites du groupe et ses échecs sur le terrain, balayant d'un revers de main la réalité tout en espérant le meilleur à leur retour.

Exemples de cas

L'EIIL, comme Al-Qaïda avant lui, s'appliquait à convaincre ses disciples que mourir en tuant les ennemis du groupe signifie mourir en martyr, avec le lot de récompenses islamiques associées au martyr promises au terroriste suicidaire. Bien entendu, la plupart des musulmans ne reconnaissent pas leur Islam dans cette idéologie terroriste. Cependant, lors de nos entretiens, nous avons appris comment le groupe a réussi à détourner les écritures islamiques en promettant aux combattants que le terrorisme suicidaire est une opération de martyr qui les lave de leurs péchés, leur assure l'accès direct au Paradis et garantit aussi l'entrée au Paradis aux membres de leur famille au moment de leur mort. Nos transfuges nous ont parlé de nombreux Arabes et quelques Occidentaux qui ont rejoint

l'EIIL dans le but exprès de mourir en martyr, ou même qui se sont proposés volontairement pour des missions suicide. Face à une vie apparemment insignifiante et sans but et aux difficultés du chômage rampant, ou si l'on est torturé par la culpabilité rattachée à des « péchés », une mort qui a du sens immédiatement suivie d'une vie meilleure peut inciter fortement à retourner auprès de l'EIIL, comme l'a indiqué un de nos transfuges balkaniques :

J'y pense [à retourner en Syrie]. C'est possible. Mourir offre un destin plus grand que rester ici. Ici, c'est pire que ce que l'on croit. La cause pour laquelle je me battais, la fraternité, et la vie que j'avais en Syrie, étaient puissantes. J'avais une raison à la fois de vivre et de mourir. J'avais une raison de vivre car j'avais un revenu et de la nourriture sur la table chaque jour. Et cela m'était égal de mourir, car je crois en Dieu et en la justice. Ce que je veux dire c'est que je ne crains pas de mourir de faim, comme ici [au Kosovo]. J'ai une certaine stabilité, et cela m'est égal de mourir puisque c'est dans un but supérieur : libérer les frères et sœurs musulmans qui sont tués chaque jour. (D.K, trente-cinq ans, interrogé en Juin 2015, au Kosovo)¹³

Un Albanais kosovar de trente-quatre ans a expliqué comment il a trouvé un but et un sens au sein de l'EIIL et n'est revenu qu'un court laps de temps au Kosovo, pour faire une pause dans les combats : « je me suis retiré temporairement. J'y retournerai. J'ai construit ma vie au sein de l'État islamique. C'est [la Syrie] ma nouvelle maison ». Il a nié avoir fait défection, en expliquant :

Faire défection signifie changer d'allégeance et d'engagement. Je n'ai pas abandonné mes frères et mes sœurs en Syrie. J'y resterai aussi longtemps que j'en aurai besoin. J'aiderai mes frères et mes sœurs en Syrie. C'est ma nouvelle carrière et ma nouvelle vie. Même si j'aime ma famille au Kosovo, j'ai trouvé un nouveau but dans la vie (R.B., trente-quatre ans, interrogé en mars 2016, au Kosovo).

Deux hommes d'âge moyen qui ont quitté la Bosnie pour rejoindre l'ISIS, mais sont revenus pour passer du temps avec leur famille ont déclaré : « notre famille est en Bosnie. La guerre n'est pas encore terminée. Nous espérons pouvoir faire venir notre famille avec nous dans l'État islamique ». (M.S., quarante-sept ans et B.I, quarante-neuf ans, interrogés entre mai et septembre 2014, en Bosnie-Herzégovine).

Un autre Albanais kosovar de trente-cinq ans a expliqué qu'il est difficile de se réintégrer dans une société qui désigne ceux qui sont partis aider le soulèvement en Syrie comme des terroristes et qu'il a l'intention de retourner à l'EIIL : « [Il n'y a] aucune raison de vivre ici, stigmatisé par les Kosovars. Difficile de revenir quand les gens vous traitent de terroriste » (A.K., trente-cinq ans, interrogé en juin 2015 au Kosovo).

Des transfuges syriens en Turquie nous ont également dit se morfondre dans les camps de réfugiés et attendre impatiemment de retourner dans l'EIIL, idéali-

sant ce qu'ils avaient quitté et espérant encore que l'EIIL libère leur pays d'Assad. Un transfuge a déclaré :

Je me plains auprès de mes amis ici en Turquie [des atrocités commises par l'EIIL]. Je me plains toujours auprès d'eux. J'ai essayé de les convaincre quand ils ont tenté de me convaincre de revenir. « Repartons. Nous aurons de l'argent et nous paierons ». Je leur disais : « l'argent ne fait pas tout. Restez et soyez patients. *Inshallah*, vous serez bientôt soulagés. Ce ne sera pas long. Ils [l'EIIL] ne sont pas honnêtes ». Ils ne me croyaient pas. Beaucoup d'amis sont repartis et y sont encore. Les autres étaient convaincus, car je leur ai expliqué comment les choses se passaient en réalité. (Abu Yousef, vingt-neuf ans, interrogé en novembre 2015 en Turquie)

Tahir, un Syrien, âgé de quinze ans quand nous l'avons interrogé, est retourné auprès de l'EIIL malgré son mécontentement envers les cadres de l'EIIL qui piègeaient les jeunes enfants afin de les pousser à mener de missions-suicide, et qui avait été lui-même incité à en commettre une quand il était au sein de l'État islamique. Il y est retourné après que des combattants de l'EIIL sont venus le trouver pour lui dire qu'ils pourraient reprendre sa ville des mains des Kurdes, mais qu'ils avaient besoin de lui comme guide. Il avait le mal du pays et désespérait de pouvoir rentrer chez lui, alors il a été facilement manipulé. Nous avons appris plus tard par le biais de ceux qui l'ont connu que Tahir a été tué sur un champ de mines alors qu'il guidait les combattants dans leur tentative échouée de reprendre son village. (Tahir, quinze ans, interrogé en novembre 2015 en Turquie).

Umm Rasheed, une Syrienne de vingt-et-un ans orpheline depuis l'adolescence, avait été endoctrinée par l'EIIL et mariée dans le groupe. Les circonstances l'ont forcée à trois mariages de suite (chaque époux ayant été tué au combat). Cette mère élevant seule son jeune enfant a vécu dans un camp de réfugiés pendant neuf mois, mais elle exprimait encore une grande confusion au sujet de l'EIIL quand nous lui avons parlé en Turquie. Son histoire nous a montré clairement que ceux qui s'échappent des groupes terroristes ont besoin d'une thérapie de soutien et restent profondément vulnérables aux idéologies par lesquelles ils ont été embri-gadés, d'autant plus s'ils ont été soumis à la férule de l'EIIL pendant l'enfance, comme dans son cas.

Si elle s'est enfuie pensant qu'elle allait subir un quatrième mariage forcé au sein de l'EIIL, Umm Rasheed semblait toutefois complètement désorientée dans sa vie en Turquie et nous a dit : « je le referais si l'occasion se représentait. Je me suis enfuie, car j'ai un jeune enfant, mais je veux y retourner quand il sera grand. Je veux repartir. Quand mon fils aura trois ou quatre ans, si l'EIIL existe encore, j'y retournerai et je me battrai avec eux ».

Affectée par la pauvreté qu'a connue sa famille puis par une succession de tragédies à la fin de l'adolescence quand ses parents et ses trois maris ont tous été

tués, puis réfugiée et de nouveau touchée par la pauvreté, elle a idéalisé la prospérité et la position élevée qu'elle avait brièvement occupée au sein de l'EIIL, quand elle était mariée à un combattant étranger saoudien et elle-même membre de la *hisbah* de l'EIIL. « L'EIIL est vraiment un bon groupe, déclarait-elle, je dois les aider. S'ils m'autorisent à garder mon enfant, je me [re]marierai, mais je ne sais pas encore. Ils ne sont pas aussi mauvais qu'on le dit. L'EIIL est bon. Les femmes sont à l'abri là-bas. »

Comme de nombreuses personnes ayant subi l'endoctrinement total de l'EIIL, elle croyait encore que l'« État islamique » représentait le véritable Islam et que tous les autres étaient des ennemis. Son expérience personnelle confortait également certaines de ses convictions. Elle avait été relativement riche au sein de l'EIIL jusqu'à ce que chacun de ses maris meure au combat. De même, elle avait assisté aux massacres de civils causés par les bombardements de la coalition, ce qu'il l'a amenée à voir en l'Occident un ennemi des civils syriens : « ces forces de la coalition ne nous tuent pas nous ni nos soldats, mais elles attaquent les civils, et tout le monde le constate ». Elle nous a également confié avoir également vu mourir des femmes et des enfants sous les frappes aériennes de la coalition.

Certes, elle avait risqué sa vie pour échapper à l'EIIL et était évidemment soulagée de s'être éloignée du champ de bataille, évitant un quatrième mariage forcé. Mais elle idéalisait encore l'« État islamique » et ne savait pas encore qu'en penser. « Ils mentent sur notre compte et font une propagande négative », dit-elle de l'Occident. La perte de nombreux proches au combat, qui plus est élevés au rang de « martyrs » par l'EIIL, peut expliquer qu'elle ne démorde pas de cette idée. Questionnée au sujet d'autres personnes rejoignant le groupe, elle répond :

Conseillez-leur de venir et de rejoindre l'EIIL. Allez! Mourrez sur le chemin d'Allah. Quand vous mourrez pour la religion, vous vous sauvez vous-même. Je veux que mon enfant soit un combattant de l'EIIL et un martyr. Cet enfant doit marcher dans les pas de son père, suivre son chemin, j'aimerais aussi être une « martyre ». Je pourrai mourir quand il aura dix ans. Le martyr est le rang le plus élevé que vous puissiez atteindre.

Lorsqu'on lui a demandé si elle retournerait avec d'autres réfugiés syriens auprès de l'EIIL, elle a répondu :

Bien sûr, si quelqu'un veut y aller, je l'emmène. J'ai invité de nombreuses femmes de Raqqa à devenir membres de l'EIIL. *Inshallah*, l'EIIL deviendra le véritable État de la région et je serais leur martyre. Tout ce que vous entendez ici, ce sont des mensonges. Vous pensez qu'ils ne dureront pas, mais si vous allez à Raqqa, vous verrez que tout le monde vit en paix là-bas.

Son rêve de petite fille de devenir médecin s'est envolé ; ses parents ont été tués par les bombardements du régime ; elle a été mariée jeune, plusieurs fois de suite sans pouvoir faire son deuil ; puis, jeune femme elle a été entraînée par l'EIIL

à torturer avec sadisme les femmes qui ne respectent pas les règles strictes du groupe. Il est probable que cette mère et veuve ait été si traumatisée par tout ce qu'elle a vu qu'elle ne pouvait pas assumer les revendications d'intégrité de l'EIIL. (Umm Rasheed, vingt-et-un ans, interrogée en mai 2016 en Turquie).

En Belgique, Younes Delefortrie (de son vrai nom), âgé de vingt-sept ans, a raconté avoir été élevé par une mère alcoolique et violente et éprouvé le sentiment que l'Église catholique, dont il était un fidèle étant jeune, ne l'a pas protégé. Quand des Belges de deuxième génération d'origine nord-africaine, avec des liens familiaux très étendus, lui ont enseigné l'Islam, il a été captivé par une religion qui bannit l'alcool et s'est immédiatement converti. Il a laissé tomber les drogues et l'alcool et, peu à peu, s'est éloigné de ces amis musulmans pour se rapprocher d'une version extrémiste de l'Islam et est finalement parti en Syrie en 2013. Delefortrie n'y a passé que cinq semaines, dans un groupe composé de cadres d'al-Nosra et de l'EIIL, puis il est retourné en Europe, quand les groupes ont commencé à se battre les uns contre les autres, avançant qu'il voulait mieux gagner sa vie, retrouver sa femme et fuir le champ de bataille.

Or, à son retour en Europe, il retrouvait ses problèmes de couples, était accusé de terrorisme, il avait une interdiction de quitter le territoire et subissait un échec général. Après avoir essayé de refaire sa vie, son entreprise a été fermée par Gert Wilder, au motif que les pains de sa boulangerie « étaient tachés de sang ». Déçu par la vie en Belgique, Delefortrie a exprimé au cours de l'entretien son souhait de repartir pour l'EIIL. Idéalisant le « Califat », il justifiait l'attentat du Bataclan à Paris en 2015 comme un acte de représailles en réponse aux bombardements de la coalition et a affirmé qu'il espérait que le « Califat » de l'EIIL s'étende jusqu'à Bruxelles. Selon les journalistes qui l'avaient interrogé chez lui, un drapeau de l'EIIL était accroché dans sa chambre et Delefortrie portait un sweat-shirt à capuche orné du drapeau de l'EIIL. Le juge chargé de se prononcer sur son cas n'a pas considéré qu'il représentait un danger suffisamment grand pour la société pour le condamner à la prison ; il montre toutefois des signes évidents de vulnérabilité à un retour auprès de ses anciens camarades et de son adhésion continue à une idéologie qui répond aux traumatismes de son enfance et soutient les attaques terroristes sur le sol européen. Il semblerait que son cas pèse en faveur d'une thérapie corrective qui serait dispensée aux revenants de l'EIIL. (Younes Delefortrie, vingt-sept ans, interrogé en février 2016 en Belgique.)

Fitim Lladrovci (de son vrai nom), un Albanais du Kosovo de vingt-cinq ans interrogé dans une prison kosovare, soulève de nombreux aspects liés à la guerre associés à d'autres ressortissants des Balkans partis en Syrie. Enfant, Lladrovci avait assisté à l'attaque de sa propre famille par des Serbes et il se souvient très bien qu'une Américaine avait sauvé son village. Comme de nombreux autres Al-

banais qui étaient partis au début pour combattre le régime d'Assad, il se rappelle le traumatisme qu'ils ont vécu pendant la guerre et leur sentiment d'impuissance. Aider était donc devenu pour lui un devoir islamique. Comme les autres personnes interrogées, il avait le sentiment que le gouvernement kosovar soutenait les Albanais partis aider le soulèvement en Syrie, mais s'est vu ensuite hypocritement accusé de terrorisme. Lladrovci est parti une première fois en Syrie en 2013 et a rejoint l'Armée syrienne libre pendant quatre mois. Comme de nombreux Albanais en zones de conflit, il a été déçu quand les milices ont commencé à se taper les unes sur les autres et est retourné chez lui. « J'ai rejoint l'Armée syrienne libre. [Quand ils] ont commencé à combattre al-Nosra, j'ai décidé de retourner au Kosovo », déclarait-il, se remémorant cette époque. Même s'il essayait de reprendre une vie normale, il se tenait au courant des événements en Syrie, en particulier de la montée de l'EIL, épris de la revendication d'un « Califat » islamique.

Au cours de son court séjour en Syrie, Lladrovci avait rencontré un bon nombre de combattants étrangers albanais qui ont occupé par la suite des postes de leader au sein de l'EIL. Il savait donc qu'il pourrait jouer un rôle important s'il rejoignait le groupe. « Je suis rentré et j'ai essayé de m'éloigner de tout ça, de reprendre ma vie personnelle, mais c'était impossible. Quand j'ai vu la création de l'EIL, mon désir [d'y retourner] était immense », a-t-il expliqué en revenant sur les efforts qu'il a dû fournir pour reprendre une vie normale au Kosovo. « Le deuxième séjour à l'EIL était complètement grisant. La première fois je me suis ennuagé, je n'ai fait qu'un boulot de garde. »

Comme de nombreux combattants étrangers albanais, Lladrovci a exprimé une grande déception à l'égard du gouvernement kosovar qui a criminalisé sa lutte initiale dans les rangs de l'Armée syrienne libre en soutien au soulèvement syrien, et plus précisément, l'a assimilée à une participation à une organisation terroriste,

Quand je suis revenu en 2014, les arrestations ont commencé au Kosovo et la police m'a mis en garde à vue pour m'interroger. [...] Ils sont venus pour m'arrêter, ils ont saisi mes ordinateurs et mes téléphones. Ils ont trouvé des preuves. Ce n'est pas comme si j'avais nié. Je leur ai dit que j'étais allé [en Syrie] aider les gens. Ce ne devrait pas être surprenant. Même la communauté musulmane kosovare avait lancé un appel à l'aide [à la Syrie], donc ce n'est pas comme si j'avais nié.

Or, alors qu'il n'existait aucune loi réglementant le ralliement au soulèvement en Syrie au moment où il a servi dans l'Armée syrienne libre, le fait qu'il ait aidé les Syriens a été considéré comme un acte terroriste criminel. « [J'ai été] inscrit sur la liste des terroristes potentiels. Arrêté pendant neuf heures. À l'époque, il n'y avait pas de loi », se souvenait Lladrovci, manifestement en colère face à ce qu'il considérait comme de l'hypocrisie de la part de l'État. Mais Lladrovci avait également un passé judiciaire, pour faits de vol et de petite délinquance (selon les dires

de ses connaissances) et il mentait facilement au gouvernement : « Devant le procureur, j'ai dit que je regrettais et que je n'avais aucune intention de repartir. Il m'a cru. Je suis rentré chez moi, et la première chose que j'ai faite, c'est de contacter les gens en Syrie. »

Quand l'EIIL a déclaré son « Califat », Lladrovci était excité à l'idée de rejoindre le groupe et d'être là dès le départ. À son premier séjour en Syrie, il « était parti sans sa femme, mais cette fois ; c'était à une époque où les gens emmenaient leur épouse. Les épouses rejoignaient leur mari. Pourquoi pas ? Moi aussi je peux faire pareil. Alors j'ai contacté Lavdrim Muhaxheri et Ridvan Haqifi, [c'étaient des] grands manitous à l'époque. J'ai fait de très bonnes connaissances dès la première fois ». Les considérations matérielles ont également joué un rôle important. Lladrovci a informé ses amis de l'EIIL qu'il voulait faire venir sa femme et leur a demandé : « Est-ce que je peux avoir une maison ? ». Et la réponse fut : « Oui, les conditions ici sont excellentes pour toi. Nous attendons, c'est tout ».

Lladrovci a expliqué qu'il a continué à se présenter aux autorités sous un faux jour :

J'ai commencé à chercher par quel chemin m'y rendre. J'ai décidé de partir du Monténégro. J'ai pris un car avec ma femme, je suis parti de Podgorica. J'étais sur la liste [des terroristes potentiels] alors dès que je suis arrivé à la frontière du Kosovo, je n'avais pas besoin de passeport pour traverser le Monténégro, j'ai montré ma carte d'identité. Ils ont lu mon nom et m'ont interrogé. « Oui, je suis allé en Syrie, mais maintenant nous allons à Ulcinj et j'emène ma femme. Nous allons travailler. Ma femme de doit pas être punie, pour une décision stupide, pourquoi devrait-elle souffrir ? »

Lladrovci a menti aux autorités d'une façon charmante et est passé au Monténégro sans encombre.

Une fois dans l'EIIL, Lladrovci se souvenait avoir combattu pour l'EIIL quasi quotidiennement et les assassinats de civils par l'EIIL, l'exploitation d'esclaves sexuelles, les décapitations de soi-disant espions ou ennemis de l'« État islamique » et les assassinats d'autres sunnites, notamment le massacre de la tribu des al-Sheitaat, un génocide conduit par l'EIIL tuant des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, n'éveillaient en lui pas le moindre soupçon de regret. Il s'était tellement imprégné de l'idéologie toxique de l'EIIL selon laquelle l'État islamique était juste, qu'il remettait rarement en question ses actes de brutalité ou de corruption.

Or, quand il a commencé à être témoin de divergences reflétant sa propre vie et ses valeurs et dont étaient victimes des affiliés, il s'est senti mécontent envers les chefs de l'EIIL. Lladrovci, qui avait perdu son père quand il était enfant, a été élevée par sa mère et il éprouvait peut-être facilement de la sympathie pour les veuves. De même, il se souvenait très bien quand sa mère, un grand-frère et lui ont

été attaqués par des Serbes alors qu'il n'avait que huit ans, un âge auquel il faisait référence également quand il était dans l'EIIL.

« Quand les femmes étaient malades, ils [l'EIIL] ne l'emmenaient pas à l'hôpital. Elles ne peuvent pas voyager seules. [D'après l'EIIL], les femmes n'étaient là que pour faire la cuisine et s'occuper des autres. Pour moi, cela montrait bien que quelque chose n'allait pas », expliquait Lladrovci. L'épouse de Lladrovci est tombée malade et n'a pas été soignée par l'EIIL. « Je n'étais pas le seul dans ce cas, il y avait aussi la femme d'une autre personne. Elle avait le cancer, et quatre enfants. Ils ne se sont pas occupés d'elle et ne l'ont pas autorisée à rentrer [chez elle pour recevoir un traitement médical]. Il s'est mis en colère également quand il a découvert que l'EIIL ne versait une pension aux veuves que le premier mois et refusait de la payer les mois suivants et d'aider les femmes à acheter les produits de première nécessité, les forçant ainsi à se remarier pour survivre.

Comme c'est souvent le cas avec ceux qui rejoignent l'EIIL, ce qui constitue en partie l'attrait du groupe c'est la promesse de rendre justice et dignité à tous les musulmans. Lladrovci n'était pas différent des autres de ce point de vue. Quand il a découvert que les hypocrisies et l'injustice affectaient les membres de l'EIIL, cela l'a fait enrager. Son refus de suivre la devise du groupe, « Écouter et obéir », et sa tendance à dénoncer ses injustices, ne l'ont pas fait aimer du commandement de l'EIIL. « Je vous ai dit que je ne tolère pas l'injustice, se rappelait-il. Donc je les affrontais tout le temps [les leaders de l'EIIL] et je ne décrochais pas. Un jour, nous sommes même allés devant le tribunal de la charia. À cause de cela, ils ont commencé à mettre une distance entre eux et moi ».

Pour Lladrovci, la goutte de trop a été un enfant de huit ans, qui représentait probablement pour lui son enfance, privé de son père, sans défense pendant la guerre. « Donc, il y avait cet enfant de huit ans », se remémorait Lladrovci, qui avait été amené en Syrie par son père contre la volonté de sa mère.

Sa mère était au Kosovo. Ils ne l'ont pas autorisé à utiliser Internet. Imaginez cet enfant sans possibilité de parler à sa maman ! Son père est parti se battre en Irak, alors il a laissé son enfant à des Arabes. Il a dit aux Arabes : « Envoyez s'il vous plaît mon fils dans le groupe albanais ». Il a été blessé. À l'hôpital, il n'appelait pas son fils. Un jour l'hôpital a été bombardé. Nous avons cru qu'il était mort. Son fils n'avait rien à manger et personne ne s'occupait de lui. Selon la loi [de l'EIIL], il aurait dû recevoir de l'argent, mais des enfants albanais se moquaient de lui. Alors, un jour il est venu me voir et m'a dit « frère Abu Musab, excuse-moi de te déranger, je n'ai rien ». Il avait dix centimes en poche, alors que les autres enfants avaient dix euros.

En colère, Lladrovci est allé se plaindre aux chefs albanais,

Je me suis vraiment éloigné de Muhaxheri, mais à Lavdrim, je lui ai dit : « Il est mal traité, vous devez l'aider ». Il m'a répondu : « Occupe-toi de tes affaires ». Mais pour moi, c'était

très important. J'aimais ce garçon et il fallait l'aider d'une façon ou d'une autre. Une nuit, il y a eu des bombardements près de la maison de Lavdrim Muhaxheri. Il [Muhaxheri] était effrayé et est parti avec sa femme en laissant l'enfant seul, sachant qu'il y avait des bombardements et que la maison était visée. Je n'ai pas pu le supporter. C'était la coalition qui bombardait, je crois, et visait la maison. Ensuite il se souvient que le garçon a été battu, «Ramadani et Astrajevi l'ont frappé très fort». (Lladrovci nie le fait que l'enfant ait été violé.)

Incapable d'aider le garçon, Lladrovci a commencé à risquer sa vie en l'emmenant à moto tous les jours dans un cybercafé pour qu'il parle avec sa mère. Finalement, Lladrovci a décidé de faire défection avec sa femme pour conduire l'enfant auprès de sa mère, probablement parce qu'il se souciait vraiment de cet enfant et que sa détresse lui rappelait la sienne, et très certainement parce qu'il y voyait un moyen de se prémunir contre une peine de prison à son retour au Kosovo.

Lladrovci a ensuite adopté de nouveau un ton cavalier pour décrire dans les détails sa fuite, affirmant qu'il a versé aux passeurs trois mille dollars pour qu'ils puissent quitter tous les trois la Syrie, argent qu'il a reconnu librement avoir volé dans les maisons pillées par les cadres de l'EIIL. À aucun moment de l'entretien Lladrovci n'a exprimé de regrets au sujet des maisons prises aux chiïtes pour loger les cadres de l'EIIL, ni des maisons pillées, des génocides et de la réduction à l'esclavage des sunnites, des chiïtes et des yézidis, des viols de yézidies, ni des décapitations commises par l'EIIL. Mais il était triste pour les veuves de l'EIIL qui ne percevaient pas leurs pensions, et étaient forcées de se remarier pour survivre, et pour l'enfant maltraité par l'EIIL. Alors il a décidé de tout risquer pour quitter le groupe.

Pour un psychothérapeute expérimenté discutant avec Lladrovci (Speckhard), sa personnalité par rapport à cette période dans l'EIIL semble naïve, non développée et quelque peu psychopathe. «Le tribunal m'a transmis un courrier annonçant que quand j'arriverai ici [au Kosovo], je serai libre», a-t-il déclaré, n'exprimant aucun regret vis-à-vis des graves crimes de guerre, et totalement surpris par son incarcération à son retour de l'EIIL au Kosovo. Or les tribunaux kosovars n'ont pas respecté l'accord que Lladrovci prétend avoir négocié. Il a initialement été condamné à cinq ans de prison pour «participation à une organisation terroriste et détention illégale d'armes», une sentence toutefois réduite à trois ans et demi. Lladrovci purgeait sa peine en prison à l'époque où nous l'avons interrogé.

«Je suis en danger en prison», s'est plaint Lladrovci. «Il y en a qui prie toute la nuit pour tuer des gens au Kosovo. C'est le premier obstacle [dans la prison]. Je suis sûr qu'ils vont me tuer». En tant que transfuge, Lladrovci savait que d'autres codétenus voulaient le tuer, or il ne reportait pas la faute sur l'EIIL, mais sur le Kosovo.

Souffrant seul en prison, il était également très en colère contre l'État de ne pas avoir respecté le marché qu'il avait soi-disant conclu pour avoir sauvé le jeune garçon. Dans son esprit, Lladrovci a commencé à retrouver la liberté tout en idéalisant son séjour dans l'EIIL et son prétendu « Califat » dans lequel il a cru de nouveau que justice serait rendue : « tout ce qu'a fait l'EI, je suis prêt à lui pardonner. Comparé à ce qu'ils [m'] ont fait au Kosovo. C'est bien pire, je ne leur pardonnerai jamais », se lamentait Lladrovci en prison.

Lladrovci a reconnu qu'il avait en effet fait défection de l'EIIL et qu'il aurait été tué s'il s'était fait prendre, mais maintenant, en prison, il était de nouveau séduit par l'EIIL : « [oui], à l'époque j'ai décidé qu'*ad-Dawlah* [l'État islamique], n'était pas pour moi. Mais quand je suis arrivé ici, dans cet État *kufr* [incroyant] et avec ces institutions, j'ai réalisé que je suis fait pour *ad-Dawlah* ». En évoquant à quel point la prison peut être dure, Lladrovci se justifiait :

J'essayais d'aider mon pays. Être seul en prison, isolé pendant seize heures [il est le seul détenu dans sa cellule pour assurer sa protection] chaque jour, bien sûr que je finirai par penser à tuer. Je n'ai jamais haï les gens comme vous, les civils. Maintenant je hais les institutions, les tribunaux, parce que ce sont eux qui m'ont mis dans cette position. C'est de leur faute. Ils sont à l'origine de mes problèmes avec l'EIIL. C'est pour ça que j'ai été arrêté et que je quitte ma famille. Et que je suis en prison. Le « Califat » est bien meilleur que la façon dont je suis traité par les Albanais.

Lladrovci n'a jamais reconnu que dans sa posture de victime, il n'a jamais assumé la responsabilité de ses propres actions et ne fait qu'accuser les autres.

L'exemple de Lladrovci plaide en faveur d'un traitement de réadaptation en prison pour les détenus en Europe qui n'ont pas de longues peines à purger, car chaque jour passé en prison, son engagement auprès de l'EIIL se fait plus violent : « [q]uand je suis dans ma cellule, je n'ai pas envie de regarder la télé turque. Il n'y a aucun doute, la vie dans le Califat était plus belle ».

Confronté au fait qu'il compare deux choses très différentes, la liberté et la détention, et qu'il se contredit, puisque quand un transfuge masculin de l'EIIL se fait prendre, il est décapité, Lladrovci a déclaré : « Soyons honnête, c'est plus facile de mourir. Quand on meurt, on va en enfer ou au paradis. Être vivant et maltraité, cela fait vraiment mal. Je perds espoir ; je ne supporte pas d'être comme ça ».

En l'espace de quelques années d'entretiens avec des terroristes, nous les avons souvent entendus dire que la prison est psychologiquement insoutenable et qu'ils préféreraient effectuer une mission suicide plutôt que retourner en prison. Les kamikazes tchéchènes étaient en effet surreprésentés par ceux qui avaient un statut de fugitif en Russie. Ils préféreraient vivre le « martyr » plutôt que de risquer une arrestation, la torture et la prison. Certains Palestiniens ont affirmé également qu'ils préféreraient mourir au combat que retourner en prison¹⁴. Les Belges impli-

qués dans l'attentat de l'aéroport en 2016 ont dit aussi qu'ils voulaient éviter la prison et préféraient le « martyr ». Le constat est inquiétant : si à sa sortie de prison un détenu ne s'est pas totalement désengagé d'un groupe terroriste, il y a de fortes chances qu'il préfère partir volontairement en mission suicide plutôt que d'être à nouveau arrêté. Les pays occidentaux devront penser à cet aspect quand ils incarcéreront les revenants de l'EIIL. Enfermer les revenants sans leur proposer une réadaptation utile, ni sans les aider à admettre ce dont ils sont effectivement responsables, met la société en sécurité tant qu'ils sont sous les verrous, mais cela risque de transformer les plus endoctrinés par l'idéologie de l'EIIL en monstres, et d'accroître le danger pesant sur la société à leur libération.

Après avoir perdu tout espoir en détention, Lladrovci a expliqué qu'il a retourné sa veste, passant de la défection au soutien absolu à l'EIIL et qu'il a encouragé d'autres personnes à rejoindre ce groupe : « Après mon retour de Syrie et d'Irak, deux personnes sont venues et je leur ai dit "Ny allez pas", et je leur ai fait promettre de ne pas y aller. Mais maintenant que je me suis fait arrêter, je vais leur dire d'y aller ».

Il a également idéalisé le fait de dépendre de Dieu pour tout, malgré le recul actuel de l'EIIL en Syrie et en Irak : « Oui, les choses ne s'arrangent pas. Ils ont perdu du terrain, des armes et de l'argent. Ils n'ont pas de bonne tactique militaire. Ils ne s'en sortent pas bien, mais en fait, nous ne dépendons que de la volonté d'Allah, et c'est ce qui compte ».

N'ayant appris à regarder le monde qu'à travers le prisme de l'État islamique et qu'eux seuls représentent correctement l'Islam, Lladrovci ne fait pas non plus la différence entre les actes terroristes perpétrés contre des civils innocents et les dommages collatéraux par faits de guerre. Quand nous l'avons interrogé sur les attentats commis à l'aéroport, au restaurant, et dans une boîte de nuit par des cadres de l'EIIL à Bruxelles et dans Paris, sa réponse fut :

« *Alhamdulillah* [Louanges à Dieu], ils [la coalition] bombardent l'Irak et la Syrie ! Des restaurants ! Ils bombardent des enfants tout le temps en Syrie et après ils se plaignent... C'est pour cela qu'ils [l'EIIL] ont fait exploser une bombe à l'aéroport [de Bruxelles]. C'est quasiment la même chose. Ils ont torturé en Syrie, maintenant il se passe la même chose dans leurs villes ». Et d'ajouter « Je ne suis pas comme la communauté islamique du Kosovo qui met une bougie et dit 'je pleure pour eux' ».

Conformément aux enseignements de l'EIIL, il juge maintenant de la valeur des gens par la question « Mais, suivent-ils la charia ? » Consumé par les problèmes de justice sociale, Lladrovci a également posé des questions importantes sur les pratiques controversées d'interrogatoire comme : « Savez-vous ce que les Américains ont fait aux musulmans en prison, en particulier dans les prisons du Moyen-Orient ? »

« Si on aime la justice, on doit travailler dans les deux camps, et ne pas quitter l'un des deux », a ajouté Lladrovci, légèrement calmé. « Je sais que ce n'est pas bien de semer la terreur en Europe et au Kosovo », ajouta-t-il. Or, la difficulté de l'isolement carcéral lui dévore l'âme petit à petit. « Quand on subit cette pression, quand on est en prison, et qu'on est sale partout, alors c'est sûr, on devient un terroriste », a-t-il admis.

Son cas illustre parfaitement les difficultés qu'affrontent les gouvernements occidentaux réticents à enfermer à vie les individus comme lui, susceptibles de changer d'opinion et d'idéaliser l'EIIL une fois confrontés à la dure réalité de la prison ou simplement à la complexité de reprendre leur vie « normale ». (Fitim Lladrovci, vingt-cinq ans, interrogé le 28 juin 2016 au Kosovo).

Implications politiques

Cette recherche de terrain originale reflète les soixante-trois cadres de l'EIIL du monde entier que nous avons interrogés. Sur ces soixante-trois personnes interrogées, nous avons constaté que neuf d'entre elles sont soit revenues sur leur défection, soit reparties combattre, soit ont poursuivi leur engagement idéologique en faveur de l'EIIL. Dans ce document, nous avons examiné tous les cas en suivant une méthodologie psychosociale d'étude de cas. Certes, ni nous ne pouvons pas connaître la totalité de l'échantillon des revenants de l'EIIL ni le pourcentage susceptible de renouveler son allégeance à l'EIIL, mais nous pensons que notre échantillon livre au lecteur des informations importantes sur les facteurs conduisant les combattants à renier leur loyauté envers le groupe terroriste, pour revenir plus tard sur leur position. Cette recherche de terrain aide à comprendre les facteurs de récurrence des terroristes, particulièrement dans le cas du retour des combattants étrangers de l'EIIL.

Ces neuf exemples soulèvent des questions comme l'endoctrinement idéologique pratiqué par des groupes comme l'EIIL, les liens étroits conservés avec le groupe après le retour du champ de bataille, et la dépression liée au fait de quitter l'excitation ressentie auprès de l'EIIL pour une vie d'ennui et de frustration, en apparence insignifiante, affectée par les difficultés économiques. Les personnes qui ont vécu sous la férule de l'EIIL sont souvent attirées en raison de traumatismes vécus pendant l'enfance, des difficultés du présent et des privations, et des traits psychopathiques possibles ainsi que des écueils dans leurs relations et dans la vie. Elles croyaient qu'en rejoignant le groupe terroriste tous leurs problèmes s'arrangeraient ou qu'elles pourraient à tout le moins les esquiver. Or nous pouvons nous attendre à ce qu'elles retrouvent, à leur retour, les mêmes difficultés, que leur corvée auprès du groupe terroriste n'aura pas effacées. En conséquence, les revenants,

y compris ceux qui déclarent s'être déradicalisés ou désengagés du groupe terroriste, restent potentiellement vulnérables à une nouvelle participation au terrorisme. C'est pourquoi les professionnels qualifiés en santé mentale et éventuellement les chefs religieux (par exemple les imams qualifiés dans le cas de l'EIIL, d'Al-Qaida et des shebab) devront évaluer attentivement tous les revenants et les personnes soupçonnées d'être parties rejoindre un groupe terroriste. De plus, ceux qui présentent ces vulnérabilités psychosociales devront recevoir une thérapie de soutien afin de s'assurer qu'ils ne s'impliquent pas de nouveau dans le terrorisme.

Nous devons également garder à l'esprit que ceux qui sont partis rejoindre l'EIIL reviendront encore plus handicapés par de nouveaux traumatismes vécus au sein de l'EIIL, qui peuvent se manifester par des symptômes de stress post-traumatique (PTSD). Ceci exige une évaluation attentive et un traitement. Un Albanais interrogé au Kosovo qui avait combattu un certain temps en Syrie a affirmé que le programme de traitement français administré lui avait été très bénéfique et l'avait aidé à surmonter les atrocités auxquelles il avait participé. La culpabilité, la peur, les cauchemars, les flashbacks, l'excitation corporelle et l'évitement sont tous des symptômes de stress post-traumatiques susceptibles d'être occasionnés par leur implication au sein de l'EIIL. Ceux qui ont été impliqués pendant leur développement nécessitent également une thérapie de soutien pour les aider à se remettre des croyances ébranlées sur le monde (c'est-à-dire, le monde est prévisible, sûr, les êtres humains sont bienveillants, etc.) et de la perte des rêves et de l'innocence de l'enfance. Par exemple, l'EIIL a transformé Umm Rasheed qui, à l'adolescence, souhaitait être médecin en un tortionnaire sadique : un groupe qui lui a offert la sécurité quand, jeune femme, elle a tout perdu. Elle aura besoin d'une thérapie de soutien pour surmonter son identification à un groupe violent et pour surmonter ses sentiments de honte quand elle aura admis que ce à quoi elle a participé n'est pas bien du point de vue moral.

La prison ou la menace d'une incarcération semblent être un facteur majeur de stress poussant certains à réintégrer les rangs de l'EIIL. Dans toutes les sociétés, une tension existe entre les mesures répressives à l'égard des individus impliqués dans le terrorisme et les mesures de réadaptation qui font courir à la société un danger accru. Les décideurs doivent évaluer le risque que représente l'incarcération des individus radicalisés sans traitement, c'est-à-dire s'ils dissémineront leurs idées terroristes en prison. De même, les condamnations à la prison pour une courte durée risquent de rendre des terroristes en puissance à la société, tandis qu'avec des sentences longues, choisir la mort en tant que terroriste peut sembler une bonne option.

Les effets directs de l'emprisonnement sur les changements cognitifs ou sur les aspects cognitifs de la radicalisation sont peu connus¹⁵, mais on sait bien que

les prisons représentent un terrain de recrutement potentiellement fertile pour ceux qui représentent des groupes comme l'EIIL¹⁶. En prison, les facteurs de stress sont nombreux, et il est souvent nécessaire de rejoindre un groupe pour gagner sa protection et l'esprit de camaraderie, et les sentiments comme le ressentiment envers le gouvernement peuvent être aisément exploités en prison. Toutefois, l'environnement carcéral peut également offrir un lieu et une opportunité aux personnes qui se sont désengagées de groupes comme l'EIIL : ces dernières peuvent y recevoir un traitement et interagir avec d'autres personnes ayant potentiellement un impact positif si elles sont placées dans un environnement contrôlé dans lequel elles auraient accès à une littérature religieuse plus progressive ou libérale¹⁷ ainsi qu'à des contacts et des traitements qui remettraient en question leur vision du monde radicale¹⁸. Ces programmes doivent être individualisés, très spécialisés et réalisés par des professionnels très qualifiés. Ils doivent également comprendre la dispersion des prisonniers¹⁹ pour isoler ceux qui sont vulnérables aux recruteurs et aux chefs terroristes et limiter le contrôle du groupe sur les prisonniers en conditions isolées et la ruine immédiate de tout programme de traitement en prison qui pourrait encourager les prisonniers à envisager à réenvisager leur appui au terrorisme et, plus important encore, à assurer leur réintégration dans la société une fois sortis de prison. Qu'ils aient été emprisonnés à leur retour ou qu'ils soient libres, il semble que les revenants et les transfuges de l'EIIL présentent de nombreuses vulnérabilités à un retour dans le groupe, pour recruter et lui offrir leur soutien, et qu'ils tireraient des bénéfices de plans de traitement correctement définis, qui traitent effectivement les raisons originales de leur ralliement au groupe et les difficultés qu'ils rencontrent à leur retour.

Étant donné que la plupart des transfuges avec qui nous avons parlé étaient réellement dégoûtés de l'EIIL et ne nourrissaient aucun sentiment positif envers le groupe au moment de nos entretiens (n=43), nous devons également souligner que, majoritairement, nos interlocuteurs n'étaient plus en accord avec l'EIIL, et ne semblaient pas non plus susceptibles d'y retourner facilement. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne feront jamais volte-face. De même, si les cadres de l'EIIL avec qui nous nous sommes entretenus ont cité les Occidentaux comme les « vrais croyants », tous n'en étaient pas. Par exemple, à la suite de l'assassinat de son mari par l'EIIL, une Européenne qui était rentrée enceinte après une fuite extrêmement périlleuse n'avait jamais vraiment adhéré au groupe, et avait suivi son mari en Syrie dans le seul but de rester mariée. Elle ne se faisait aucune illusion au sujet de l'EIIL, ayant dû, sous la pression, laisser son bébé et pour pouvoir partir avec la bénédiction du groupe. De nombreux Albanais partis en Syrie au début des conflits ont également déclaré qu'ils y sont allés pour des raisons humanitaires et pour appuyer le soulèvement contre Assad, mais ont rapidement tourné les talons

quand ils ont vu les factions se battre les unes contre les autres. Ils ne portaient aucun intérêt dans le « Califat » de l'EIIL, que ce soit pendant leur séjour en Syrie ou à leur retour.

Tous ces cas montrent qu'il sera important que les gouvernements, quand ils s'occuperont des revenants de l'EIIL, examinent attentivement les motivations et les vulnérabilités de chaque individu expliquant le fait qu'ils soient partis pour la Syrie et l'Irak et qu'ils aient rejoint les rangs de l'EIIL. Ceux qui semblent avoir réellement fait défection doivent avoir une chance de faire leurs preuves à travers le système de justice de leur pays tout en étant surveillés par leur gouvernement afin de s'assurer qu'ils n'entretiennent pas de liens avec l'EIIL, qu'ils n'ont pas l'intention d'y retourner ou de commettre des attentats au nom de l'EIIL dans leur pays. Ces politiques seront importantes, dans la mesure où les gouvernements considèrent l'impact sur les individus qui, leurrés par les organisations terroristes en Irak et en Syrie, les ont rejointes puis ont changé d'avis. C'est particulièrement crucial, sachant que tous ceux qui ont rejoint l'EIIL ne sont pas des fanatiques religieux ou idéologiques. Comme le montre notre recherche, certains ont rejoint l'EIIL pour ce qu'ils croyaient être des raisons humanitaires, et ont vite quitté le groupe quand ils ont vu sa brutalité extrême.

Au cours de nos entretiens avec les représentants du gouvernement ou des cultes et des personnalités de la société civile, certains ont souligné l'importance de prévoir l'amnistie dans le cas de personnes souhaitant revenir et n'ayant pas commis de crimes. La question de promettre une amnistie reste controversée, et il est très difficile de distinguer ceux qui ont commis des crimes de ceux qui n'en ont pas commis. Ainsi, un transfuge de l'EIIL incarcéré en Allemagne prétend n'avoir tué personne alors que l'EIIL même l'a dénoncé comme assassin²⁰. Toutefois, il est nécessaire de fournir aux revenants des outils légaux appropriés et des lieux afin qu'ils prouvent leur innocence et pour lutter contre les discours d'aliénation et de victimisation que les groupes comme l'EIIL cherchent à exploiter. Cela étant dit, de nouvelles initiatives politiques doivent trouver un équilibre délicat entre assurer la sécurité, notamment en incarcérant ceux qui risquent de menacer la société, tout en encourageant la réadaptation totale de ceux qui ont réellement fait défection. Du côté du gouvernement, il est difficile de prouver dans quel groupe se trouvait un revenant et de présenter des pièces à conviction assez solides pour que les tribunaux les inculpent de terrorisme. Il est cependant important de se souvenir que des cadres de l'EIIL nous ont parlé de leurs classes d'une à trois semaines d'endoctrinement à la charia (organisées après la création du Califat de l'EIIL en « État » en quelque sorte) et que ces classes se terminaient par des serments d'allégeance appelés *bayats* et des démonstrations effectuées par chaque cadre décapitant un prisonnier de l'EIIL. Si c'est vrai des revenants qui ont rejoint

l'EIIL après sa constitution en « État », alors ils ont commis des crimes de guerre et ont du sang sur les mains et, psychologiquement, ont franchi une limite et il leur sera difficile de revenir en arrière.

Conclusion

Il y a fort à parier que le recul du groupe sur le terrain, à la suite des frappes aériennes et des combats au sol et de la récente introduction de lois criminalisant l'acheminement de matériels et les déplacements à destination des zones de combat dans le but d'appuyer ou de rejoindre des organisations terroristes en Irak et en Syrie, continuera à ralentir voire stoppera l'afflux de combattants étrangers en Syrie et en Irak. Autre élément important, l'aura du groupe et son attraction continueront à décroître à la lumière des récits et des discours décrivant la violence et la brutalité extrêmes de la vie sous la férule de l'État islamique et dans les territoires contrôlés par l'EIIL, comme le révèle également notre récente recherche en Syrie, en Europe et dans les Balkans. Certains continueront cependant à tomber sous la coupe de la stratégie douceuse de recrutement du groupe, de la promesse d'une vie islamique « juste » et de l'attrait des victoires qui ont mené à la création de l'« État islamique ». Toutefois, avec le retour des combattants étrangers dans leur pays d'origine, de nouvelles difficultés se présentent. Il est l'heure de commencer à planifier la meilleure réponse à donner.

Notes

1. PBS NewsHour, « Are Airstrikes Successfully Weakening ISIS? », 1^{er} mai 2016, www.pbs.org/newshour/bb/are-airstrikes-successfully-weakening-isis/.

2. LAUREN, Carrol, « Retired General Says al-Qaeda has Grown 'Fourfold' in Last 5 years », *PolitiFact*, 1^{er} février 2015, www.politifact.com/punditfact/statements/2015/feb/01/jack-keane/retired-general-says-al-qaida-has-grown-fourfold-1/.

3. CHIA, Krystal, XEULING, Lin, « ISIS is Targeting Southeast Asia amid Declining Mideast Support: Terror Expert », *The Soufan Group*, 4 août 2016, <http://soufangroup.com/tsg-report-cited-on-channel-newsasia-isis-is-targeting-southeast-asia-amid-declining-mideast-support-terror-expert/> ; l'EIIL a récemment perdu les villes de Mossoul et de Tal Afar en Irak, ainsi que Raqqa en Syrie, ce qui compromet leur perspective d'administration des territoires en Irak et leur survie.

4. NAYLOR, Sean D., « Airstrikes Killing Thousands of Islamic State Fighters, but it Just Recruits More », *Foreign Policy*, 9 juin 2015, <http://foreignpolicy.com/2015/06/09/airstrikes-killing-thousands-of-islamic-state-fighters-but-it-just-recruits-more/>.

5. MCFATE, Jessica L. et al., « ISIS Forecast: Ramadan 2016 », *Institute for the Study of War*, mai 2016, www.understandingwar.org/sites/default/files/ISW%20ISIS%20RAMADAN%20FORECAST%202016%20FINAL.pdf ; CHIA, XEULING, « ISIS is Targeting Southeast Asia » ; MAYR, Walter, « Bosnia's Islamic State Problem », *Spiegel Online*, 5 avril 2016, www.spiegel.de/international/europe/islamic-state-presence-in-bosnia-cause-for-concern-a-1085326.html.

6. SPECKHARD, Anne, et YAYLA, Ahmet S., *ISIS Defectors: Inside Stories of the Terrorist Caliphate*, McLean, VA : Advances Press LLC, 2016, p. 332.

7. Voir aussi ABI-HABIB Maria, « Islamic State Members from the West Seek Help Getting Home », *the Wall Street Journal*, 6 juin 2016, www.wsj.com/articles/islamic-state-members-from-the-west-seek-help-getting-home-1465244878.

8. Notons que 45 des 63 personnes interrogées ont déserté l'EIL. Les 18 autres (capturés par les forces du gouvernement irakien) ne sont pas comprises dans la catégorie des « défecteurs ». Bien que trois personnes au Kosovo, au moment de l'entretien, purgeaient leur peine de prison pour avoir rejoint l'EIL, ils sont considérés comme des défecteurs dans ce document, car ils s'étaient enfuis de l'EIL et n'ont été arrêtés qu'à leur retour.

9. SPECKHARD, *Talking to Terrorists: Understanding the Psycho-Social Motivations of Militant Jihadi Terrorists, Mass Hostage Takers, Suicide Bombers & Martyrs*, McLean, VA : Advances Press, 2012.

10. SPECKHARD et YAYLA, « Eyewitness Accounts from Recent Defectors from Islamic State: Why They Joined, What They Saw, Why They Quit », *Perspectives on Terrorism* 9, no 6, décembre 2015, pp. 95-118, <http://www.terrorismanalysts.com/pt/index.php/pot/article/view/475/934>.

11. SPECKHARD et YAYLA, *ISIS Defectors*, p. 332.

12. SPECKHARD, Anne et SHAJKOVCI, Ardian, « Balkan Jihad : Recruitment into Violent Extremism and Issues of Returning Foreign Fighters in Kosovo and Southern Serbia », manuscrit transmis pour publication.

13. Nous avons utilisé des pseudonymes pour la plupart des personnes interrogées, sauf quand leur affaire était publique (ils ont parlé ouvertement à la presse ou leur cas a été largement commenté dans la presse).

14. SPECKHARD, *Talking to Terrorists*.

15. DISLEY et al., *Individual Disengagement from Al- Qa'ida-influenced Terrorist Groups: A Rapid Evidence Assessment to Inform Policy and Practice in Preventing Terrorism*, Santa Monica, CA : Rand Corporation, 2010.

16. SPECKHARD, « Challenging Militant Jihadi Terrorist Ideology », *Rusi Monitor*, 18 décembre 2009, <https://rusi.org/publication/challenging-militant-jihadi-terrorist-ideologies>.

17. JACOBSON, Michael, *Terrorist Dropouts: Learning from Those Who Have Left*, Washington, DC : Washington Institute for Near East Policy, 2010.

18. SPECKHARD, « Prison and Community-Based Disengagement and Deradicalization Programs for Extremists Involved in Militant Jihadi Terrorism Ideologies and Activities », RTO-TR-HFM-140-Psychological, Organizational and Cultural Aspects of Terrorism, Research and Technology Organization, North Atlantic Treaty Organization (NATO), 2011.

19. ALONSO, Rogelio, « Why do Terrorists Stop? Analyzing Why ETA Members Abandon or Continue with Terrorism », *Studies in Conflict and Terrorism* 34, no 9, août 2011, pp. 696-716.

20. CALLIMACHI, Rukmini, « How a Secretive Branch of ISIS Built a Global Network of Killers », *the New York Times*, 3 août 2016, www.nytimes.com/2016/08/04/world/middleeast/isis-german-recruit-interview.html.

Frontières contentieuses au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Contexte et concepts

RAFFAELLA A. DEL SARTO, PHD*

Dans le sillage des bouleversements qui ont débuté en 2010-2011 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (région communément appelée le « MENA »), certains observateurs s'attendaient à une transformation majeure du système étatique régional en place depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Même si d'aucuns ont peut-être prédit trop rapidement l'effondrement de l'ordre régional au Moyen-Orient, le système étatique régional a été sans aucun doute mis sous pression. Les conséquences des soulèvements arabes, qui se sont transformés en guerres civiles en Libye, en Syrie et au Yémen, ont affecté de nombreuses frontières territoriales dans la région. L'intégrité territoriale des états a été remise en question par des acteurs armés, impliquant le risque de leur désintégration complète, et les activités illicites le long des frontières régionales ont sensiblement augmenté. Trois cas se distinguent en particulier : les frontières poreuses de la Libye et l'effondrement de l'autorité centrale après la chute de Kadhafi ; la situation sécuritaire précaire en Égypte, en particulier dans le Sinaï ; la guerre civile en Syrie, ainsi que l'avancée de l'État islamique autoproclamé en Irak et en Syrie (ISIS ou Daesh). Parallèlement, nous assistons à l'émergence d'entités politiques distinctes ou de quasi-états, avec trois exemples très différents sous la forme de l'ISIS, du Kurdistan irakien et du Rojava-Système fédéral démocratique de Syrie du Nord, établi par les Kurdes en mars 2016.

Alors que les frontières dans une grande partie du MENA n'ont jamais été scellées hermétiquement, leur nature changeante et de leur gestion au cours des dernières années sont porteuses de signification à trois niveaux. Premièrement, au

*Professeure associée à la Johns Hopkins School of Advanced International Studies (SAIS Europe–Bologne, Italie), spécialiste du Moyen-Orient. Professeure à temps partiel au *Robert Schuman center for advanced studies* (RSCAS) de l'Institut universitaire européen de Florence (IUE). Docteure en relations internationales, Université hébraïque de Jérusalem.

DEL SARTO, Raffaella A., « Contentious borders in the Middle East and North Africa: context and concepts », *Affaires internationales* 93, n° 4, juillet 2017, pp. 767–787, <https://doi.org/10.1093/ia/iix070>

niveau de la politique internationale, les développements actuels affectent la capacité des états à exercer leur souveraineté sur leur territoire. Cela pourrait conduire à un redécoupage des frontières dans la région et entraîner une transformation profonde de l'ordre régional et international. Deuxièmement, au niveau national, la modification de la nature des frontières et de leur gestion ont des répercussions sur les arrangements entre l'état et certains groupes locaux ou sociaux. Par exemple, des acteurs spécifiques ont été habilités de par leur rôle croissant dans la gestion des frontières, où les transferts de pouvoir aux endroits stratégiques ont pu affecter la politique intérieure. Enfin, au niveau régional, l'évolution de la situation dans un état peut facilement influencer sur les événements dans un autre, car les frontières sont, ou sont devenues, de plus en plus poreuses. La circulation des armes et des militants armés en est le meilleur exemple. Ainsi, alors que nous assistons à une profonde reconfiguration du pouvoir aux niveaux régional et national, la région est à la fois restée fragmentée, mais est aussi devenue de plus en plus interconnectée.

Il y a donc longtemps que l'on aurait dû procéder à une étude complète et théorique de l'impact du processus de transition politique en cours dans le MENA sur la nature et la fonction des frontières, en accordant une attention particulière aux questions de souveraineté et de territorialité. De même, il est impératif d'analyser les implications de ces évolutions aux niveaux national, régional et international, tout en tenant compte des multiples interdépendances entre les trois niveaux d'analyse. Cette approche est d'autant plus pertinente que les approches holistiques font généralement défaut dans la littérature. Cet article vise à replacer le problème des frontières litigieuses dans un contexte historique, tout en soulevant un certain nombre de questions conceptuelles.

L'article se propose d'analyser la nature actuellement controversée de nombreuses frontières dans le MENA en examinant les configurations souvent contradictoires de l'autorité étatique, de la légitimité et de la territorialité au fil du temps ; les soulèvements du « printemps arabe » marquant le plus récent d'une série de moments critiques. Dans cette optique conceptuelle, l'article donne un aperçu historique des principaux développements politiques et des moments historiques qui ont influé sur la configuration de ces trois éléments, depuis la formation du système étatique moderne au Moyen-Orient jusqu'à nos jours. J'examinerai l'évolution de la situation aux niveaux international, régional et national, en accordant une attention particulière aux liens qui les unissent. Sur la base de cette discussion, et compte tenu à la fois des changements actuels affectant les frontières dans le MENA et de la grande fluidité des débats scientifiques, j'aborderai ensuite la question de savoir si les conceptions actuelles de l'état et de ses frontières sont adéquates pour parvenir à une compréhension réelle des développements passés et actuels dans la région.

Concepts et contexte historique

Il est devenu à la mode de lier les bouleversements actuels dans le MENA aux conditions spécifiques dans lesquelles le système étatique du Moyen-Orient a été créé, notamment en raison de l'obsession déclarée d'ISIS d'effacer les frontières actuelles au Moyen-Orient, comme le prétendaient les accords Sykes-Picot de 1916¹. Bien sûr, lorsque l'on discute des défis qui pèsent actuellement sur les frontières, sur la souveraineté et sur le statut d'état au Moyen-Orient, l'histoire n'est pas dénuée d'importance. Il convient néanmoins de s'interroger sur le degré de pertinence des différents processus historiques et politiques et sur la façon dont nous conceptualisons les défis qui pèsent sur souveraineté et le statut d'état. Un certain nombre d'observations s'imposent.

Premièrement, la contestation de l'autorité politique et de la territorialité dans la région est le résultat de processus historiques et politiques très complexes. De manière significative, ces processus reflètent généralement aussi la légitimité controversée de l'état et du pouvoir politique, une caractéristique cruciale de la politique moyen-orientale jusqu'à aujourd'hui². Comme nous le verrons plus loin, les puissances coloniales européennes ont exporté le concept westphalien de l'état dans la région—bien que le concept lui-même n'ait probablement jamais été aussi pleinement formé que l'imaginaient les études ultérieures. Selon ce modèle, les frontières devaient définir l'autorité de l'état, de son territoire et de la population qui y vit, conçue comme une communauté politique unie. Cependant, dès le début, et en fonction de l'endroit où les frontières ont été tracées et des personnes qui y ont été placées au pouvoir, la légitimité de nombreux états et de leurs frontières est restée contestée. Après l'indépendance, les régimes se sont engagés dans des processus de construction de l'état et de la nation selon les paramètres de l'état westphalien et selon une conception de la politique largement importée. La tension entre le modèle d'état westphalien et la promotion des identités transnationales, comme le panarabisme et le panislamisme dans le cas des états arabes, ou l'idée que l'état devait représenter le judaïsme mondial dans le cas d'Israël, ne fut jamais apaisée. Les acteurs régionaux et extérieurs exploiteraient ces tensions pour promouvoir leurs propres objectifs et intérêts politiques. De même, l'idée de l'état-nation moderne ne tenait pas compte de l'existence de ce qui allait devenir des minorités importantes, souvent transnationales, dans la région³. Elle n'était pas non plus compatible avec les identités ethniques, religieuses et tribales qui continuaient à prévaloir dans nombre de ces états. Compte tenu de la facilité avec laquelle les différences d'ordre ethnique ou religieux peuvent être exploitées par des acteurs spécifiques à leurs propres fins politiques (une observation qui s'applique

à n'importe quelle partie du monde), cet ensemble d'inadéquations allait hanter les états du Moyen-Orient au cours des décennies suivantes.

Deuxièmement, la nature et l'origine des divers défis aux frontières et au statut d'état dans la région sont très disparates. Certains trouvent leur origine dans le processus d'édification de l'état et de la nation. D'autres sont le résultat de choix de politiques intérieures spécifiques au fil du temps. D'autres encore peuvent être associés à des caractéristiques de la politique et des développements régionaux, des politiques d'acteurs extérieurs et/ou des processus mondiaux. Les différents facteurs et développements qui se produisent aux niveaux national, régional et international tendent à se recouper et à s'imbriquer, ce qui a souvent des répercussions à l'échelle régionale.

Troisièmement, la question de l'autonomie de l'état dans le MENA est pertinente. Il existe bien sûr des conceptions très différentes de l'état et de sa formation⁴, mais le modèle westphalien continue sans aucun doute de sous-tendre à la fois le droit international et la pratique de la politique internationale. De même, la célèbre définition de Theda Skocpol, qui décrivait l'état comme « un ensemble d'organisations administratives, policières et militaires dirigées et plus ou moins bien coordonnées par un pouvoir exécutif » a gardé une influence certaine⁵. Si l'on considère que le modèle de l'état westphalien n'a jamais pleinement correspondu à la réalité—pas même en Europe, où il est né—sa force conceptuelle dans l'analyse des développements passés et actuels au Moyen-Orient reste discutable⁶. De même, la conception de l'état de Skocpol, bien qu'utile, ne laisse aucune place à la différenciation entre les diverses fonctions de l'état. Elle n'aborde pas non plus les configurations potentiellement différentes des relations entre l'état et la société, la portée territoriale de l'autorité étatique ou la question cruciale de la légitimité.

En ce qui concerne plus particulièrement le Moyen-Orient arabe, on a fait valoir que les états arabes ont été classés à tort dans la catégorie des « états forts », cette « force » n'allant pas au-delà de la coercition et d'un modèle social et économique corporatiste⁷. Les états arabes sont restés faibles en termes d'institutions et de capacité à la fois d'extraction de richesses et d'inclusion—partielle ou totale—de leurs sociétés. On a également eu tendance à considérer l'état comme un acteur statique, cohérent et autonome, une conception trompeuse qui a éclairé les politiques de construction de l'état dans l'Irak de l'après-Saddam⁸. En même temps, les frontières des états sont des constructions beaucoup plus complexes qu'une simple ligne sur une carte ne le laisserait supposer. Une analyse de la frontière entre la Syrie et l'Irak, par exemple, montre qu'elle est caractérisée par une tension en constante évolution entre résilience et dégénérescence. Bien qu'elle ait perdu certaines fonctions clés, la frontière continue de définir les règles du jeu aux niveaux local, national et international, les états irakien et syrien continuant de jouer

un rôle important⁹. L'accent mis sur la présence de l'état ne tient dès lors pas compte de l'interdépendance de la région, de la porosité et de la fluidité des frontières, du chevauchement et de l'intersection de différents types de frontières, ni de l'existence des zones situées entre les frontières nationales qui ont été conçues comme des « zones frontières¹⁰ ».

Enfin, et en lien avec le point précédent, la souveraineté—concept fondamental et fondateur des relations internationales contemporaines—est restée une notion extrêmement ambiguë. Il existe un éventail impressionnant de perspectives sur la souveraineté dans la littérature, qui ne peuvent pas toutes être citées ici ; nous nous contenterons de dire que la notion comprend des aspects connexes, mais distincts, tels que la souveraineté juridique internationale des états et la souveraineté nationale¹¹. A l'heure actuelle, la souveraineté internationale des états de la région MENA est, sans doute, beaucoup moins une question de contestation : malgré les troubles en Libye, en Syrie et en Irak, la communauté internationale reconnaît toujours la souveraineté internationale de tous les états de la région. En fait, le système étatique du Moyen-Orient avec ses frontières coloniales est demeuré étonnamment résistant¹². La souveraineté nationale, cependant, est beaucoup plus problématique. Cette notion, qui concerne l'efficacité, la légitimité et la portée territoriale de l'autorité de l'état, touche directement à la configuration de l'autorité de l'état, aux frontières et à la territorialité, et à la légitimité.

Ainsi, une perspective centrée sur l'état peut être utile pour une discussion sur la souveraineté internationale des états et l'ordre international dans la région MENA. Cependant, une telle approche n'est pas adaptée pour saisir la contestation de l'autorité de l'état, la fragilité ou la compromission de l'intégrité territoriale des états ou leur déficit de légitimité. De même, elle ne peut rendre compte de l'évolution des fonctions et de leur gestion, ce qui peut à son tour affecter la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale des états. Une perspective centrée sur l'état n'est pas non plus utile pour évaluer l'interaction des développements nationaux, régionaux et internationaux dans ce contexte.

Cet article se propose donc de discuter des pressions actuelles exercées sur les frontières dans la région MENA en considérant la relation entre l'autorité étatique, la territorialité et la légitimité du régime dans le temps. Sur le plan conceptuel, l'article s'inspire de l'analyse séminale de Saskia Sassen sur l'histoire de l'édification de la nation et de la mondialisation¹³. Bien que, pour des raisons évidentes, la portée historique et géographique de cet article soit beaucoup moins ambitieuse, la discussion sera attentive à l'intersection des dynamiques nationales, régionales et internationales. Une telle approche, fait-on valoir, est extrêmement utile pour chercher à comprendre l'origine et les implications de nombre des pressions qui s'exercent actuellement sur les frontières du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

États, frontières et légitimité dans la création du Moyen-Orient moderne

La profonde disjonction entre l'autorité étatique, la légitimité et la territorialité sont au cœur du processus de formation de l'état au Moyen-Orient. Si les puissances coloniales européennes ont tracé nombre des frontières des états modernes au Moyen-Orient après la fin du règne ottoman dans la région, les intérêts et aspirations coloniaux européens y ont également créé un nouvel ordre régional.

Assurément, de nombreux pays arabes, sans parler de l'Iran ou de la Turquie, ont une histoire d'unités politiques et sociales distinctes. Par exemple, le système « imam-chef » du Maroc, du Yémen et d'Oman remonte à une période comprise entre le VII^e et le IX^e siècle de notre ère. Le Liban et la Syrie sont des centres culturels et politiques depuis le Moyen Âge ; les racines politiques de l'Arabie saoudite et du Koweït remontent au XVII^e siècle. L'Égypte, l'Algérie et la Tunisie sont apparues sous l'appellation « oligarchies bureaucratiques-militaires » aux XVIII^e et XIX^e siècles¹⁴. Au XIV^e siècle, Ibn Khaldoun, dans son ouvrage *Muqaddimah*, décrivait les sentiments d'appartenance et de solidarité de groupe (« *asabiyyah* ») fondés sur les liens du sang et la géographie. Le nationalisme non sectaire a par ailleurs une tradition certainement plus longue que ce qui est généralement supposé, par exemple en Irak¹⁵. Ilya Harik souligne ainsi que de nombreux pays du Moyen-Orient ne sont pas seulement de vieilles sociétés, mais aussi de « vieux états¹⁶ ». Cependant, la responsabilité de la création de l'« état-nation moderne » doté de frontières définies, comme la Syrie, le Liban, l'Irak, la Jordanie, Israël et les petites monarchies du Golfe, incombe aux puissances coloniales européennes. Au Maghreb, où la domination était fondée sur des allégeances « tribales », les puissances coloniales française et espagnole ont imposé des frontières là où il n'y en avait pas, « indépendamment de tout facteur historique local préexistant et sans aucune consultation des populations locales¹⁷ ».

En raison de ces processus d'imposition externe et de l'incapacité de nombreux états à gérer leurs désaccords, la portée territoriale de l'autorité étatique demeurerait contestée. Les conflits frontaliers continuent de caractériser la région, presque tous les états du MENA ayant un problème de démarcation de frontière avec leur(s) voisin(s). Pour ne citer que quelques exemples : L'Algérie et le Maroc ont mené une guerre frontalière en 1963 et le problème du Sahara occidental n'est toujours pas résolu aujourd'hui ; la guerre Iran-Irak de 1980 à 1988 a posé la question du contrôle de la voie navigable Shatt-al-'Arab ; l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990 était motivée, entre autres, par un conflit frontalier (le régime irakien sous Saddam Hussein considère le Koweït comme partie intégrante de l'Irak) ; le Liban et la Syrie ont une frontière contestée, les frontières constituent

bien sûr aussi un élément important du conflit israélo-arabe. Dans certains cas assez rares, le redécoupage des frontières nationales a résulté de négociations pacifiques, comme entre la Jordanie et l'Arabie saoudite en 1956, entre la Jordanie et l'Irak en 1982, et dans la péninsule arabique dans les années 1980 et 1990¹⁸.

Bien sûr, toutes les frontières sont artificielles d'une manière ou d'une autre, et le Moyen-Orient ne fait pas exception à cette règle¹⁹. Si l'on pense spécifiquement à la géographie, peu de frontières au Moyen-Orient et en Afrique du Nord suivent des caractéristiques géographiques, telles que les rivières, les montagnes ou les déserts²⁰. Inversement, de nombreuses frontières d'état ont été définies en fonction des anciennes frontières administratives de l'Empire ottoman, qui délimitaient différents districts, sous-districts et provinces. Les lignes droites, en particulier celles qui traversent les déserts, sont assez fréquentes, reflétant l'usage que les officiers coloniaux britanniques et français font du souverain pour définir les frontières des nouveaux états²¹. Au Machrek et dans le Golfe, le pétrole a également joué un rôle important dans la délimitation coloniale des frontières²².

Les politiques coloniales à l'égard de différents groupes ethniques et religieux ont grandement contribué aux frictions entourant la légitimité de l'autorité étatique et le contrôle territorial. Alors que les frontières du Moyen-Orient ne délimitent généralement pas les communautés ethniques ou religieuses, les puissances coloniales instrumentalisent souvent les divisions pour servir leurs propres intérêts, conformément à la bonne vieille stratégie romaine du « diviser pour régner ». La France a créé le Liban, au sein duquel les maronites chrétiens deviendraient une majorité, quoique mince, et a cherché à établir deux systèmes juridiques distincts pour les Arabes et les Berbères au Maroc. La Grande-Bretagne, d'autre part, a consenti à la création d'une « maison nationale » juive en Palestine. Pourtant, en général, les politiques coloniales ont abouti à la création d'entités multietniques et/ou multiconfessionnelles à l'intérieur des frontières nouvellement établies. En outre, en particulier au Moyen-Orient arabe, les puissances coloniales ont attribué l'autorité à des clans ou tribus spécifiques, qui n'étaient pas toujours locaux, reflétant leur ignorance des réalités locales, leurs calculs stratégiques et un sentiment général de supériorité²³. Dans certains cas, les nouvelles élites dirigeantes étaient issues de ce qui allait devenir des minorités ethniques ou religieuses au sein de la nouvelle composition de la population, tandis que certains groupes, tels que les Kurdes, les Palestiniens et les Arméniens, ne parvenaient pas à obtenir un état ou étaient empêchés de le faire. Le problème de la faible légitimité populaire des régimes du Moyen-Orient arabe, qui est resté un facteur important pour expliquer la nature controversée des frontières dans la région, est donc aussi profondément ancré dans les pratiques coloniales de formation de l'état et doit ses origines à celles-ci.

Comme les puissances coloniales européennes contrôlaient la gouvernance du système international et l'admission dans ce système, le Moyen-Orient resterait sous leur contrôle²⁴. Dans l'ensemble, le nouvel ordre régional a été contesté dès ses premiers balbutiements : révolte contre les Britanniques en Irak en 1920 ; troubles anti Britanniques et antisionistes en Palestine à partir des années 1920 ; soulèvements anti-Français en Syrie en 1925-1927. En Égypte, bien qu'il ne s'agisse théoriquement que d'un protectorat britannique, il y a eu des révoltes généralisées en 1919, après la tentative de la Grande-Bretagne d'empêcher la délégation égyptienne d'assister à la conférence de paix de Versailles pour présenter ses revendications d'indépendance—ce qu'elle a finalement fait, mais sans succès. Citons également la résistance contre les tentatives européennes de créer des zones d'influence en Anatolie en 1922, le mouvement s'étant rallié au général Mustafa Kemal (Atatürk). Ainsi, entre le début du XX^e siècle et 1956, « le cadre de base de la vie politique au Moyen-Orient a vu le jour au même moment que nombre de ses problèmes intrinsèques, encore non résolus aujourd'hui, dont les frontières contestées, les tensions ethniques et religieuses et l'existence des minorités nationales²⁵ ».

Les développements ultérieurs dans le processus de formation de l'état au Moyen-Orient n'ont pas été moins importants—bien que dans l'histoire coloniale, le Moyen-Orient ne soit pas du tout une exception. En effet, l'émergence du système étatique au Moyen-Orient dans l'entre-deux-guerres et le rôle joué par les puissances coloniales dans ce processus sont comparables à l'expérience de grandes régions d'Afrique et d'Asie²⁶. Ainsi, à l'intérieur des nouvelles frontières, la formation de l'état s'est déroulée sous un contrôle impérial strict, les puissances coloniales visant à étendre le monopole de la force sur le territoire de l'état. Outre un investissement massif dans la police et les forces de sécurité, généralement au détriment de l'éducation, de la santé et d'autres services sociaux, des administrations centrales ont été créées. Les nouvelles frontières, souvent contestées par les nomades, ont fait l'objet d'une surveillance policière étroite. Comme ailleurs, les états du Moyen-Orient sont généralement soumis à des politiques économiques coloniales, ce qui signifie que l'économie est axée sur le bénéfice des ressortissants des puissances coloniales, y compris les colons européens, qui forment des alliances avec les grands propriétaires terriens et les cheikhs qui contrôlent les zones rurales²⁷. La distorsion des processus politiques et économiques, au détriment des simples paysans et d'autres groupes de population, résulte donc en partie du fait que les puissances coloniales se sont appuyées sur des segments spécifiques de la société pour exercer un contrôle sur le territoire sous leur autorité officielle.

Les pratiques coloniales de formation de l'état comprenaient également des tentatives visant à créer une nationalité territorialement définie, généralement

fondée sur un recensement de la population. Toutefois, à l'instar du *millet* ottoman, des groupes ethniques ou religieux spécifiques ont obtenu le droit de gérer leurs propres affaires et, dans certains états (le Liban en étant le meilleur exemple), des privilèges ont été accordés sur la base de communautés ethniques ou religieuses. Une fois de plus, l'ancien principe de diviser pour mieux régner définissait la gestion des différences religieuses et/ou ethniques dans l'état colonial. Pourtant, la politique sectaire n'a pas seulement contredit l'idée de l'état-nation moderne, elle a aussi sapé la légitimité du pouvoir politique dès ses débuts.

Le processus de transfert du pouvoir politique après l'indépendance a varié dans toute la région, créant de l'instabilité et une série de coups d'état militaires. Dans tous les cas, cependant, les nouveaux dirigeants ont dû relever le défi de réduire la tension entre l'autorité de l'état et la territorialité héritée des anciens dirigeants coloniaux. Peut-être un défi encore plus grand était-il de gagner en légitimité aux yeux des nouveaux citoyens. La lutte pour l'indépendance plaçait généralement l'état-nation au centre, créant des intérêts acquis sur une base *territoriale*. Ainsi, les dirigeants d'un état-nation indépendant et territorialement défini ont promu l'idée d'une identité nationale fondée sur le modèle westphalien et sa trinité inhérente de territoire, d'autorité étatique et de peuple. Les nouvelles allégeances nationales ont toutefois continué de coexister avec des identifications tribales, ethniques ou religieuses, comme dans le processus de décolonisation dans d'autres parties du monde, ce qui n'a pas été facile. Alors que tous les états du Moyen-Orient ou presque étaient devenus des régimes autocratiques ou des dictatures, souvent de type laïque, les groupes religieux ou ethniques qui étaient devenus des minorités nationales ont souvent été privés de leurs droits.

Simultanément, cependant, l'idée d'une grande nation arabe qui transcendait les frontières coloniales restait de mise²⁸. Cette caractéristique distingue la lutte anticoloniale dans ce domaine de l'expérience de nombreux états d'Asie et d'Afrique. Au fur et à mesure que les régimes arabes ont commencé à s'engager dans le discours de l'unité panarabe, des tensions sont apparues avec l'identité nationale définie territorialement, le panarabisme affectant également la relation entre la légitimité du pouvoir politique et la portée territoriale des états arabes. Au nom du panarabisme, les années 1950 et 1960 ont également été marquées par de fréquentes ingérences dans les affaires intérieures des autres états arabes, ainsi que par des tensions et une concurrence croissantes pour l'hégémonie régionale dans le système étatique arabe²⁹. Comme le note Etel Solingen, le panarabisme camoufle la fragilité de l'état tout en nourrissant les atteintes à la souveraineté des états arabes voisins³⁰.

Dans leur quête de légitimité, les nouveaux régimes ont souvent utilisé ou manipulé la religion. L'usage stratégique de la religion s'applique certainement

aux monarchies du Maroc et de Jordanie, où les rois invoquent régulièrement leur lignée *sharifienn*e pour légitimer leur autorité politique³¹. Mais même Gamal Abdel Nasser, le champion égyptien du panarabisme laïc, utilisait les *fatwas* (décisions religieuses) pour justifier des décisions politiques majeures³² ; il a également choisi de s'adresser au peuple égyptien pendant la guerre de Suez en 1956 depuis la chaire de la mosquée Al-Azhar. Outre la persistance des divisions ethniques et religieuses et les frictions engendrées par le panarabisme, les nouveaux régimes sont confrontés à une pauvreté et à un analphabétisme généralisés parmi leurs citoyens, ainsi qu'à divers besoins de développement. Ils ont généralement répondu à ces défis en étendant les pouvoirs de la bureaucratie d'état et de l'armée³³. Ces mesures assureraient généralement la déférence de la population, mais elles ne renforceraient pas nécessairement la légitimité populaire des régimes, qui est à l'origine d'une grande partie des pressions exercées sur l'état et ses frontières au Moyen-Orient, comme nous le voyons aujourd'hui. Si le colonialisme a jeté les bases de la nature controversée de l'état et de la souveraineté, les pratiques nationales spécifiques d'édification de l'état et de la nation après l'indépendance, ainsi que les politiques et évolutions régionales et internationales, allaient accroître encore les pressions exercées sur les frontières de la région MENA.

Autorité, légitimité et territorialité après l'indépendance

La politisation de la religion et le sectarisme religieux

La montée de l'islam politique et la politisation croissante du sectarisme religieux ont été, et continuent d'être, des facteurs majeurs affectant la relation entre autorité, légitimité et territorialité au Moyen-Orient. Considérant les identifications religieuses comme le seul principe d'organisation valable de la politique, l'islam politique et le sectarisme religieux se sont révélés être des adversaires extrêmement puissants de la légitimité du pouvoir politique. La montée de l'islamisme et du sectarisme est le résultat d'une série de dynamiques nationales, régionales et internationales, l'action individuelle étant cruciale dans le processus de manipulation des identités religieuses à des fins politiques.

L'idée que la communauté religieuse, l'*Oumma*, devrait être la base de la vie sociopolitique remonte au modernisme islamique, le mouvement qui a émergé sous la direction du très influent intellectuel Jamal ad-Din al-Afghani et de son disciple Mohammed'Abduh dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Le modernisme islamique est une réaction défensive au colonialisme européen, mais il cherche aussi à moderniser la foi islamique et à la réconcilier avec les valeurs occidentales telles que le nationalisme, la rationalité et le progrès. Les premiers mou-

vements islamistes, tels que les Frères musulmans d'Égypte, ont adopté ces idées, s'opposant ainsi à un régime non religieux et, en théorie, au concept même d'état-nation moderne.

Les tensions religieuses et sectaires ont toujours existé dans la région MENA, les 15 années de guerre civile au Liban entre 1975 et 1990 en étant un exemple extrême. Plus précisément, le schisme entre l'islam sunnite et chiite, qui remonte au XII^e siècle, a une très longue histoire. Cependant, cette division a pris du sens sur le plan politique sous la dynastie Safavide, qui a régné sur l'empire iranien entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, ce qui a conduit à l'établissement de différentes zones d'influence entre l'islam sunnite et chiite. De nombreuses ethnies de la région, comme les Kurdes, avaient et ont toujours des branches sunnites et chiïtes dont l'identité ethnique existait, et continue d'exister, parallèlement à une identité sectaire. Il convient également de noter que les affrontements sectaires à l'époque médiévale étaient très différents de ceux de l'époque de l'état-nation, où l'appartenance était radicalement redéfinie³⁴.

L'islam politique, sous ses différentes formes, et le sectarisme religieux étaient donc présents depuis longtemps dans les sociétés de la région MENA, mais étaient auparavant beaucoup moins importants sur le marché politique. Cela allait changer à la suite de la défaite arabe lors de la guerre de 1967 avec Israël, qui a porté un coup fatal au panarabisme en tant que pratique politique³⁵. Deux facteurs supplémentaires contribueraient à renforcer l'islam politique. Premièrement, l'islamisme a comblé un vide laissé par la répression violente de l'opposition politique laïque de gauche dans l'ensemble du Moyen-Orient, à laquelle les puissances occidentales avaient souvent consenti dans le contexte de la guerre froide. Deuxièmement, le renforcement des mouvements islamistes, qui ont souvent réussi à se présenter comme la seule opposition non corrompue et qui ont souvent fourni des services sociaux et éducatifs là où l'état avait échoué, était souvent le résultat d'un processus de cooptation ou d'octroi d'une marge de manœuvre accrue par les régimes respectifs. Cela s'est souvent produit pour des raisons de politique intérieure liées à la quête de légitimité, comme l'illustre le cas de l'Égypte sous Sadate.

Quant au sectarisme religieux plus spécifiquement, dans le contexte de l'état-nation, le clivage entre sunnites et chiïtes a pris une importance politique croissante lorsque les dirigeants politiques ont décidé de l'invoquer, généralement pour leurs propres fins politiques. Le sectarisme a donc servi d'outil puissant aux aspirants dirigeants pour légitimer leur quête du pouvoir, tout en défiant la légitimité des régimes en place. Ce n'est pas un hasard si, dans les années 1970, les dirigeants chiïtes traditionnels ont été remplacés par une nouvelle génération de chefs religieux *politisés*. Il en est résulté une réaffirmation de l'identité chiïte dans tous les états du Moyen-Orient où les chiïtes constituaient une minorité marginalisée,

c'est-à-dire tous les états sauf l'Iran et l'Irak. Après la révolution de 1979, la République islamique d'Iran a continué d'instrumentaliser le clivage entre les sunnites et les chiïtes dans ses tentatives d'accroître la légitimité du régime tant au niveau national que régional. Comme le fait remarquer Olivier Roy, ce fossé avait été plus ou moins comblé au début des années 1990, en particulier après la défaite de l'Iran dans la guerre de huit ans contre l'Irak³⁶. Cependant, si la Révolution iranienne a sans aucun doute déclenché la renaissance de l'islam politique en général, la montée des identifications religieuses doit également s'inscrire dans le contexte d'une renaissance religieuse générale et du renforcement des mouvements ethno-religieux dans la région depuis la fin des années 1970, y compris en Israël³⁷.

L'augmentation continue des préférences partiellement radicales et islamistes dans la région peut également être liée aux conflits israélo-palestinien et arabo-israélien non encore résolus, qui constituent un terreau fertile. Parallèlement, le conflit arabo-palestinien-israélien s'articule de plus en plus autour d'une lutte ethno-religieuse. L'affirmation selon laquelle les conflits arabo-israéliens et israélo-palestiniens n'impliquent pas la terre et les frontières, mais opposent plutôt « les Juifs » au « monde arabo-musulman » en termes existentiels, est en effet devenue importante dans la région, notamment en Israël. Cependant, il ne s'agit là que d'un autre exemple de l'instrumentalisation de la religion dans le contexte d'un conflit qui tourne autour des frontières, du territoire et de l'état. Plus récemment, la faillite politique de l'Autorité palestinienne face à l'expansion continue des colonies de peuplement israéliennes, plus de deux décennies après la signature des Accords d'Oslo, dans les territoires occupés par Israël en 1967, a encore contribué à l'augmentation des préférences islamistes. Avec les problèmes de corruption et de mauvaise gestion qui caractérisent l'Autorité palestinienne, ces facteurs ont sans aucun doute contribué à la popularité du Hamas palestinien. Il convient de noter, dans ce contexte, que les frontières dans le contexte israélo-palestinien sont fortement contestées, le contrôle d'Israël sur les territoires palestiniens qu'il occupe comprenant une configuration complexe et fragmentée de différents types de frontières concernant le territoire, le peuple et les droits³⁸.

La longue histoire de l'exportation du fondamentalisme et du sectarisme islamistes par différents états de la région, ainsi que le financement des mouvements djihadistes, sont des éléments également porteurs de sens. Cela comprend l'Arabie saoudite wahhabite (qui a fourni des fonds à Al-Qaïda), ainsi que certaines monarchies du Golfe et l'Iran. En fait, la révolution des technologies de l'information et des communications et l'accès croissant à l'Internet et à la télévision par satellite n'ont pas nécessairement eu pour effet de diffuser l'éducation et la démocratie au Moyen-Orient et au-delà, comme beaucoup l'espéraient. La diffusion de versions

extrémistes et antilibérales de la prédication islamiste s'est également intensifiée, généralement facilitée par le financement public et privé de la région du Golfe.

Dans quelle mesure les mouvements islamistes remettent-ils en question la configuration de l'autorité, la territorialité et la légitimité dans la région ? La plupart des mouvements islamistes, dont les Frères musulmans égyptiens et leurs ramifications étaient traditionnellement les plus importants, contestent la légitimité et l'autorité des régimes étatiques, en particulier des républiques sécularistes. Cependant, la plupart de ces mouvements ne remettent pas nécessairement en cause la portée territoriale de l'état dans la pratique. En effet, tout en prônant l'unité de la *Oumma* islamique transnationale, la plupart de ces mouvements avaient été des candidats au pouvoir politique *au sein* d'un système politique spécifique délimité par des frontières nationales³⁹. De plus petits groupes fondamentalistes ont eu recours à la violence pour tenter de renverser le régime, comme en Égypte dans les années 1990 et pendant la guerre civile algérienne dans la même décennie. Cependant, leurs ambitions restaient généralement centrées sur l'état territorialement défini.

Contrairement aux mouvements islamistes qui ne reconnaissent pas les frontières de l'état en fonction de leur idéologie, mais les acceptent dans leur pratique politique, les mouvements salafistes ou djihadistes poursuivent des objectifs très différents, comme l'a expliqué Mohamed-Ali Adraoui en détail⁴⁰. Ces mouvements, dont Al-Qaïda et plus récemment ISIS sont les exemples les plus notables, tentent généralement de réviser les frontières internationalement reconnues des états ou de les effacer physiquement. Comme on le sait, les origines d'Al-Qaïda se trouvent dans l'exploitation des identités religieuses par l'Occident pour vaincre le marxisme et la présence soviétique en Afghanistan dans le contexte de la guerre froide. L'attention accordée aux fondamentalistes islamistes et aux groupes terroristes qui opèrent au-delà des frontières nationales s'est considérablement accrue après le 11 septembre 2001⁴¹. Parallèlement, les années 2000 ont vu non seulement l'expansion du réseau Al-Qaïda dans tout le Maghreb et le Machrek, mais aussi la franchise du « jihad mondial ». Par conséquent, ces mouvements défient à la fois les facettes internes et internationales de la souveraineté, ainsi que le système étatique régional dans son ensemble.

Armées, économie et développement

Un autre facteur qui exerce une pression sur la relation entre la territorialité et la légitimité de l'état se rapporte au fait que la région est bien armée et a connu des décennies de conflits et de guerres. Alors que la coercition intérieure repose généralement sur l'armée et les services de sécurité⁴², la forte militarisation de la région s'explique principalement par des litiges frontaliers et par la volonté de ci-

menter un régime autoritaire dans un contexte de légitimité populaire généralement faible. Par rapport à l'Asie du Sud, par exemple, entre 1997 et 2006, le ratio des dépenses militaires au Moyen-Orient par rapport au PIB était presque quatre fois plus élevé, les dépenses militaires par habitant en moyenne trois fois plus élevées et les livraisons d'armes douze fois plus élevées⁴³. Depuis les années 1990, la région MENA est la région la plus militarisée du monde, tant en termes de dépenses militaires totales qu'en proportion du PIB⁴⁴.

Le rôle central de l'armée dans les états du Moyen-Orient a été lié à des choix de politique économique spécifiques. Dans les Républiques arabes, l'armée a obtenu d'importants privilèges économiques, de sorte que le complexe militaro-industriel s'est croisé avec des politiques d'industrialisation menées par l'état fondées sur la substitution des importations. Les états riches en pétrole ont développé leurs économies rentières, le « syndrome hollandais⁴⁵ » affectant la région dans son ensemble. Bien que ces politiques aient soutenu l'autoritarisme, elles ont généralement été « incapables de fournir des ressources et des services aux circonscriptions précédemment mobilisées par la ferveur révolutionnaire ou nationaliste » dans les républiques arabes⁴⁶. Inversement, les monarchies riches en pétrole pourraient se permettre d'acheter littéralement la déférence de la population. Dans les deux cas, cependant, la légitimité du pouvoir politique est restée faible.

Les « bons traitements » réservés aux dictateurs par l'Occident, au nom de la stabilité et de ses propres intérêts économiques (y compris les ventes d'armes),⁴⁷ contraste avec l'aggravation rapide de la situation socio-économique dans la plupart des pays de la région MENA. Au cours des dernières décennies, la croissance économique a généralement été faible et inégale, tandis que la population a augmenté rapidement, ce qui a entraîné des taux de chômage élevés, surtout chez les jeunes. Les dépenses militaires élevées dans la région, en particulier par rapport aux budgets relativement modestes consacrés à la santé et à l'éducation, ont encore sapé le développement économique. Parallèlement, la restructuration néolibérale de l'état autoritaire a creusé les écarts entre les riches et les pauvres, affaiblissant encore davantage la légitimité de l'état⁴⁸. En particulier en l'absence de réformes démocratiques, les prescriptions néolibérales en matière de développement ont entraîné l'émergence de nouvelles élites économiques liées au pouvoir politique, ainsi qu'une aliénation et un mécontentement croissants de la population en général.

Toutefois, les politiques économiques nationales se sont imbriquées dans les prescriptions internationales, les états ayant subi des pressions de la part de l'Occident pour adopter le modèle néolibéral de développement. Les politiques de l'UE voisine, en particulier—le plus grand partenaire commercial de nombreux pays de la région MENA—ont entraîné une nouvelle fragmentation à l'intérieur et le long des frontières nationales. Comme les politiques économiques néolibérales

relient de plus en plus les élites politiques et économiques de nombreux états du Moyen-Orient aux élites économiques de l'UE et de ses états membres, certains régimes ont également été intégrés aux politiques de sécurité de l'UE et à la gouvernance du contrôle des migrations⁴⁹. Dans le contexte de la poursuite de la guerre civile syrienne et de la migration massive de réfugiés syriens (et autres) vers l'Europe, les tentatives de l'UE de coopter la Turquie dans la prévention de la migration non désirée en sont peut-être le meilleur exemple⁵⁰. Alors que le MENA méditerranéen devient de plus en plus une région frontalière de l'UE⁵¹, de nombreuses frontières entre l'Europe et la région MENA ont connu des processus de désagrégation, de multiplication et, partiellement, d'« externalisation ». En d'autres termes, alors que les gouvernements des pays de la région MENA participent de manière sélective à la gestion des frontières de l'UE, des types de frontières très différents réglementent la circulation de différents types de marchandises et de différentes catégories de personnes, celles qui réglementent la circulation des marchandises (et des élites de la région) étant de plus en plus ouvertes, et celles qui s'appliquent aux migrants indésirables étant fermées. Il y a également eu une prolifération de frontières qui ont permis d'arrêter les migrants indésirables. Alors que l'UE participe à l'exportation de pratiques de gestion des frontières vers ses voisins du sud de la Méditerranée—adaptées au contexte régional, comme l'a souligné Simone Tholens⁵²—de nombreuses frontières entre les pays de la région MENA et leurs arrière-pays respectifs sont devenues de plus en plus hermétiques. La souveraineté, le contrôle territorial et l'autorité de l'état ont donc subi une reconfiguration importante dans le contexte UE-MENA.

Le rôle de l'intervention américaine en Irak

Il ne fait aucun doute que les événements qui ont suivi le 11 septembre 2001, et en particulier l'invasion de l'Irak par les États-Unis, ont marqué un tournant important dans l'histoire récente du Moyen-Orient. Comme on le sait, la chute de Saddam Hussein a créé un vide de pouvoir dans la région. Dans le chaos qui en a résulté, l'Iran a élargi son rôle et d'autres puissances régionales ont commencé à intervenir. La tentative américaine de démocratisation de l'Irak par l'introduction d'une politique sectaire, utilisée par le gouvernement Al-Maliki aux dépens des Irakiens sunnites, a contribué à une augmentation de l'influence chiite et à une augmentation frappante des violences sectaires dans la région⁵³. Parallèlement, l'Iran s'est affirmé après la défaite des talibans en Afghanistan et en particulier de l'ennemi juré Saddam Hussein d'Irak, tandis que le Hezbollah a pris le pouvoir au Liban. L'intervention menée par les États-Unis en Irak et ses conséquences ont donc contribué de manière significative à la territorialisation et à la militarisation croissantes des affrontements entre sunnites et chiïtes au Moyen-Orient, pertur-

bant fondamentalement la configuration de l'autorité, la territorialité et la légitimité dans cette région.

Toutefois, l'intervention extérieure a également jeté les bases de l'émergence d'une région kurde autonome dans le nord de l'Irak. L'émergence d'un quasi-état kurde en Irak a suivi l'imposition de zones d'exclusion aérienne dans le nord et le sud de l'Irak pendant et après la guerre du Golfe de 1991 et a été facilitée par la chute de l'autorité de l'état en Irak après l'invasion américaine en 2003. Au fil du temps, les Kurdes ont changé leurs aspirations politiques, passant de l'idée d'un plus grand pan-Kurdistan à l'autonomie, et peut-être à la sécession, dans le nord de l'Irak et à une sorte de confédération en Turquie, en Syrie et en Iran. La formation récente d'un quasi-état kurde dans le nord de l'Irak s'explique mieux par l'interdépendance de facteurs externes et la mise en place réussie d'une coalition nationale, comme le soutient Johannes Jüde⁵⁴. Ce quasi-état représente un autre défi, cette fois de l'intérieur, pour l'état irakien, sa légitimité et ses frontières, et pour le statu quo territorial plus large dans la région.

Les soulèvements arabes et leurs conséquences

La vague de soulèvements arabes qui a déferlé sur la région après 2011 représente sans aucun doute l'aboutissement du déficit de légitimité des régimes arabes. Les suites des soulèvements ont également été marquées par une combinaison de facteurs nationaux, régionaux et internationaux (qui se renforcent souvent mutuellement), tous susceptibles de miner l'autorité et l'intégrité territoriale des états de la région MENA. Ce qui avait commencé comme des mouvements de protestation pacifique dans la plupart des états arabes a dégénéré en violence dans la plupart des cas, à l'exception peut-être de la petite Tunisie. En Syrie, la répression brutale des manifestations par le régime d'Assad s'est rapidement transformée en guerre civile, entraînant une érosion croissante de l'autorité centrale et la perte du contrôle territorial du régime sur de vastes pans du pays. Des puissances régionales et des acteurs non étatiques (dont l'Arabie saoudite, les états du Golfe, la Turquie, l'Iran et le Hezbollah) ont commencé à intervenir, chacun finançant ses propres milices ou, comme dans le cas du Hezbollah libanais, prenant part aux combats. La participation à la guerre civile des États-Unis et d'autres puissances occidentales, ainsi que de la Russie de l'autre côté, a ajouté une nouvelle couche d'intervention de la puissance extérieure, compliquant encore davantage le règlement pacifique du conflit⁵⁵. La Libye lutte pour conserver un gouvernement unique, avec des milices tribales qui s'affrontent, des nationalistes qui s'opposent aux islamistes, des révolutionnaires qui combattent les anciennes élites kadhafi et des acteurs régionaux (comme l'Égypte et les Émirats arabes unis) qui choisissent leur camp. Dans le cas de la Libye, l'autorité centrale et la territorialité sont actuel-

lement inexistantes, de grands groupes nationaux s'opposant (et combattant) au gouvernement de Fayyez al-Serraj, reconnu par la communauté internationale. L'Égypte a connu une période de politique sectaire et d'exclusion marquée sous le gouvernement démocratiquement élu de Mohammed Morsi, des Frères musulmans, qui a ensuite été destitué par un coup d'état militaire. Alors que le régime militaire d'Abd-el Fattah al-Sisi est encore plus répressif que ne l'a jamais été le régime de Moubarak, la fragmentation interne s'est accrue, avec les Frères musulmans désormais interdits et différents groupes djihadistes contestant l'état, sa légitimité et son contrôle territorial dans le Sinaï.

Dans l'ensemble, de nombreuses frontières au Moyen-Orient sont devenues plus poreuses, ce qui facilite la circulation des migrants et des combattants armés, ainsi que celle des marchandises faisant l'objet de trafic. La circulation des armes, provenant des dépôts d'armes des dictateurs destitués ou importées de l'étranger, a augmenté dans toute la région, la Libye se profilant comme particulièrement importante. Le cas de la frontière égypto-libyenne, évoqué par Thomas Hüsken, montre qu'avant même les soulèvements, l'autorité centrale n'atteignait jamais complètement les zones frontalières, avec des groupes spécifiques, fondés sur les liens de parenté, qui géraient de larges pans de la frontière, en accord avec l'état. Pour ces tribus, les activités transfrontalières, que nous définirions comme de la contrebande, sont une activité socialement intégrée. Avant la chute de Kadhafi, elle était principalement axée sur les biens de consommation, mais une fois les soulèvements en Libye déclenchés, la porosité de la frontière a permis la contrebande d'armes⁵⁶. Ici, la structure du mouvement transfrontalier des marchandises était déjà en place, bien que la fonction de filtrage ait changé. La porosité de nombreuses frontières dans la région met également en lumière son interdépendance, comme l'a démontré l'intégration autodéclarée par ISIS de la ville libyenne de Derna dans son royaume à la mi-novembre 2014. Depuis 2015, les djihadistes jurant allégeance à ISIS sont également présents dans le Sinaï égyptien.

La pression croissante sur les frontières depuis les soulèvements arabes s'exprime dans les défis lancés par les groupes violents et armés au statu quo dans toute la région, de la Tunisie et la Libye à la Syrie et l'Irak en passant par le Sinaï. Cette évolution a été rendue possible en premier lieu par le déficit de légitimité persistant de nombre de ces états, auquel s'est ajouté l'incapacité d'exercer une autorité centrale sur leur territoire. La montée en puissance de l'État islamique autoproclamé, qui s'est développé à partir d'Al-Qaïda en Irak et d'autres groupes djihadistes sunnites, en est l'exemple le plus évident. Profitant de l'évolution de la structure du pouvoir en Irak et de la guerre civile en Syrie, le renforcement initial de l'ISIS s'est appuyé sur la convergence des intérêts des différents acteurs régionaux, groupes locaux et tribus⁵⁷. Ces alliances ne sont cependant ni transparentes

ni stables, comme nous l'avons vu. Bien qu'ISIS perde le contrôle de son territoire depuis le début des frappes aériennes dirigées par les États-Unis à la mi-2014, elle est de nature expansionniste et vise à redessiner les frontières du Moyen-Orient selon des lignes sectaires. L'ISIS ne constitue peut-être pas une menace majeure pour l'ensemble du système étatique au Moyen-Orient, mais elle remet sans aucun doute en question les revendications de souveraineté et d'état de la Syrie et de l'Irak.

Les acteurs régionaux contribuent de manière significative à l'érosion de la légitimité de l'état et de son contrôle territorial. L'Arabie saoudite et les petits états du Golfe ont accru leur engagement en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, diffusant des idées wahhabites et salafistes qui remettent en question la légitimité des régimes en place et fournissant du financement à leurs clients⁵⁸. L'Iran, allié de longue date du Hezbollah libanais, soutient et finance également les milices chiïtes en Syrie et en Irak. Les régimes en place comme les puissances régionales ont recours au sectarisme pour défendre leurs intérêts et justifier leurs revendications⁵⁹. L'effondrement de l'ordre public en Syrie, en Libye et, dans une certaine mesure, en Irak, constitue sans aucun doute un terrain fertile pour les groupes pan-islamistes et djihadistes dans leur lutte pour le pouvoir au milieu d'alliances changeantes, d'intérêts concurrents et d'interventions extérieures⁶⁰. Cependant, précisément en raison de ces alliances et intérêts changeants, le degré de soutien local et de résilience sociale d'ISIS, et donc sa survie politique à long terme, restent à définir.

En retour, les menaces réelles ou perçues contre l'autorité de l'état et l'intégrité territoriale ont alimenté un rythme impressionnant de militarisation dans la région depuis le début des soulèvements arabes⁶¹. Cette tendance s'est traduite par une coercition persistante ou croissante dans le pays ainsi que par des interventions militaires dans des conflits régionaux à l'étranger, l'Égypte sous Al-Sisi et l'Arabie saoudite en étant de bons exemples. Si la coercition n'accroît pas la légitimité populaire des régimes, l'ingérence dans les affaires intérieures des états voisins ne fait qu'accroître l'instabilité de la région dans son ensemble, ce qui entraîne une militarisation encore plus forte. En ce qui concerne les défis à la souveraineté, à la légitimité et à l'ordre régional, l'interdépendance entre les facteurs nationaux et régionaux constitue un cercle vicieux dangereux.

En raison de la dynamique décrite ici, les modalités du contrôle aux frontières ont subi de profonds changements dans de nombreux domaines. De nouvelles frontières de fait sont apparues, par exemple en Syrie et en Irak. Le Kurdistan irakien a poursuivi son chemin vers l'autonomie, et peut-être que l'état et la zone sous contrôle kurde dans le nord de la Syrie pourraient suivre la même voie. Au cours de la guerre civile actuelle en Syrie, les nouvelles frontières intérieures émergentes sont contrôlées par différentes factions armées, tandis que différents partis—le régime Assad, divers groupes d'opposition armés ou le Parti de l'Union

démocratique kurde (PYD)—contrôlent également des segments des frontières extérieures du pays. La nature évolutive de la gestion de ces frontières et la présence de différents régimes frontaliers formels et informels le long de ces frontières reflètent l'état d'avancement de l'affrontement militaire à un moment donné. Comme l'affirme Leïla Vignal, des zones différentes avec des autorités et des légitimités concurrentes sont apparues, ainsi que de nouvelles zones frontalières qui font l'objet d'une concurrence pour le contrôle et d'une intense activité transfrontière⁶².

En ce qui concerne les frontières extérieures de la Syrie, le régime frontalier a également un impact sur les relations avec les états voisins. Un changement dans la gestion de la frontière, reflétant à la fois la dynamique interne et internationale, est apparent dans le cas de la Turquie, qui est passée d'une frontière initialement assez perméable avec la Syrie à une frontière imperméable, bien que de manière très sélective. La variation dans la gestion de la frontière, à son tour, a eu un impact profond sur la politique intérieure de la Turquie. Le cas de la Turquie est particulièrement intéressant, car il met en évidence la relation intrinsèque entre la modification des modèles de gestion des frontières et les affaires intérieures, comme l'a souligné Asli Okyay⁶³. Ainsi, la frontière initialement poreuse avec la Syrie reflétait le soutien politique et matériel d'Ankara à une alternative islamiste au régime d'Assad, tandis que la fermeture ultérieure de la frontière exprimait la ferme objection du gouvernement turc à la matérialisation d'une zone kurde autonome au-delà de la frontière en Syrie. Cette objection est en grande partie motivée par la préoccupation de la Turquie de se préoccuper de son propre statut d'état et de sa souveraineté face à la question kurde non résolue qui se pose chez elle.

L'état et ses frontières au Moyen-Orient : de nouveaux concepts nécessaires ?

Cet article propose une analyse des frontières contestées dans la région MENA depuis les soulèvements arabes en considérant le développement de la relation entre autorité étatique, territorialité et légitimité dans le temps. Cette approche permet de mettre en lumière l'origine et la nature des pressions qui s'exercent actuellement sur les frontières de la région MENA, tout en tenant compte de l'interaction de différents facteurs qui trouvent leur origine à différents niveaux d'analyse. Cette perspective nous permet d'agréger les divers développements qui entraînent un défi régional aux frontières du Moyen-Orient à l'heure actuelle. Si l'approche adoptée ici peut certainement être élargie dans le temps et dans sa portée, il peut également être utile d'explorer d'autres conceptualisations

de l'état et de ses frontières, afin d'évaluer l'impact de la nature contentieuse des frontières de la région MENA depuis les soulèvements de 2011.

Par exemple, il peut être utile de repenser le contexte historique de la formation de l'état en se concentrant sur la délimitation de différentes hiérarchies d'espaces à travers différentes frontières et limites dans le temps⁶⁴. De même, il peut être utile de mettre l'accent sur l'évolution de la composition du territoire, de l'autorité et des *droits* à travers les âges, comme le propose Sassen dans un autre contexte géographique⁶⁵. Dans cet esprit, sous l'Empire ottoman, la configuration de l'autorité, du contrôle territorial et des droits variait à travers la région et changeait au fil du temps, la Sublime Porte exerçant différentes formes de contrôle direct et indirect sur les différentes provinces de l'empire. L'état colonial du Moyen-Orient a présenté une autre configuration spécifique d'autorité, de contrôle territorial et de droits. Comme on l'a vu plus haut, au cours de cette phase, des droits ont été accordés, par exemple, aux segments de la société qui participaient au contrôle de certaines parties du territoire, tels que les grands propriétaires terriens, les cheikhs tribaux et les colons européens. Ce schéma a changé radicalement dans la plupart des états après l'indépendance, les nouveaux dirigeants cherchant à exercer un contrôle direct sur les personnes et le territoire avec l'aide de l'armée et de l'appareil de sécurité. L'accent mis sur les droits peut donc permettre de mieux comprendre les différentes voies empruntées par la souveraineté, le statut d'état et la légitimité de l'autorité de l'état dans la région.

De même, la plupart des spécialistes conviendraient que les frontières sont des institutions complexes qui réglementent le degré d'exclusion et d'inclusion, le degré de perméabilité et les modalités des mouvements transfrontières⁶⁶. Il peut donc être utile de décortiquer la fonction, la nature et la gestion spécifiques des différents types de frontières de la région MENA, et d'observer les changements qui se sont produits dans ces facteurs au fil du temps. Cette approche s'appuie sur l'idée de désagréger les différents types et fonctions des frontières les uns des autres, comme dans le cas de l'évolution des modèles de contrôle des frontières extérieures et des nouvelles frontières intérieures de la Syrie, examinée par Vignal, et de la gestion de la frontière libyenne-égyptienne, examinée par Hüsken⁶⁷. De même, bien que la myriade de frontières imposées par Israël en Cisjordanie puisse être de nature très différente—physiques, juridiques ou fonctionnelles—leur définition et leur gestion par Israël sont aussi une expression claire des relations de pouvoir⁶⁸.

Dans ce contexte, il peut être utile de suivre la différenciation des frontières territoriales de Rainer Bauböck selon deux caractéristiques structurelles : la perméabilité et la stabilité dans le temps⁶⁹. Il distingue ainsi les frontières stables et perméables (membranes), les frontières stables et imperméables (murs) et les

frontières instables et imperméables (barricades). En effet, de ce point de vue, une série de questions sur les frontières sont pertinentes pour notre objectif. Certaines frontières sont-elles territoriales ou fonctionnelles, ou les deux ? Ont-elles trait à des personnes ou à des biens, ou aux deux ? Sont-elles poreuses ou fermées, fixes ou mobiles ? Leur perméabilité a-t-elle changé ? Ont-elles bougé ou se sont-elles multipliées ? Quelle est leur fonction spécifique et qui les gère et les contrôle ? Quelles sont les implications nationales, régionales et internationales de la fonction et de la portée des frontières et quel est l'impact des changements possibles dans leur fonction et leur portée ? Cet ensemble de questions permet de problématiser la nature et la dimension territoriale de la souveraineté et de l'autonomie de l'état, ainsi que la configuration des relations entre l'état et la société. Cet élément peut, à son tour, s'avérer extrêmement utile pour tenter de saisir les dimensions nationales, régionales et internationales de l'état actuel des choses au Moyen-Orient. Dans le même ordre d'idées, il est essentiel d'intégrer les théories de la formation et de l'échec de l'état dans nos analyses, comme le soutient Louise Fawcett⁷⁰.

L'évolution de la situation dans la région depuis les soulèvements arabes peut également valider une conceptualisation tout à fait différente de l'état et de ses frontières : une conceptualisation qui se concentre sur le centre de gravité. Selon ce modèle, « le concept de centre de gravité identifie les centres de gravité *qui tiennent le coup*, même si leurs limites sont de plus en plus floues⁷¹. » On distingue ici le centre de gravité militaire-fiscal, le centre de gravité politique et le centre de gravité culturel, qui peuvent ou non se chevaucher. Bien qu'il puisse être nécessaire d'ajouter d'autres centres de gravité à ce modèle, il est important que le modèle précise le flou et la fluidité des frontières, ainsi que l'existence de différents noyaux et périphéries au sein de « l'état ». Ainsi, il peut également s'adapter facilement au concept de zones frontalières. Cela ne veut pas dire que nous devrions commencer à considérer le Moyen-Orient comme une « tribu avec des drapeaux », comme le qualifiait le célèbre diplomate égyptien Tahseen Bashir, ou que nous sommes susceptibles de retourner aux temps de l'empire. Ces conceptions de la politique moyen-orientale seraient surfaites, d'autant plus que bon nombre des identités nationales et territoriales du Moyen-Orient sont étonnamment fortes. En fait, leur résilience déterminera la survie à long terme du système étatique dans la région. En considérant la persistance obstinée des états comme l'élément le plus important de la théorie et de la pratique des relations internationales, le modèle du centre de gravité peut en effet constituer un point de départ utile pour réfléchir sur l'ordre régional actuel et sa transformation. En d'autres termes, le système étatique du Moyen-Orient est toujours d'actualité et le modèle étatique « westphalien » est, et restera probablement, le fondement des relations internationales

contemporaines. Il semble néanmoins de plus en plus impératif de considérer le concept de l'état westphalien comme une coquille, fonctionnelle aux fins des relations internationales, mais qui, dans la pratique, contient différents modèles et concepts ayant un plus grand pouvoir explicatif. La politique intérieure garde son importance, y compris la question cruciale de la légitimité intérieure de l'autorité de l'état. Différentes configurations d'autorité, de territorialité et de légitimité sont possibles. De même, les liens entre la politique intérieure, régionale et internationale dans la définition de la nature de la souveraineté et de la territorialité sont très pertinents et ne peuvent être ignorés.

La question de savoir si ces concepts—et d'autres—sont utiles à la compréhension des événements actuels au Moyen-Orient moyen-orientale, la question de leurs limites et la question de la possibilité d'abandonner le concept westphalien et ses frontières dans une perspective analytique s'avèrent, dans ce cadre, essentielles.

Notes

1. Le système de mandat qui sera imposé à la région a été défini lors de la Conférence de San Remo de 1920. Il impliquait une dérogation aux accords Sykes-Picot, en faisant par exemple de l'Irak et de la Syrie deux états distincts.

2. HUDSON, Michael C., « Arab politics after the uprisings: still searching for legitimacy », in SADIKI, Larbi, ed., *The Routledge handbook on the Arab Spring*, London : Routledge, 2015.

3. Les minorités nationales ne sont devenues des minorités qu'après la création de l'état-nation ; « sous l'Empire ottoman, les catégories de majorité et de minorité n'avaient guère de sens », WHITE, Benjamin Tomas, *The emergence of minorities in the Middle East: the politics of community in French Mandate Syria*, Edinburgh : Edinburgh University Press, 2011, p. 209. Voir aussi KAMEL, Lorenzo, MAKDISI Karim, HAZBUN, Waleed et TELL, Tariq, « The past: terminology, concepts and historical junctures », in SOLER I LECHA, Eduard, COLOMBO, Silvia, KAMEL, Lorenzo et QUERO, Jordi, éd., *Reconceptualising orders in the MENA region: the analytical framework of the MENARA project*, Methodology and Concept Papers n° 1, novembre 2016, pp. 8-9, www.menaraproject.eu/wp-content/uploads/2016/11/menara_cp_1-1.pdf.

4. Voir par exemple TILLY, Charles, éd., *The formation of national states in western Europe*, Princeton : Princeton University Press, 1975.

5. SKOCPOL, Theda, *States and social revolutions: a comparative analysis of France, Russia, and China*, Cambridge et New York : Cambridge University Press, 1979, p. 29.

6. KRATOCHWIL, Friedrich V., « Of systems, boundaries and territoriality: an inquiry into the formation of the state system », *World Politics* 39, n° 1, 1986, pp. 21-52 ; STIRK, Peter, « The Westphalian model, sovereignty and law in fin-de-siècle German international theory », *International Relations* 19, n° 2, 2005, pp. 153-72.

7. AYUBI, Nazih N., *Overstating the Arab state: politics and society in the Middle East*, Londres : Tauris, 1996.

8. ALAHMAD, Nida, « Illuminating a state: state building and electricity in occupied Iraq », *Humanity Journal* 8, n° 2, 2017, pp. 335-353.

9. HARLING, Peter et SIMON, Alex, *Erosion and resilience of the Iraqi-Syrian border*, document de travail de l'IUE, RSCAS 2015/61, BORDERLANDS Project, Fiesole : Institut universitaire européen, 2015, http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/37015/RSCAS_2015_61.pdf.

10. Voir notamment NEWMAN, David, « On borders and powers: a theoretical framework », *Journal of Borderland Studies* 18, n° 1, 2003, pp.13-25 ; ZARTMAN, I. William, *Understanding life in the borderlands: boundaries in depth and in motion*, Athènes, GA : University of Georgia Press, 2010.

11. KRASNER, Stephen, *Sovereignty: organized hypocrisy*, Princeton : Princeton University Press, 1991, pp. 3–4. Voir aussi KRASNER, Stephen et RISSE, Thomas, « External actors, state-building, and service provision in areas of limited statehood: introduction », *Governance* 27, n° 4, 2014, pp. 545-67 ; FAWCETT, Louise, « States and sovereignty in the Middle East: myths and realities », *International Affairs* 93, n° 4, 2017, pp. 789-807.
12. Voir notamment ZARTMAN, I. William, « States, boundaries and sovereignty in the Middle East: unsteady but unchanging », *International Affairs* 93, n° 4, 2017, pp. 937-948.
13. SASSEN, Saskia, *Territory, authority, rights: from medieval to global assemblages*, Princeton : Princeton University Press, 2006.
14. HARIK, Ilya, « The origins of the Arab state system », in LUCIANI, Giacomo, éd., *The Arab state*, Berkeley : University of California Press, 1990, pp. 1–28.
15. KAMEL, Lorenzo, « Artificial nations? The Sykes–Picot Agreement and the Islamic State’s narratives in a historical perspective », *Diacronie: Studi di Storia Contemporanea* 25, n° 1, 2016, pp. 1-20.
16. HARIK, « The origins of the Arab state system », p. 3.
17. KAMEL et al., « The past : terminology, concepts and historical junctures », p. 14. Voir également CAS-SARINO, Jean-Pierre, « Approaching borders and frontiers in North Africa », *International Affairs* 93, n° 4, 2017, pp. 883-96.
18. BIGER, Gideon, « The boundaries of the Middle East: past, present and future », *Studia z Geografii Politycznej i Historycznej* [Études géographiques, politiques et historiques], n°1, 2012, pp. 61-7.
19. BILGIN, Pinar, « Whose ‘Middle East?’ Geopolitical inventions and practices of security », *International Relations* 18, n° 1, 2004 pp. 25-41.
20. Voir PRESCOTT, John Robert Victor, *The geography of frontiers and boundaries*, Londres : Hutchinson University Library, 1965.
21. La légende raconte que la frontière en zigzag entre la Jordanie et l’Arabie Saoudite serait le résultat d’un trait de stylo de Winston Churchill, rendu mal assuré en raison d’un déjeuner particulièrement arrosé, en 1921. Voir, JACOBS, Frank, « Winston’s hiccup », *New York Times*, 6 mars 2012.
22. LUCIANI, Giacomo, « Oil and political economy in the international relations of the Middle East », in FAWCETT, Louise, éd., *The international relations of the Middle East*, 3^e édition, Oxford : Oxford University Press, 2013, pp. 109-11.
23. FROMKIN, David, *A peace to end all peace: the fall of the Ottoman empire and the creation of the modern Middle East*, New York : Holt, 2009. Dans la littérature, le concept de « tribu » a souvent été utilisé pour désigner des unités sociales autonomes qui reposent uniquement sur la parenté et les liens du sang. Il est toutefois plus correct de reconnaître que les tribus partagent souvent des traits supplémentaires, tels qu’une religion et une culture communes ainsi qu’une interdépendance économique.
24. ROGAN, Eugene, « The emergence of the Middle East into the modern state system », in FAWCETT, éd., *The international relations of the Middle East*, pp. 37–59.
25. OWEN, Roger, *State, power and politics in the making of the modern Middle East*, 3^e édition, New York et Londres : Routledge, 2004, p. 7.
26. BULL, Hedley et WATSON, Adam, éd, *The expansion of international society*, Oxford : Oxford University Press, 1984 ; SOLINGEN, Etel, « Pax Asiatica versus Bella Levantina: the foundations of war and peace in east Asia and the Middle East », *American Political Science Review* 101, n° 3, 2007, p. 772 ; voir aussi FAWCETT, « States and sovereignty in the Middle East ».
27. OWEN, *State, power and politics*, pp. 12–13.
28. Voir notamment JANKOWSKI, James P., et GERSHONI, I., *Rethinking nationalism in the Arab Middle East*, New York : Columbia University Press, 1997 ; GAUSE, F. Gregory III, « Sovereignty, statecraft and stability in the Middle East », *Journal of International Affairs* 45, n° 2, 1992, pp. 441-69.
29. KERR, Malcolm H., *The Arab Cold War: Gamal Abd Al-nasir and his rivals, 1958–1970*, Londres et New York : Oxford University Press, 1971.
30. SOLINGEN, « Pax Asiatica versus Bella Levantina », p. 772.
31. Les dynasties actuelles du Maroc et de la Jordanie revendiquent la descendance du prophète Mahomet.
32. OWEN, *State, power and politics*, p. 29.

33. DAWISHA, Adeed et ZARTMAN, I. William, éd., *Beyond coercion: the durability of the Arab state*, Londres : Croom Helm, 1988 ; PICARD, Elizabeth, « Arab military in politics: from revolutionary plot to authoritarian regime », in LUCIANI, éd., *The Arab state*, pp.189–219.

34. KAMEL, Lorenzo, « There is no Thirty Years' War in the Middle East », *The National Interest*, 29 août 2016 ; « The real roots of Iraq's Sunni-Shia conflict », entretien avec Fanar Haddad, *Vox*, 20 juin 2014, www.vox.com/2014/6/20/5827046/who-are-sunnis-who-are-shias.

35. AJAMI, Fouad, *The dream palace of the Arabs: a generation's odyssey*, New York : Pantheon, 1998 ; AYUBI, Nazih N., *Political Islam: religion and politics in the Arab world*, Londres et New York : Routledge, 1991 ; EICKELMAN, Dale F. et PISCATORI, James P., *Muslim politics*, Princeton : Princeton University Press, 1996.

36. ROY, Olivier, *The politics of chaos in the Middle East*, Londres : Hurst, 2007, p. 106.

37. Voir notamment DEL SARTO, Raffaella A., *Israel under siege: the politics of insecurity and the rise of the Israeli neo-revisionist right*, Washington DC : Georgetown University Press, 2017.

38. Voir notamment OPHIR, Adi, GIVONI, Michal et HANAFI, Sari, éd., *The power of inclusive exclusion: anatomy of Israeli rule in the occupied Palestinian territories*, New York : Zone Books, 2009 ; DEL SARTO, Raffaella A., « Defining borders and people in the borderlands : EU policies, Israeli prerogatives and the Palestinians », *Journal of Common Market Studies* 52, n° 2, 2014, pp. 200-216.

39. ZUBAIDA, Sami, *Islam, the people and the state: political ideas and movements in the Middle East*, Londres et New York : Tauris, 2009, ch. 6.

40. ADRAOUI, Mohamed-Ali, « Borders and sovereignty in the Islamist and jihadist thought: past and present », *International Affairs* 93, n° 4, 2017, pp. 917-35.

41. Voir notamment GERGES, Fawaz A., *The far enemy: why jihad went global*, Cambridge et New York : Cambridge University Press, 2005.

42. PICARD, « Arab military in politics ».

43. KORANY, Bahgat, « The Middle East since the Cold War », in Fawcett, éd., *The international relations of the Middle East*, p. 80.

44. SPRINGBORG, Robert, « The Middle East is the most militarized region in the world », entretien, 18 juillet 2016, projet MENARA, www.youtube.com/watch?v=EPyys74rN4I. Voir également l'Indice de militarisation mondiale du Centre international de Bonn pour la conversion (BICC), mentionné par Springborg et disponible sur <http://gmi.bicc.de/>. Cet indice tient compte du poids et de l'importance relatifs des forces armées d'un état par rapport à la société. Les principaux indicateurs comprennent la comparaison des dépenses militaires avec le PIB et les dépenses de santé du pays, le rapport entre le nombre de militaires et de paramilitaires et le nombre de médecins par rapport à la population totale, et le rapport entre le nombre de systèmes d'armes lourdes et la population.

45. Utilisé pour la première fois par *The Economist* en 1977, pour décrire les problèmes internes de l'économie néerlandaise à la suite de la découverte de vastes gisements de gaz naturel en 1959, le terme « syndrome hollandais » désigne les conséquences économiques négatives découlant des fortes augmentations de la valeur de la monnaie d'un pays. Au fur et à mesure que la monnaie du pays se renforce, les exportations perdent leur compétitivité et les importations deviennent moins chères. Par conséquent, les secteurs non concurrentiels, comme la fabrication ou l'agriculture, peuvent décliner ou demeurer dans un état de sous-développement. Le « syndrome hollandais » est principalement associé à la découverte ou à la mise en valeur de ressources naturelles, mais peut résulter d'un afflux important de devises étrangères, comme l'aide étrangère.

46. SOLINGEN, « *Pax Asiatica* versus *Bella Levantina* », p. 771.

47. Les états occidentaux, avec la Russie et la Chine, sont les plus grands fournisseurs d'armes de la région MENA, les États-Unis étant le plus gros vendeur d'armes au Moyen-Orient (et même dans le monde). La région MENA est donc le plus grand marché aux armes du monde. Voir SPRINGBORG, « The Middle East is the most militarized region » ; BICC, Global Militarization Index.

48. Voir GUAZZONE, Laura et PIOPPI, Daniela, éd., *The Arab state and neo-liberal globalization: the restructuring of state power in the Middle East*, Reading : Ithaca Press, 2009.

49. DEL SARTO, Raffaella A., « Normative empire Europe: the European Union, its borderlands, and the 'Arab Spring' », *Journal of Common Market Studies* 54, n° 2, 2016, pp. 215-32.

50. OKYAY, Asli et ZARAGOZA-CRISTIANI, Jonathan, « The leverage of the gatekeeper: dynamics of power and interdependence in the migration nexus between the European Union and Turkey », *International Spectator* 51, n° 4, 2016, pp. 1-16.

51. DEL SARTO, Raffaella A., « Borderlands : the Middle East and North Africa as the EU's southern buffer zone », in BECHEV, Dimitar et NICOLAIDIS, Kalypso, éd., *Mediterranean frontiers: borders, conflicts and memory in a transnational world*, Londres : I. B. Tauris, 2010, pp. 149–67.
52. THOLENS, Simone, « Border management in an era of 'statebuilding lite': security assistance and Lebanon's hybrid sovereignty », *International Affairs* 93, n° 4, 2017, pp. 865–82.
53. LYNCH, Marc, *The new Arab wars: uprisings and anarchy in the Middle East*, New York : PublicAffairs, 2016.
54. JÜDE, Johannes, « Contesting borders? The formation of Iraqi Kurdistan's de facto state », *International Affairs* 93, n° 4, 2017, pp. 847–63.
55. Voir notamment FISHER, Max, « Syria's paradox: why the war only ever seems to get worse », *New York Times*, 26 août 2016.
56. HÜSKEN, Thomas, « The practice and culture of smuggling in the borderland of Egypt and Libya », *International Affairs* 93, n° 4, 2017, pp. 897–915.
57. GERGES, Fawaz A., *ISIS: a history*, Princeton : Princeton University Press, 2016.
58. Voir notamment ISAAC, Sally Khalifa, « Explaining the patterns of the Gulf monarchies' assistance after the Arab uprisings », *Mediterranean Politics* 19, n° 3, 2014, pp. 413–30 ; DICKINSON, Elisabeth, « The case against Qatar », *Foreign Policy*, 30 septembre 2014, <http://foreignpolicy.com/2014/09/30/the-case-against-qatar/>.
59. LYNCH, *The new Arab wars* ; MONIER, Elizabeth, « Egypt, Iran, and the Hizbullah cell: using sectarianism to 'de-arabize' and regionalize threats to national interests », *Middle East Journal* 69, n° 3, 2015, pp. 341–57.
60. Voir notamment FOWLER, Evan, « From Raqqa to Derna: exceptionalism in expansionism », *Jadaliyya*, 4 décembre 2014, www.jadaliyya.com/pages/index/20182/from-raqqa-to-derna_exceptionalism-in-expansionism.
61. SPRINGBORG, « The Middle East is the most militarized region » ; BICC, Global Militarization Index.
62. VIGNAL, Leïla, « The changing borders and borderlands of Syria in a time of conflict », *International Affairs* 93, n° 4, 2017, pp. 809–827.
63. OKYAY, Asli S., « Turkey's post-2011 approach to its Syrian border and its implications for domestic politics », *International Affairs* 93, n° 4, 2017, pp. 829–46.
64. ANDERSON, Malcolm, *Frontiers: territory and state formation in the modern world*, Cambridge : Polity, 1996.
65. SASSEN, *Territory, authority, rights*.
66. Voir notamment NEWMAN, David et PAASI, Anssi, « Fences and neighbours in the postmodern world: boundary narratives in political geography », *Progress in Human Geography* 22, n°2, 1998, pp. 186–207 ; ANDERSON, *Frontiers* ; CASSARINO, « Approaching borders and frontiers in North Africa ».
67. VIGNAL, « The changing borders and borderlands of Syria » ; HÜSKEN, « The practice and culture of smuggling ».
68. DEL SARTO, « Defining borders and people in the borderlands ».
69. BAUBÖCK, Rainer, « Rethinking borders as membranes », in Leanne Weber, éd., *Rethinking border control for a globalizing world: a preferred future*, Londres : Routledge, 2015, pp. 169–78.
70. TILLY, éd., *The formation of national states* ; SPRUYT, Hendrik, *The sovereign state and its competitors: an analysis of systems change*, Princeton : Princeton University Press, 1994 ; ROTBERG, Robert I., éd., *When states fail: causes and consequences*, Princeton : Princeton University Press, 2004 ; FAWCETT, « States and sovereignty in the Middle East ».
71. CARROLL, Patrick, « Articulating theories of states and state formation », *Journal of Historical Sociology* 22, n° 4, 2009, p. 554. En évidence dans l'original.

La communication stratégique des opérations de paix

La guerre de l'information de l'Union africaine contre Al-Shabaab

PAUL D. WILLIAMS, PHD*

Rares sont les publications de recherche portant sur la conception et la mise en œuvre d'une communication stratégique effective dans le cadre des opérations de paix. Quelques travaux mettent en exergue la nécessité, pour l'Organisation des Nations Unies (ONU), de gérer l'opinion publique dans les zones d'intervention et d'utiliser les nouvelles technologies à l'appui d'une communication efficace. Ces études recommandent aussi que les soldats de la paix contribuent à façonner la conscience culturelle, c'est-à-dire « la capacité à acquérir la connaissance des caractéristiques culturelles particulières de la population d'un terrain (état ou région) donné¹ ». Et, régulièrement, des missions spécifiques ont été invitées à améliorer leurs capacités en matière de communication stratégique².

Le peu d'attention porté par les universitaires sur le sujet est surprenant, car plusieurs organisations internationales engagées dans les activités de paix et de sécurité reconnaissent de longue date la nécessité de développer une politique de communication stratégique. L'ONU et l'Union européenne (UE), par exemple, disposent chacune d'une Division de la communication stratégique, composante respective du Département de l'information publique et du Service européen pour l'action extérieure consacrée aux opérations de paix. De même, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) s'est dotée d'une politique de communication stratégique et un concept militaire spécifique s'y rapporte³. Il est communé-

*Paul D. Williams est professeur agrégé de l'Elliott School of International Affairs à l'université George Washington. Dr Williams est également conseiller senior non résident de l'International Peace Institute à New York, où il dirige le projet « Providing for Peacekeeping Project ».

WILLIAMS, Paul D., « Strategic Communications for Peace Operations: The African Union's Information War Against al-Shabaab », *Stability : International Journal of Security and Development* 7, no. 1, 2018, p. 3, <http://doi.org/10.5334/sta.606>.

ment admis qu'une communication stratégique effective est nécessaire pour lutter contre l'insurrection et combattre le terrorisme⁴.

À l'ONU, le principe selon lequel « un plan de communication stratégique bénéficiant d'un large soutien, disposant des ressources suffisantes et évalué avec exactitude » est une composante nécessaire de la gestion de « l'évolution des attentes et de l'établissement d'une assise durable au sein des principales parties prenantes pour ses opérations de paix contemporaines⁵ » remporte maintenant une adhésion massive. Il est pourtant rarement appliqué, ce qui a incité le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (HIPPO) de recommander le déploiement d'équipes de communication afin d'assurer « une communication bilatérale interactive avec la population locale » et la mise à disposition de « méthodes et de technologies de communication modernes et adaptées » pour les opérations de paix⁶.

En revanche, la seule capacité de communication stratégique dont dispose la Commission de l'Union africaine (UA) repose sur la Direction de l'information et de la communication, consacrée aux communications quotidiennes sur ses activités générales. Le Département paix et sécurité de l'UA ne dispose d'aucune capacité dédiée de communication stratégique. Certes, une démarche a été entamée en 2016 afin d'élaborer une politique d'information publique et une capacité pour les opérations de paix de l'UA, mais elle n'a pas été menée à bonne fin. Elle s'appuyait largement sur la stratégie de communication développée pour la mission de l'UA en Somalie (AMISOM)⁷.

En se basant sur l'étude du cas de l'AMISOM, le présent article montre combien il est important qu'une communication stratégique effective soit développée pour les missions d'imposition et de stabilisation de la paix et illustre les difficultés rencontrées par l'UA⁸. Le document conclut notamment que l'UA a jusqu'à présent mené ses opérations de paix sans capacité de communication stratégique et qu'elle devrait en établir une rapidement. Deuxièmement, non seulement l'AMISOM a été déployée sans être dotée des moyens nécessaires pour conduire une campagne d'information, mais les pays fournisseurs de contingents regimbaient aussi à mettre en œuvre la stratégie de communication développée par la suite. Troisièmement, les conditions d'une communication stratégique réussie dépassent la seule capacité institutionnelle; elles comprennent également un appui politique de haut niveau et soutenu de la part des principales parties prenantes, au-delà de la mission, afin de s'assurer que les politiques établies sont appliquées.

Conformément aux documents de recherche, je définis la communication stratégique comme « l'utilisation résolue de la communication par une organisation dans le but de remplir sa mission⁹ ». Ou, plus précisément, comme « les ac-

tions, messages et images coordonnés et les autres moyens visant à signaler ou l'engagement visant à informer, influencer ou persuader des publics sélectionnés de soutenir les objectifs nationaux¹⁰ ». Parmi les principales méthodes, citons l'analyse du public, la fixation des objectifs et la stratégie des messages.

Dans le cadre des opérations de paix de l'ONU, ces tâches incombent normalement à l'Unité de l'information publique (PIU). Toutefois, le manque de capacités de l'UA dans ce domaine explique que, lors du déploiement de l'AMISOM à Mogadiscio en mars 2007, elle n'a pas été en mesure de financer une campagne effective de communication stratégique. Les deux premières années, l'AMISOM ne bénéficiait quasiment d'aucune couverture médiatique ni de stratégie proactive de communication et opérait avec une mentalité de bunker, où les points presse étaient sporadiques, mal organisés, les messages confus et le ton défensif¹¹. Le vide informationnel qui en résultait a fait le jeu des forces d'opposition et sapé l'effectivité opérationnelle de l'AMISOM. La réputation de l'AMISOM auprès des Somaliens locaux et des principaux partenaires internationaux a souffert de l'incohérence de son discours, de l'opacité et du manque de transparence, du traitement de la question des victimes au sein de la population et dans les rangs de l'AMISOM, et des violations des droits de l'homme perpétrées par les personnels de la mission¹².

Pour remédier à cette situation et contrer le discours des shebab, le Bureau d'appui des Nations Unies à l'AMISOM (UNSOA) a confié en novembre 2009 à un consortium d'entreprises privées la création d'une Équipe d'appui à l'information (IST) sous la houlette de l'UA et de l'ONU. En se servant des techniques employées dans diverses zones de conflit, cette équipe conjointe avait pour but de guider l'AMISOM sur la voie du succès, de communiquer sur ses réalisations, d'améliorer la présence de la mission dans les médias et de mettre au point une stratégie de communication. En collaborant avec la minuscule Unité de l'information publique, l'Équipe d'appui à l'information a défini les principaux objectifs stratégiques de maintien de la coopération et du soutien à la population locale, en informant l'opinion internationale des progrès de l'AMISOM, afin de soutenir l'appui des pays fournisseurs de contingents et des donateurs et de promouvoir une culture de paix et de non-violence en Somalie pour, *in fine*, créer un environnement propice à la réconciliation nationale.

De 2010 à fin 2012, l'Équipe d'appui à l'information a intensifié sa lutte, à plusieurs niveaux, contre le discours stratégique des Shebab, notamment en restaurant la confiance en la mission et en ses conséquences. Par la suite, plusieurs facteurs ont concouru à l'affaiblissement de la capacité de l'AMISOM à assurer une communication stratégique effective. Premièrement, l'environnement dans lequel l'Équipe d'appui à l'information a dû opérer a changé, notamment du fait

de l'expansion de l'AMISOM au-delà de Mogadiscio et de l'intégration de nouveaux fournisseurs de contingents (le Kenya, Djibouti, la Sierra Leone et l'Éthiopie), qui ont mis à mal la cohérence de la mission. Deuxièmement, à la fin de l'année 2012 et au début de l'année 2013, l'ONU et l'UA étaient en concurrence pour la direction de la vie politique en Somalie, compliquant ainsi la tâche de l'Équipe d'appui à l'information. Lors du déploiement de la mission en Somalie (UNSOM) à partir de mi-2013, l'accroissement important du personnel civil international à Mogadiscio a mené l'Équipe d'appui à l'information sur des voies multiples voire contradictoires. Enfin, quand de nouvelles entreprises ont repris le contrat de l'Équipe d'appui à l'information à la fin de l'année 2014, l'IST avait développé une relation différente avec l'AMISOM, sur plusieurs plans, en particulier sur les domaines dans lesquels les experts en communication stratégique de l'Équipe d'appui à l'information pouvaient donner des avis indépendants aux dirigeants de l'AMISOM. Malheureusement, cela a coïncidé avec les résultats de sondages révélant la dégradation de la réputation de l'AMISOM auprès des populations somaliennes en 2015 et 2016.

Pour aborder ces questions, ce document s'articule en deux parties principales. Dans la première partie, l'article présente à grands traits l'Équipe conjointe UA-ONU d'appui à l'information et ses actions visant à promouvoir un discours stratégique sur l'AMISOM et la Somalie. La deuxième partie étudie les principales difficultés rencontrées par l'Équipe d'appui à l'information, en insistant sur le rôle des pays contributeurs de l'AMISOM. En conclusion, le document identifie quatre enseignements tirés de l'expérience de l'AMISOM en matière de communication stratégique. Outre les rapports officiels et les travaux de recherche, cet article se base sur des entretiens avec des experts du domaine et des personnels participant à ces activités, ainsi que sur des documents internes et non diffusés remis à l'auteur.

La communication stratégique de l'AMISOM

L'objectif principal de l'AMISOM en matière de communication stratégique était de contrer le discours dominant d'Al-Shabaab en Somalie. Elle s'est employée à comprendre comment les shebab conduisaient leurs activités de relations publiques. Si la communication stratégique des shebab n'est pas l'objet de cet article, il convient de remarquer toutefois que les partisans du groupe terroriste ont mené pendant plus de dix ans une campagne très performante et diversifiée d'activités d'information et de communication¹³. Ils n'ont eu de cesse de présenter, parfois avec exactitude, les « gouvernements » successifs somaliens et les pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM comme faibles, corrompus et illégitimes. Al-Sha-

baab utilisait principalement la radio et Internet : le groupe dirigeait un ministère de l'Information exploitant un réseau de stations de radio FM (et quelques chaînes de télévision) connu sous le nom de al-Andalus, et son nouveau service chargé des médias, Al-Kataib Media Foundation and News Channel, a produit de nombreux documents diffusés sur plusieurs plateformes en anglais et en somali, puis en swahili, en norvégien, en suédois et même en urdu.

La communication stratégique d'Al-Shabaab était certainement bien connue de l'AMISOM, qui l'analysait de façon approfondie. Concrètement, la difficulté consistait à convertir une compréhension poussée des opérations des shebab en un plan effectif de lutte, avec des priorités correctement définies et les ressources adaptées.

Origines de l'Équipe d'appui à l'information

Les origines de la capacité en communication stratégique de l'AMISOM remontent à l'établissement du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (UNSOA) mi-2009¹⁴. Peu de temps après le déploiement à Mogadiscio, le commandement de l'UNSOA a constaté que l'AMISOM ne pouvait pas communiquer de façon adaptée avec la population locale dans les conditions existantes. Par conséquent, il a chargé un prestataire de service de mettre sur pied une campagne d'information pour soutenir l'AMISOM. En novembre 2009, l'AMISOM a signé un accord de mise en œuvre de l'appui à l'information du public (Support Implementation Agreement on Public Information) en vertu duquel un consortium de trois entreprises a été mandaté afin d'assurer la communication stratégique auprès d'un public cible varié¹⁵. Ces trois entreprises allaient former par la suite l'Équipe conjointe UA-ONU d'appui à l'information (IST).

Selon l'ONU, les activités des entreprises privées conduiraient à des résultats plus probants en Somalie que la démarche classique, en recourant à sa propre Unité de l'information publique. Comme le rappelait un haut représentant de l'UNSOA, la raison première de confier à une entreprise privée la mise sur pied d'une capacité était pour l'ONU de « transférer le risque vers une entité commerciale déployable¹⁶ ». En effet, le climat d'insécurité extrême régnant à Mogadiscio excluait le détachement de personnels onusiens. De même qu'avec l'UNSOA, une capacité assurée par un tiers sous contrat permettait de déployer du personnel et offrait une grande marge de manœuvre. La démarche n'était pas à proprement parler nouvelle, car l'ONU avait déjà eu recours à des sous-traitants dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, comme au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo (RDC) où ils ont participé à la mise sur pied de stations de radio locale¹⁷.

Le consortium de l'Équipe d'appui à l'information était initialement formé par : Bell Pottinger (une composante de Chime Communications plc), qui assurait la supervision stratégique, la recherche en matière de production et la gestion de projet; Albany Associates Ltd, chargée de la stratégie et l'orientation des projets ainsi que du développement des médias; et Okapi Consulting, qui a lancé Bar-Kulan en Somalie, une station de radio diffusant des informations crédibles en somali, après avoir créé des stations de radio similaires en RDC, en République centrafricaine et en Croatie¹⁸. En matière de ressources humaines, l'Équipe d'appui à l'information a monté une équipe de consultants et d'agents recrutés dans la région, parmi les pays contributeurs de l'AMISOM et en Somalie, basés en dehors de Londres, Nairobi et Mogadiscio¹⁹. LIST comptait environ 20 employés, tandis que 50 personnes travaillaient pour Radio Bar-Kulan. Au début de l'année 2011, l'effectif de l'équipe avancée à Mogadiscio comprenait environ 10 personnes.

Les objectifs et les méthodes de l'Équipe d'appui à l'information

Au début du contrat de l'Équipe d'appui à l'information, les objectifs de l'AMISOM en matière de communication stratégique étaient les suivants : maintenir la coopération entre les parties et le soutien à la population locale; informer l'opinion internationale afin de mobiliser l'appui des pays contributeurs et des partenaires de la mission; et favoriser une culture de paix et de non-violence²⁰. Un beau programme, certes. Mais l'AMISOM n'avait pas les moyens de mettre en œuvre ces objectifs. Le personnel de son Unité de l'information publique se résumait à un seul membre jusqu'à l'arrivée en 2011 de deux nouvelles recrues²¹. Même au début de l'année 2017, l'Unité de l'information publique de l'AMISOM ne comptait qu'un responsable et un assistant²². L'Équipe d'appui à l'information a conclu rétrospectivement : « Le vide informationnel en résultant et les déformations hostiles du rôle de l'AMISOM ont fait le jeu des forces d'opposition et ont sapé la capacité de l'AMISOM à remplir son mandat²³ ». Un haut représentant de l'Équipe d'appui à l'information voyait à l'époque le consortium comme « une tentative désespérée et finalement très réussie d'inverser les gros titres consternants émanant de Mogadiscio au sujet de l'AMISOM²⁴ ».

L'Équipe d'appui à l'information s'est donc lancée dans la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie pour l'AMISOM. Elle a pour ce faire suivi six lignes d'action²⁵. Premièrement, elle fournissait un soutien en matière d'information et de communication stratégique afin d'exécuter un plan de communication stratégique²⁶. Deuxièmement, elle assurait la recherche, le suivi et l'analyse nécessaires pour cartographier l'écologie de l'information et le paysage médiatique somalien, évaluer l'opinion publique et tester les produits pour mesurer les effets de la campagne. Troisièmement, elle a créé Radio Bar-Kulan qui, avec une première diffu-

sion le 1er mars 2010, assurait une diffusion non-stop un an plus tard exactement²⁷. Le contenu avait pour but de souligner le niveau croissant de normalité dans Mogadiscio, le fait que la population pouvait critiquer librement Al-Shebaab, et qu'il était légitime de la part du gouvernement fédéral de transition d'assouplir les restrictions imposées par les shebab, comme assister à un match de foot et envoyer des sms librement²⁸. La quatrième tâche de l'Équipe d'appui à l'information consistait à établir une capacité de communication rapide, professionnelle et cohérente pour l'AMISOM. Cela comprenait la production et la dissémination de matériels audiovisuels à l'appui des activités et des messages de l'AMISOM. Enfin, elle informait les simples citoyens somalis, les chefs de file et la diaspora.

Outre l'organisation de conférences de presse, de points de situation, de communiqués et de réunions hebdomadaires d'information visant à coordonner les activités des partenaires au bureau de l'ONU de Nairobi, l'Équipe d'appui à l'information a également développé différents produits dans le but de renforcer la présence de l'AMISOM dans les médias, notamment un site web pour la mission lancé en mars 2010²⁹. Un site d'observation des médias mis en place en juin 2010 a rapidement donné lieu à un résumé du traitement effectué par les médias et même au suivi des informations diffusées par la radio rattachée à Al-Shabaab³⁰. Les points de situation quotidiens ont aussi été passés en revue et transmis au quartier général de l'UA à Addis Abeba. Plusieurs publications ont été créées, dont des bulletins bimensuels et trimestriels, diffusés à 4000 exemplaires aux parties prenantes internationales. Ces communiqués devaient informer les parties prenantes, soutenir le moral des participants à la mission et promouvoir l'appropriation au niveau local du processus de paix par la population somalienne³¹. De nombreux articles d'opinion ont été également rédigés pour le compte des chefs de file de l'AMISOM et publiés dans des médias comme le magazine *Foreign Policy* ainsi que dans les journaux *East African*, *New Vision*, *Monitor* et *New Times*. Des milliers de calendriers à accrocher ou à poser ont également été produits. L'Équipe d'appui à l'information a également facilité l'accès à Mogadiscio des journalistes internationaux ou issus de pays contributeurs ou potentiellement contributeurs. En 2010, l'Équipe d'appui à l'information a commencé à organiser à Nairobi des ateliers de formation aux relations publiques à l'intention des personnels clés de l'AMISOM pour qu'ils apprennent à composer avec les médias³².

L'Équipe d'appui à l'information a également commencé à produire des programmes radiophoniques et des documentaires vidéos afin de soutenir les activités de l'AMISOM. Citons par exemple « Gate of Hope », « Somalia back from the brink », « AMISOM Hospital » et « Mayor of Mogadishu ». En 2014, les Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) ont également produit un film de vingt-trois minutes sur les réussites de l'AMISOM, intitulé « Heroes in the Horn ».

Sans oublier en 2010 le feuilleton radiophonique « The Misleaders », une production diffusée par Radio Shabelle, qui explore en dix épisodes de trente minutes les méthodes de recrutement des Shebab. « Happy People Can't Be Controlled », une deuxième série de dix épisodes est passée sur les ondes de Radio Frontier en 2011³³. Des documentaires vidéos ont également été produits, généralement à partir de matériels filmés par des journalistes embarqués, par exemple, aux avant-postes de la bataille pour Mogadiscio en 2010 et 2011, avec les Forces de défense kényanes (KDF) avant l'assaut final sur Kismayo en 2012 et l'ouverture de la route reliant Mogadiscio à Baidoa³⁴.

L'Équipe d'appui à l'information s'est également appliquée à promouvoir un environnement plus sécurisé dans lequel les journalistes peuvent travailler en Somalie dans le cadre du développement du secteur des médias. Avec soixante-deux journalistes assassinés sur son territoire entre 1992 et 2017, le pays est l'un des endroits les plus dangereux au monde pour un correspondant de presse³⁵. Un objectif qui a conduit, à plusieurs reprises, l'Équipe d'appui à l'information à renforcer la sécurité des reporters. L'équipe conjointe UA-ONU a par exemple mis en place la Mogadishu Media House, dotée d'ordinateurs et d'un accès à Internet, pour en faire un lieu totalement sécurisé de rencontre, de travail et de séjour pour les journalistes³⁶. Citons également la fourniture en 2011 par l'Équipe d'appui à l'information au personnel de Radio Shabelle de l'équipement et du soutien technique nécessaires pour la relocalisation de leurs bureaux hors du secteur de Mogadiscio contrôlé par les rebelles³⁷. Ce volet du projet de l'équipe conjointe avait pour nom « Lifeline ».

La nouvelle stratégie de communication de l'AMISOM avait pour objectif global de : « se doter d'une large assise populaire et comprendre le rôle de l'AMISOM dans la protection de la souveraineté, la reconstruction des institutions nationales et la préservation des ressources naturelles ainsi que promouvoir la mise en œuvre de l'accord de paix en instaurant un dialogue inclusif en Somalie³⁸ ». L'Équipe d'appui à l'information a orienté ses actions sur ces deux axes majeurs afin de consolider la stature, la crédibilité et la légitimité de l'AMISOM, et pour saper les discours produits par les « obstructionnistes » : insurgés, criminels, seigneurs de guerre, pirates, etc.³⁹ Elle a également œuvré afin de s'assurer de la cohérence des messages délivrés par l'AMISOM et de l'adhésion des personnels de la mission à un discours unique (récusant les idées fausses), et afin d'expliquer au peuple somalien le mandat et les intentions de ces derniers. En somme, pour l'équipe conjointe de l'UA et de l'ONU, son travail se résumait aux efforts à fournir en respectant trois principes : un discours cohérent et crédible, la conviction que le processus de paix pouvait être renforcé à travers la participation de la population civile et le dialogue avec cette dernière⁴⁰.

Les activités de l'Équipe d'appui à l'information s'articulaient de manière à prendre en compte quatre catégories de public cible⁴¹ :

- le public somalien (en particulier les chefs de file politiques, les chefs de clan, les populations déplacées, les civils locaux et les rebelles);
- les publics régionaux (les pays limitrophes de la Somalie, les autres acteurs régionaux, les réfugiés et les populations civiles de la région);
- les publics internationaux (notamment le gouvernement et les militaires des pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM, les organisations internationales, la diaspora somalienne, les ONG présentes sur le territoire somalien et dans la région, et les autres organisations disposant d'une portée mondiale crédible); et
- les publics internes (notamment, le commandement et les porte-paroles de l'AMISOM, le personnel civil de l'UA détaché dans la région, les soldats de l'AMISOM et les partenaires de l'ONU).

Outre les activités de proximité auprès des centres de presse, les « leaders potentiels du changement » de chaque catégorie cible, c'est-à-dire les personnes bénéficiant du statut et du respect des leaders d'opinion, recevaient une attention particulière⁴².

Les principaux discours de l'Équipe d'appui à l'information et leur incidence

L'Équipe d'appui à l'information délivrait à propos de l'AMISOM et de la Somalie un discours multidimensionnel⁴³. Premièrement, il soulignait le fait que le Gouvernement fédéral de transition (TFG) était un mécanisme transitoire visant à « paver le chemin pour l'établissement d'institutions publiques légitimes et responsables, qui répondent aux désirs et aux aspirations du peuple⁴⁴ ». Deuxièmement, l'AMISOM était présentée comme une représentante de l'Afrique dans son ensemble et comme une amie de la Somalie, et non pas comme une force d'invasion. L'équipe conjointe de l'UA et de l'ONU déroulait en particulier la narration d'une alliance constructive entre l'AMISOM et le TFG aspirant à stabiliser le pays. En revanche, elle dépeignait les shebab comme agissant sous la férule d'étrangers liés à al-Qaïda⁴⁵. La troisième facette du discours consistait à faire valoir que les progrès de l'AMISOM dépendaient de l'appui durable des pays fournisseurs de contingents et « en premier lieu, de la participation des Somaliens eux-mêmes ». Pour ces derniers, le message consistait à dire que l'AMISOM était là pour les aider; pour la région, l'AMISOM était représentée comme la réponse naturelle africaine à un incendie dans la maison d'un voisin; et pour la communauté internationale, l'AMISOM était décrite comme ayant un effet posi-

tif en ouvrant la voie au dialogue politique, mais nécessitant toutefois plus de soldats et plus de soutien de la part des donateurs⁴⁶.

Au début de l'année 2012, l'Équipe d'appui à l'information s'appliquait à diffuser quatre messages principaux pour appuyer la transition de la guerre vers la paix. Ces messages tâchaient premièrement d'expliquer comment le TFG a été instauré et quel but il poursuivait, deuxièmement de montrer dans quelle mesure l'environnement sécuritaire s'améliorait, troisièmement de trouver un terrain d'entente et de réconciliation ente les Somaliens et enfin de mettre en avant les aspects négatifs et les activités de ceux que l'Équipe d'appui à l'information désignait les « obstructionnistes⁴⁷ ». Comme le souligne un représentant officiel de l'équipe conjointe, « nous devons changer les messages envoyés au sujet de l'AMISOM et de la Somalie : du conflit à l'après-conflit. De la destruction à la reconstruction. De l'État failli à l'émergence de l'État⁴⁸ ».

Les résultats des sondages menés par l'Équipe d'appui à l'information elle-même ont montré que ses efforts n'étaient pas vains. L'équipe conjointe a conduit trois campagnes de sondage d'opinion en novembre 2009, octobre-novembre 2010 et de décembre 2011 à janvier 2012⁴⁹. En se basant sur un échantillon de 1150 personnes de Mogadiscio et de ses environs, les trois sondages ont révélé une évolution positive majeure de la réputation de l'AMISOM⁵⁰. En janvier 2010, un tiers ou presque des Somaliens ont indiqué que l'AMISOM était en Somalie dans le but de faire du mal. Toutefois, en décembre 2011, ce chiffre avait chuté, atteignant 9 %. Cela traduisait un tournant majeur, car jusqu'en 2011 « la vision de l'AMISOM comme cause première des pertes civiles à Mogadiscio à la suite de tirs aveugles d'obus était l'unique message fort délivré par les shebab, sapant largement les succès que l'AMISOM enregistrait globalement à la fois auprès des Somaliens eux-mêmes et de la communauté internationale⁵¹ ». À la fin de l'année 2011, l'Équipe d'appui à l'information affirmait que les plaintes au sujet des victimes civiles de l'AMISOM avaient « pratiquement disparu⁵² ».

À la fin de l'année 2012, l'Équipe d'appui à l'information concluait que l'AMISOM était plutôt vue comme un « partenaire local de confiance » que comme un « occupant étranger », et les shebab comme un groupe dirigé depuis l'étranger et affilié à al-Qaida⁵³. Plus généralement, l'AMISOM était saluée comme offrant un modèle potentiel de réponse à d'autres crises internationales⁵⁴. Alors que, dans le même temps, un tournant stratégique s'amorçait. Avec l'expansion de l'AMISOM au-delà de Mogadiscio et l'intégration de deux nouveaux pays fournisseurs de contingents (le Kenya et Djibouti), la mission de l'UA devint plus décousue en ce sens qu'elle entraînait en mode de stabilisation⁵⁵. En 2013, la concurrence politique entre l'UA et l'ONU se faisait jour et affectait le travail de

l'Équipe d'appui à l'information, son personnel étant poussé dans des directions multiples voire contradictoires.

En outre, selon un quatrième cycle de sondages similaires menés par l'Équipe d'appui à l'information auprès de 1031 adultes entre mars et avril 2013, à Mogadiscio et dans les environs, 59 % des personnes interrogées considéraient que l'AMISOM avait été « très » ou « assez » efficace sur le volet de la sécurité offerte à la communauté locale bien que, contre toute attente, seuls 844 des 1031 sondés avaient entendu parler de l'AMISOM⁵⁶. Les locaux interrogés réclamaient également que l'AMISOM dispense plus de formation à l'Armée nationale somalienne (SNA) (mentionnée par 70 pour cent des répondants) et désarme les milices (43 pour cent). En revanche, la même enquête a révélé que 50 pour cent seulement des sondés voyaient l'AMISOM comme une « force amie », un chiffre à comparer aux 30 pour cent ne la considérant pas comme telle. De plus, plus de la moitié des personnes interrogées pensaient que le Kenya (61 pour cent et l'Ouganda (54 pour cent à l'époque les plus gros fournisseurs de contingents de l'AMISOM, s'engageaient dans les affaires somaliennes dans leur propre intérêt plutôt que dans l'intérêt des Somaliens (pour le Burundi, Djibouti ce chiffre atteignait 48 pour cent pour Djibouti 45 pour cent et pour la Sierra Leone 39 pour cent. Concernant les aspects positifs, les résultats d'un sondage similaire conduit d'octobre à novembre 2013 ont montré une augmentation du pourcentage de sondés considérant l'AMISOM comme une force amie, soit environ 65 pour cent des personnes interrogées à Mogadiscio, Beledweyne, Kismayo, Baidoa et Marka⁵⁷.

Une nouvelle orientation

Incitées en partie par l'évolution de l'environnement extérieur décrite plus haut, l'ONU et l'UA ont mis sur pied un système basique d'ordres de service (autorisations) à la fin de l'année pour désescalader les conflits autour de l'utilisation des ressources de l'Équipe d'appui à l'information et pour tenter de recentrer les activités de cette dernière qui, selon l'UNSOA, était en perte de vitesse, le contexte évoluant⁵⁸. Un tournant qui a perturbé certains personnels de l'Équipe d'appui à l'information, car cela modifiait en quelque sorte l'entente existante selon laquelle les parties contractantes, des professionnels de la communication stratégique, définissaient les concepts de travail et les mettaient en place, au profit d'une situation plus assujettissante où les tâches étaient affectées du haut vers le bas⁵⁹. De plus, il se développait le sentiment que ce nouvel arrangement était destiné à reléguer à l'Équipe d'appui à l'information les activités crasses de relations publiques pour le compte de l'UA⁶⁰.

Les activités de l'AMISOM liées aux médias ont adopté progressivement le format plus conventionnel de l'Unité de l'information publique de l'ONU, s'écar-

tant de la démarche plus autonome et axée sur la recherche de l'Équipe d'appui à l'information. Elles ont également introduit plus de produits, de matériels et de marchandises axés sur l'interne comme les calendriers, les t-shirts et les sacs, etc. AMISOM. Cela montrait bien l'attention croissante portée à la production (le nombre d'unités produites devenait essentiel) plutôt qu'à l'influence ou aux effets politiques spécifiques bénéfiques pour la popularité de l'AMISOM auprès des populations somaliennes locales. Les visites des médias se faisaient nettement plus rares, même si leur nombre variait habituellement en raison de plusieurs facteurs, notamment le rythme des opérations de l'AMISOM et le développement par le nouveau gouvernement fédéral d'une capacité embryonnaire : ainsi l'Équipe d'appui à l'information, qui avait assuré le logement, les moyens de survie et la sécurité des journalistes détachés, devenait moins vitale. Un journaliste de l'extérieur a suggéré également que cela pouvait être dû au fait que l'AMISOM communiquait de plus en plus par des moyens qui, pour les journalistes indépendants, « étaient inintéressants, comme [les] produits classiques de relations publiques, les coupés de ruban, les cérémonies, etc., et supprimait les choses qui nous intéressaient, car elles révélaient [la] médiocrité [de l'AMISOM], son incompétence ou ses échecs⁶¹».

La fin de l'année 2014 marquait le départ des premières entreprises privées composant l'Équipe d'appui à l'information, car elles avaient perdu le nouveau contrat avec l'ONU⁶². C'est la société Aethos, une division de Aegis Defence Services Ltd spécialisée dans la communication, qui a remporté le contrat, avant d'être rachetée en 2015 par une autre entreprise privée de sécurité, Garda. En dépit du changement de prestataires, le personnel restait en partie le même. Par exemple, certains salariés seniors d'Aethos avaient auparavant travaillé pour Bell-Pottinger/CHIME et de nombreux employés ont vu leur contrat simplement modifié. Le système d'ordre d'attribution des missions précédemment mis en place a perduré avec la nouvelle direction de l'Équipe d'appui à l'information.

Dans ce nouveau contexte, des éléments notables à la fois de continuité et de changement caractérisaient l'Équipe d'appui à l'information. Par exemple, la nouvelle équipe était aussi composée d'environ cinquante personnes, avec une majorité de locaux parlant le somali, et continuait à organiser des formations, préalables au déploiement, aux médias et à la communication pour le personnel de l'AMISOM⁶³. Bien que trente-sept formations de ce type aient été organisées entre décembre 2014 et septembre 2017, la difficulté consistait à maintenir un rythme suffisamment régulier pour s'adapter à la forte rotation du personnel de l'AMISOM. L'Équipe d'appui à l'information a également continué à produire des programmes vidéos officiels, comme la série « AMISOM in Action » qui explorait les aspects essentiels des opérations de la mission.

L'approche en matière de produits de recherche montrait également des éléments de continuité et de changement. L'Équipe d'appui à l'information continuait à rassembler des produits de recherche en suivant les orientations de l'AMISOM. Ils incluait des évaluations de l'Alliance nationale somalienne (SNA), de la Force de police somalienne (SPF) et de la lutte contre la propagande des shebab, ainsi que des études sur la voix des anciens combattants et le rôle des femmes dans la vie politique somalienne. Il était toutefois évident que les nouveaux arrangements ont marqué la transition vers une démarche plus centralisée. Alors que précédemment, le commandement de l'AMISOM recevait des produits de recherche de la part des conseillers en communication stratégique de l'Équipe d'appui à l'information, dans ce nouveau contexte, l'équipe conjointe n'était apte qu'à répondre aux demandes de l'AMISOM en matière de soutien à la communication⁶⁴. Dans la configuration précédente, les experts en communication stratégique jouissaient d'une autonomie plus grande dans leur relation de conseil avec l'AMISOM.

En matière de nouveauté, au niveau stratégique, en 2015 et 2016, l'AMISOM (avec l'UNSOM) a redéfini sa stratégie de communication en basant sa campagne sur trois axes majeurs, favorisant un discours sécuritaire (sur le thème d'une « Somalie sûre et sécurisante »), un discours politique (sur le thème de « Notre Somalie ») et un discours sur le futur État (sur le thème de la « Somalie autonome⁶⁵ »). Du point de vue opérationnel, de nouveaux progrès ont été enregistrés sur les réseaux sociaux, avec la création des comptes Facebook et Instagram de l'AMISOM. Une antenne mobile a également été mise sur pied. Elle était constituée de deux personnes basées à l'hôtel Jazeera, un bâtiment sécurisé situé non loin de l'aéroport international de Mogadiscio. Mi-2017, l'Équipe d'appui à l'information intensifiait ses efforts en détachant un membre du personnel de l'antenne mobile dans chacune des villes de Baidoa, Beledweyne, et Kismayo⁶⁶. Début 2016, les États-Unis renforçaient les capacités de communication de l'AMISOM en lui offrant une station « Radio-in-a-box » de radiodiffusion mobile intégrée afin de produire des programmes pro gouvernement fédéral, pro AMISOM et anti-shebab à l'intention des communautés cibles locales du sud et du centre de la Somalie⁶⁷. Ainsi, l'AMISOM était dotée d'un outil supplémentaire pour ses activités de proximité qui lui permettait aussi bien de relayer des informations que de diffuser des feuilletons radiophoniques, de la musique somalienne et des émissions-débats avec des représentants de la communauté. L'AMISOM a équipé chaque secteur d'une radio portative, exception faite de Kismayo, qui n'a pas mis en place ce programme⁶⁸.

Un soutien local en recul

En dépit de ces différentes initiatives, l'AMISOM a rencontré plusieurs problèmes de communication stratégique entre 2014 et 2016. Les sondages d'opinion de l'Équipe d'appui à l'information révélaient en effet que les populations somaliennes avaient une image nettement moins favorable de la mission. Sur deux mille Somaliens interrogés à Mogadiscio, Baidoa, Beledweyne et Kismayo entre décembre 2014 et février 2015, l'Équipe d'appui à l'information avait constaté qu'au niveau local l'AMISOM bénéficiait d'une image très positive⁶⁹. Par exemple, 76 pour cent des répondants plaçaient une certaine ou une grande *confidence* (confiance au sens d'attente normale et socialement sanctionnée) et 80 pour cent d'entre eux éprouvaient une certaine ou une grande *trust* (confiance au sens de pari sur le comportement coopératif) envers la composante militaire de l'AMISOM, tandis que les statistiques pour les composantes policière et civile de l'AMISOM révèlent des chiffres nettement inférieurs. Cinquante-deux pour cent des sondés étaient assez ou complètement d'accord sur le fait que la présence de l'AMISOM aiderait le peuple somalien à rétablir la paix, et plus de 60 pour cent étaient positifs sur le fait que l'AMISOM permettrait à la Somalie de se stabiliser. Les opérations de l'AMISOM étaient en particulier reconnues pour avoir apporté des progrès considérables dans les domaines de l'éducation (68 pour cent des compétences dans l'armée nationale somalienne (52 pour cent la liberté de cultiver/posséder la terre (50 pour cent et la facilité à faire des affaires (49 pour cent Chose intéressante, les habitants de Beledweyne se sentaient beaucoup plus en sécurité que ceux de Mogadiscio, Kismayo et Baidoa⁷⁰. Un chiffre à mettre en corrélation avec l'image très positive du contingent djiboutien de l'AMISOM, qui jouait un rôle bien plus important dans la gestion des conflits locaux que les troupes déployées par les pays contributeurs dans d'autres zones du pays. Kismayo, en revanche, affichait le taux de mécontentement le plus élevé de l'AMISOM.

Toutefois, l'enquête suivante menée en juin et juillet 2016 a révélé une chute importante de la popularité de l'AMISOM parmi les populations locales. L'enquête a été effectuée auprès de 2 306 adultes à Mogadiscio, Baidoa, Beledweyne, Kismayo et Garowe⁷¹. Elle a été réalisée dans un contexte varié. D'une part, la quasi-totalité des indicateurs socio-économiques mesurés par l'Équipe d'appui à l'information s'est améliorée sur l'ensemble du territoire somalien en 2015-2016, exception faite du coût de la vie⁷². D'autre part, la perception de la sécurité et d'un engagement constructif de l'AMISOM en faveur de la population locale a considérablement reculé. Globalement, le soutien à l'AMISOM a diminué de plus de moitié, passant de 64 pour cent à 28 pour cent et près de la moitié des citoyens somaliens (48 pour cent souhaitaient que l'AMISOM se retire immédiatement.

Si l'on examine les résultats de plus près, 62 pour cent des répondants ont affirmé n'avoir bénéficié d'aucun service de l'AMISOM en 2016, comparés à 32 pour cent en 2014. Globalement, le soutien local à l'AMISOM a nettement reculé à partir de 2014, année pendant laquelle 64 pour cent des sondés soutenaient largement ou dans une certaine mesure l'AMISOM, atteignant seulement 28 pour cent lors de l'enquête de 2016. La satisfaction face aux résultats de l'AMISOM a également chuté. Alors qu'en 2014, 64 pour cent des personnes interrogées se disaient très ou quelque peu satisfaits de l'AMISOM (les plus mauvais scores étant enregistrés à Baidoa et les meilleurs à Beledweyne), en 2016 le chiffre a chuté à pour cent (les plus mauvais résultats provenant de Mogadiscio et les meilleurs de Kismayo). Chose incroyable, en 2016, seuls 15 pour cent des répondants considéraient l'AMISOM comme une force amie et 55 pour cent comme une force ennemie. Les chiffres les plus bas (et contrastant le plus avec l'année précédente) venaient de Beledweyne où, pour 64 pour cent des habitants, l'AMISOM était une force ennemie, contre seulement 13 pour cent des personnes qui y voyaient une force amie. Les chiffres les plus positifs avaient été enregistrés cette fois à Kismayo, où 22 pour cent considéraient l'AMISOM comme une amie et 42 pour cent comme une ennemie. En 2014, 56 pour cent voyaient l'AMISOM comme une force amie contre seulement 14 pour cent comme une force ennemie. Une tendance confirmée par l'évaluation globale selon laquelle en juin 2016, 47 pour cent n'avaient pas confiance du tout en l'AMISOM, 30 pour cent plaçaient une confiance limitée en la mission, et seuls 14 pour cent lui accordaient une grande confiance.

Une étude similaire conduite pour l'AMISOM a confirmé ces tendances négatives. En 2016, l'AMISOM suscitait plus de réactions négatives que positives chez les Somaliens locaux, y compris la perception selon laquelle, en dépit d'une rémunération bien plus élevée, le personnel de l'AMISOM évoluait dans des zones plus sûres, comparé aux soldats de l'armée nationale somalienne qui étaient plus exposés. Les nombreuses accusations de violation des droits de l'homme par le personnel de l'AMISOM perduraient, ce qui a intensifié les appels au transfert des responsabilités de sécurité de l'AMISOM aux forces nationales somaliennes⁷³.

Les principaux défis de l'AMISOM en matière de communication stratégique

Si l'Équipe d'appui à l'information a décuplé les capacités de l'AMISOM en communication stratégique, elle n'en a pas moins rencontré d'énormes difficultés et limitations. Selon les propres conclusions rétrospectives de l'équipe conjointe, l'AMISOM n'a jamais atteint le « rythme » journalistique souhaité et a adopté

une démarche de communication stratégique essentiellement réactive⁷⁴. De même, l'AMISOM elle-même a identifié un chapelet de difficultés en matière d'information du public. À la fin de l'année 2012, elles se résumaient ainsi : le sous-effectif, le manque de coordination et de transmission des informations, la lourdeur des procédures d'autorisation de déclaration retardant la diffusion des informations et la mauvaise harmonisation des déclarations produites, la situation sécuritaire, qui rendait la collecte d'informations très difficiles, l'absence de lignes directrices sur la communication de crise, des points presse irréguliers, et le manque de réunions de haut niveau pour la coordination des informations depuis mars 2011⁷⁵. La petite Unité de l'information publique de l'AMISOM déplorait le fait que l'Équipe d'appui à l'information lui fit trop d'ombre. En réalité, l'Unité de l'information publique n'avait pas de moyen viable de répondre aux besoins en communication stratégique de l'AMISOM sans l'intervention de l'Équipe d'appui à l'information. Un haut représentant de l'équipe conjointe se plaignait également que l'AMISOM dût évoluer en respectant un cadre de règles bien différent de celui des shebab, qui s'appuyaient généralement sur une tactique sanglante et gratuite consistant à créer un état de choc à travers leurs médias⁷⁶.

Bien entendu, la difficulté fondamentale majeure était probablement le théâtre des opérations en Somalie : exceptionnellement hostile, il offrait peu d'endroits sécurisés pour l'hébergement et les activités des personnels de l'Équipe d'appui à l'information. En fin de compte, ils ont été basés dans les locaux de Bancroft Global Development jusqu'à ce qu'un complexe séparé leur soit construit au sein du quartier général de l'AMISOM près de l'aéroport international de Mogadiscio en 2012. Des restrictions de sécurité limitaient également les activités entreprises par les membres de l'Équipe d'appui à l'information dans les secteurs à l'extérieur de Mogadiscio.

Le deuxième problème, et cela peut surprendre, était de vendre certains concepts aux commandants sceptiques de l'AMISOM. Une difficulté à laquelle l'Équipe d'appui à l'information a été confrontée dès le début à propos de Radio Bar-Kulan, quand elle s'est rendu compte que certains hauts dirigeants de l'UA croyaient écouter « Radio AMISOM ». Cela reflétait bien la prévalence ougandaise à l'AMISOM à l'époque et l'expérience des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) dans les guerres de brousse en Ouganda, la communication stratégique étant essentiellement vue comme un outil de propagande pro-AMISOM⁷⁷. La Somalie avait toutefois besoin d'un canal d'information impartial et crédible qui soit équilibré, et donc parfois critique envers l'AMISOM. Albany Associates décrivait en effet Radio Bar-Kulan comme un « observateur impartial, indépendant et fiable des affaires du pays, dirigé par les Somaliens⁷⁸ ». Cet élément inattendu a provoqué des tensions parmi les hauts responsables de l'AMI-

SOM. L'offensive ratée lancée pendant le ramadan par les shebab en août et septembre 2010 marqua sans doute un tournant : le personnel de l'Équipe d'appui à l'information, incorporé aux troupes de l'AMISOM en première ligne, a produit des images vidéos précieuses et escorté les personnalités médiatiques internationales, ce qui en fin de compte permit aux personnels de l'AMISOM de ne plus être perçus comme des envahisseurs, mais comme des libérateurs. Globalement, l'Équipe d'appui à l'information compte qu'il lui aura fallu environ une année pour dissiper les premières hypothèses des UPDF⁷⁹.

Selon l'Équipe d'appui à l'information, la composante civile de l'AMISOM était peu encline à s'engager dans son plan de communication stratégique. D'un côté, les relations de l'Équipe d'appui à l'information avec le quartier général de la force de l'AMISOM étaient bonnes en matière d'accès, car le chef de projet, un senior ougandais, avait été le porte-parole de Yoweri Museveni pendant la guerre civile. Or, quand les militaires de l'AMISOM sont arrivés, l'Équipe d'appui à l'information en a déduit que la composante civile « était réticente à endosser ses responsabilités concernant le processus de communication politique⁸⁰ ». Cela signifiait que l'Équipe d'appui à l'information devait s'en charger à sa place. Le chef de la mission étant basé en dehors du territoire somalien (à Nairobi) et n'effectuant que de courts trajets vers Mogadiscio, il était plus difficile pour l'AMISOM de maintenir durablement des relations positives avec les chefs locaux⁸¹.

La troisième série de difficultés était liée aux relations de l'Équipe d'appui à l'information avec les gouvernements des pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM. Le personnel de l'UA et de l'ONU devait en somme en découdre constamment avec ces pays qui poursuivaient leurs propres objectifs en matière de communication nationale, ignorant souvent les conseils de l'Équipe conjointe. Cet état de fait était évident sur la question de l'information sur les victimes (tant civiles que militaires) notamment. Le problème comportait plusieurs facettes. Tout d'abord, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, les forces militaires avaient au départ une vision étroite de la communication. Donc, lorsqu'ils déployaient dans leur secteur des équipes chargées des médias nationaux, ils avaient tendance à produire des informations focalisées sur leur propre pays. Si la situation était prévisible, elle n'aurait pas dû pour autant nuire à leur engagement stratégique auprès d'autres publics. Cela reflétait également la tendance plus générale des commandants des contingents des pays contributeurs de rapporter à leur capitale plutôt qu'au quartier général de la force de l'AMISOM. Au cours des toutes premières années se posait également le problème de la profonde défiance de la population somalienne locale, qui explique pourquoi l'accès aux camps de l'AMISOM sa souvent été refusé à l'Équipe d'appui à l'information⁸². À partir du moment où elle s'est installée dans les secteurs de l'AMISOM, son personnel était somalien⁸³.

Autre dimension soulignée par le grand intellectuel somalien Faisal Roble, l'agenda de l'AMISOM, qui avait pour objectif d'améliorer la gouvernance somalienne, se heurtait au fait que la plupart des pays fournisseurs de contingents (exception faite du Kenya et de la Sierra Leone) étaient dirigés par des régimes autocratiques. Il existait une contradiction apparente entre la tâche de l'AMISOM de « conduire la Somalie vers la démocratie » alors que son « parrain », le président ougandais Museveni, « ne croit qu'en une démocratie à parti unique⁸⁴ » ! Dans certains cas d'urgence, l'Équipe d'appui à l'information a tenté de façonner la réputation de l'AMISOM, la présentant comme source crédible d'information, alors même que certains pays fournisseurs de contingents étaient surpris à mentir. Cet état de fait s'appliquait notamment à la question des victimes et du commerce illégal de marchandises. Tristan McConnell, un journaliste britannique chevronné qui a couvert les Shebab pendant plus d'une décennie, déclarait à ce propos : « le penchant marqué du Kenya pour des communiqués de presse mensongers montre que nous avons atteint une situation déplorable dans laquelle les terroristes semblent plus honnêtes que le gouvernement⁸⁵ ». Les produits médiatiques des shebab mettaient régulièrement en avant les mensonges du gouvernement kényan, mais les moyens de contact, de coordination et d'influence de l'Équipe d'appui à l'information à l'égard des Forces de défense du Kenya étaient limités, car celles-ci rechignaient à accepter les conseils de l'équipe conjointe⁸⁶. Cette situation a persisté, comme l'a montré sans ambiguïté la réponse incohérente du gouvernement kényan faite aux médias lors des batailles dans les camps militaires d'Al-Adde en janvier 2016 et de Kulbiyow en janvier 2017⁸⁷.

Force est de constater que l'exemple donné par les États-Unis sur certaines questions n'a pas aidé. Comme l'a fait remarquer la journaliste Robyn Kriel, un voile de mystère entoure les frappes américaines lancées contre les shebab pendant plus de dix ans, généralement inexplicables. La réticence à dévoiler toute image vidéo des frappes ne faisait pas de doute, comme en Irak, au Pakistan et en Syrie⁸⁸. Cela renforçait le sentiment des pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM que la sécurité opérationnelle prévalait par rapport à la communication stratégique, aussi ne dévoilaient-ils pas tous les aspects de leurs opérations. Comme l'a reconnu l'Équipe d'appui à l'information, probablement plus que dans tout autre domaine, les débats sur la reconnaissance des pertes militaires « ont entraîné de sérieux problèmes de crédibilité⁸⁹ ».

L'attitude peu collaborative de certains pays fournisseurs de contingents se traduisait également dans la maigre formation aux médias généralement dispensée au personnel de l'AMISOM, notamment au cours des premières années. Certes, l'Équipe d'appui à l'information continuait à former le personnel en pré-déploiement et assurait un entraînement aux techniques de communication et aux

médias, mais, souvent, elle assimilait la nécessité de renforcer et d'améliorer la communication comme une faiblesse. Comme le soulignait l'AMISOM dans sa Directive stratégique de 2013, « il est important de s'assurer que des informations exactes sur le mandat, les objectifs et les opérations de l'AMISOM soient disséminées le plus largement possible, tant en Somalie qu'au-delà de ses frontières, pour assurer le succès des opérations de l'AMISOM et l'accomplissement du mandat de la mission⁹⁰ ». Et pourtant, de nombreux personnels de la mission continuaient à commettre des fautes et rares étaient les signes montrant que la composante militaire de l'AMISOM croyait sérieusement à ces déclarations.

Au début de l'année 2013 par exemple, un des principaux porte-paroles de l'AMISOM n'avait reçu aucune formation préalable dans ce domaine⁹¹. L'incident probablement le plus notoire à cet égard s'est produit en mars 2014, quand un média local somalien fait état de la déclaration d'un officier burundais : « je ne veux pas vaincre les shebab. Je préfère les disperser afin de prolonger ma mission⁹² ». Largement relayé par la radio somalienne et d'autres sources d'informations, cet aveu a donné l'impression que les soldats de la paix de l'AMISOM souhaitaient en priorité cumuler suffisamment d'argent pour construire leur maison ou acheter une voiture une fois rentrés chez eux avant la réussite de leur mission. Les représentants de l'Équipe d'appui à l'information ont également souligné que la qualité de la formation en matière de médias variait d'un pays contributeur à l'autre ; d'abord mise en place pour l'Ouganda puis le Burundi, elle était ensuite étendue aux autres pays fournisseurs de contingents. Si l'enseignement dispensé aux UPDF était généralement salué, la performance des officiers des KDF était en butte à de nombreuses critiques⁹³.

L'Équipe d'appui à l'information a également rencontré plusieurs problèmes organisationnels. Comme la plupart des acteurs intervenant en Somalie, elle pâtissait d'un manque de ressources, du renouvellement fréquent du personnel et du recours non adapté à des professionnels « peu sensibilisés aux cultures et aux langues et méconnaissant la culture somalie⁹⁴ ». La composante recherche de l'Équipe d'appui à l'information, par exemple, avait du mal à produire en permanence des produits précis et fiables destinés à aider les hauts responsables à mieux comprendre l'environnement dans lequel ils évoluent. Si le problème s'expliquait en partie par un manque de ressources, il était également dû à l'insécurité, et peut-être, à la base, à la complexité de la dynamique des clans en Somalie et aux alliances mouvantes entre les différents acteurs armés. Par exemple, dix ans après, l'UA, l'ONU et le gouvernement fédéral n'avaient toujours pas de liste à jour des membres de l'armée nationale somalienne ! Une controverse entourait également le faible nombre d'Africains parmi les cadres dirigeants, tandis que les personnels

des communications étaient majoritairement des Britanniques issus des médias, des forces armées et de la vie politique⁹⁵.

Ces difficultés et ces limitations étaient autant d'occasions manquées de nuire à l'image des shebab. Pour ne citer que quelques exemples, en 2011, un journaliste en visite a rapporté comment l'AMISOM n'a pas su saisir l'occasion de prouver les références régulières des shebab aux images sexuelles et aux viols de femmes⁹⁶. Lors de la prise d'un bastion des shebab, les soldats de l'AMISOM ont trouvé « des murs couverts de griffonnages des plus obscènes » représentant notamment des scènes de viol, de bestialité, et d'une imagerie mi-humaine mi-animale rarement associée à un islamisme fervent. Cette découverte a inspiré une plaisanterie d'un représentant de l'ONU, déclarant que « pour neutraliser les shebab en tant que force de combat, il suffit que l'AMISOM affrète depuis Bangkok deux avions de prostituées et les conduise sur le front⁹⁷ ».

Autre exemple plus récent, en 2016 le secrétaire général de l'ONU relatait l'enrôlement d'enfants par les shebab pour mener leurs plus sanglants combats⁹⁸. Même si elle avait suffisamment de temps pour réagir aux événements décrits, il aura fallu à l'AMISOM deux semaines pour formuler un contre-discours⁹⁹. Comme l'expliquait Kriel, c'était l'occasion idéale pour l'AMISOM de dépendre les shebab comme des lâches qui envoyaient les enfants au front pour qu'ils mènent leurs batailles, une occasion hélas manquée¹⁰⁰. Un ancien représentant de l'Équipe d'appui à l'information conclut que ces occasions manquées reflétaient de manière générale « l'incapacité constante à décliner tout message contre les attaques shebab entourées d'une large publicité. Il n'existe aucun travail préparatoire en matière de déclaration des activités suspectes, aucune réaction rapide sous forme de message au début de l'incident [et] pas de messages de suivi pour clarifier ce qui s'est passé¹⁰¹ ».

Enseignements

L'analyse ci-dessus suggère qu'il n'y avait pas de démarche viable permettant à la minuscule Unité de l'information publique (PIU) de l'AMISOM de répondre aux besoins en communication stratégique de la mission. Sans l'Équipe d'appui à l'information, l'AMISOM n'aurait eu aucune capacité dans ce domaine. De plus, dans le cadre de la politique globale de communication stratégique de l'Équipe d'appui à l'information, les résultats probants des enquêtes et les débats plus larges sur l'AMISOM tenus à Addis Abeba, New York, Bruxelles et Washington suggèrent que ce travail a permis d'inverser la tendance et de rallier l'opinion publique contre le discours dominant initial des shebab.

Toutefois, les circonstances évoluant, les communications stratégiques devaient s'adapter : menace shebab d'une autre nature, nombre accru de pays fournisseurs de contingents drainés par la mission, mise en œuvre par le gouvernement fédéral somalien d'une politique de communication stratégique propre, quoiqu'embryonnaire, et présence renforcée de l'ONU sur le terrain en Somalie. En dépit des difficultés et des défauts abordés ci-dessus, le rôle joué par l'Équipe d'appui à l'information était innovant et important pour l'AMISOM. La mission étendue de l'ONU autorisée en 2013 et la transition vers une démarche de stabilisation à partir de 2014 ont changé la donne. Dès lors, la priorité était accordée au soutien aux autorités somaliennes qui, comme d'autres composantes de l'AMISOM, n'étaient pas jusqu'alors primordiales pour l'Équipe d'appui à l'information.

Le premier enseignement est sans aucun doute que le déploiement d'une opération de paix dépourvue des capacités nécessaires pour mener une campagne de communication stratégique efficace est une erreur majeure. Pour s'assurer que l'histoire ne se répète pas, l'UA doit se doter d'une capacité permanente de communication stratégique outillée pour développer une politique et des plans, assurer la cohérence et soutenir une stratégie solide de communication dans toutes les opérations de paix. Naturellement, la nature même des capacités de communication stratégique devra être adaptée en fonction des besoins du terrain.

Le deuxième enseignement est qu'il convient d'assurer une cohérence entre une vision claire et une politique sérieuse afin d'orienter la communication stratégique. Le commandement de la mission devra exprimer clairement les effets souhaités et clarifier la façon dont les publics spécifiques peuvent être influencés afin de soutenir les objectifs de la mission. De plus, comme nous l'avons vu dans le cas de l'AMISOM, il ne suffit pas de définir une politique cohérente ; les pays contribuant à la mission doivent également la mettre en œuvre. Pour qu'elle soit efficace, il faut inspirer confiance et être constamment crédible. La question des victimes (à la fois civiles, causées par l'AMISOM, et dans les rangs même de la mission) a clairement montré à quel point l'absence d'une politique cohérente entre l'UA et les pays fournisseurs de contingents de la mission pourrait avoir un impact désastreux sur la communication stratégique. Il n'était donc pas surprenant que l'Équipe d'appui à l'information ait dû lutter pour gagner la confiance aussi bien de certains contingents de la mission que des publics somaliens locaux.

Le troisième enseignement tiré est qu'une communication effective stratégique au sein de l'AMISOM exige un état d'esprit expéditionnaire et la volonté de prendre des risques, y compris en assurant et en appuyant l'accès des médias dans des circonstances difficiles. Comme pour le volet logistique des opérations de l'UNSOA, seul un sous-traitant pouvait vraisemblablement, et ce dès les premières années, assurer cette fonction par opposition à l'Unité de l'information publique

(PIU), une entité au format standard de l'ONU. Comme l'UNSOA, l'expérience de l'Équipe d'appui à l'information montre que dans un environnement aussi peu sûr et changeant que la Somalie, les ententes contractuelles doivent intégrer une part de flexibilité et de prise de risque. Dans ce cas, l'Équipe d'appui à l'information a été envisagée initialement pour assurer une démarche de conception de projet décentralisée faisant la part belle à la stratégie, une perspective restreinte à partir de 2013. Toutefois, compte tenu de la nécessité de tirer rapidement des leçons et d'évoluer en conséquence, la capacité à prendre des risques était essentielle.

Il se dégage enfin un dernier enseignement. L'expertise nécessaire en matière de dynamique des conflits locaux signifie que, pour mener à bien leurs opérations, les entités comme l'Équipe d'appui à l'information doivent se doter d'une équipe majoritairement locale afin d'assurer une réussite pérenne. La difficulté rencontrée dès le début par l'AMISOM était l'absence d'une capacité privée somalienne en mesure de fournir un effort adapté à la portée, à l'échelle et à la complexité de la mission de l'Équipe d'appui à l'information¹⁰². La situation s'est progressivement améliorée et l'équipe conjointe a maintenu un personnel composé d'au moins cinquante pour cent de locaux. Néanmoins, l'embauche et le maintien des meilleurs éléments n'ont jamais été une mince affaire, d'autant plus que les Somaliens se méfiaient initialement de l'AMISOM, ce qui s'est souvent traduit par des obstacles d'ordre pratique entravant l'efficacité de la campagne, comme l'impossibilité de mettre en œuvre une co-implantation.

Notes

1. LEHMANN, Ingrid A., *Peacekeeping and Public Information*, Londres : Routledge, 1999 ; LINDLEY, Dan, « Untapped power? The status of UN information operations », *International Peacekeeping* 11, no. 4, 2004, pp. 608–24, <https://doi.org/10.1080/1353331042000248696>; BETZ, Michelle, PAPPER, Helene, « UN peacekeeping radio : The way forward », in *Communication and Peace: Mapping an Emerging Field*, HOFFMANN, Julia, HAWKINS, Virgil, dir., Londres : Routledge, 2015, pp. 163–178 ; voir aussi LEHMANN, Ingrid A., « Still caught in the crossfire? UN peace operations and their information capacities », in *Communication and Peace: Mapping an Emerging Field*, HOFFMANN, Julia, HAWKINS, Virgil, dir., Londres : Routledge, 2015, pp. 135–144 ; OKSAMYTNA, Kseniya, « Policy Entrepreneurship by International Bureaucracies: The Evolution of Public Information in UN Peacekeeping », *International Peacekeeping* 25, no. 1, 2018, pp. 79–104, <https://doi.org/10.1080/13533312.2017.1395286> ; BELLOU, Fotini, « Cultural Awareness in Peace Operations: Effective Marketing or Strategic Communications », *Procedia-Social and Behavioral Sciences* 148, 2014, pp. 579–587, <https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2014.07.083>, p. 579 ; voir aussi DUFFEY, Tamara, « Cultural Issues in Contemporary Peacekeeping », *International Peacekeeping* 7, no. 1, 2007, pp. 142–168, <https://doi.org/10.1080/13533310008413823>.

2. BOUTELLIS, Arthur et CHOWDHURY FINK, Naureen, *Waging Peace: UN Peace Operations Confronting Terrorism and Violent Extremism*, New York : International Peace Institute, octobre 2016, pp. 24–25.

3. NATO Strategic Communication Policy PO (2009)0141, 29 septembre 2009, http://stratcomhellas.weebly.com/uploads/5/1/6/5/51658901/nato_stratcom_policy_2009.pdf ; NATO MCM-0085-2010, « Military Concept for Strategic Communications », 12 août 2010, <http://info.publicintelligence.net/NATO-STRATCOM-Concept.pdf>.

4. PETRAEUS, David H., « Multi-National Force Irak Commander's Counterinsurgency Guidance », Military Review LXXXVIII, no. 5, septembre-octobre 2008, pp. 2-4, http://usacac.army.mil/CAC2/MilitaryReview/Archives/English/MilitaryReview_20081031_art004.pdf; CHOWDHURY FINK, Naureen et BARCLAY, Jack, *Mastering the Narrative: Counterterrorism Strategic Communications and the United Nations*, Washington, DC : Center on Global Counterterrorism Cooperation, 2013, http://globalcenter.org/wp-content/uploads/2013/03/Feb2013_CT_StratComm.pdf.
5. « Strategic Communications for the New Era of Peace Operation », International Challenges Forum, Policy Brief 2015, p. 1, www.challengesforum.org/Global/Reports/Policy%20Briefs/Policy%20Brief%202015_1_Strategic%20Communications%20for%20the%20New%20Era%20of%20Peace%20Operations.pdf.
6. ONU, Assemblée Générale, Conseil de sécurité, A/70/95-S/2015/446, « Comprehensive review of the whole question of peacekeeping operations in all their aspects; Comprehensive review of special political missions; Strengthening of the United Nations system », 17 juin 2015, www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2015_446.pdf.
7. Entretien, représentant de l'UA, 3 décembre 2017.
8. Les tâches mandatées de l'AMISOM ont évolué bien au-delà du champ du maintien de la paix, et regroupent la protection des personnalités, les combats en temps de guerre, la contre-insurrection, la stabilisation et l'édification de l'État, ainsi que l'appui aux processus électoraux, et le déploiement d'une assistance humanitaire. Pour un historique détaillé de la mission, lire WILLIAMS, Paul D., *Fighting for Peace in Somalia : A History and Analysis of the African Union Mission (AMISOM), 2007-201*, Oxford : Oxford University Press, 2018.
9. HALLAHAN, Kirk, et al., « Defining strategic communication », *International Journal of Strategic Communication* 1, no. 1, 2007, p. 3, <https://doi.org/10.1080/15531180701285244>.
10. PAUL, Christopher, *Strategic Communication: Origins, Concepts and Current Debates*, Santa Barbara, CA : Praeger, 2011, p. 3.
11. IST 2012, « Final Report : Information Support Services to UNSOA/AMISOM : November 2009–November 2012 », Albany-CHIME, document non publié, p. 78.
12. Entretien, ancien représentant de l'UNSOA, 28 septembre 2017.
13. International Crisis Group, « Somalia's Divided Islamists », Crisis Group Africa Briefing No. 74, 18 mai 2010, www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/somalia/somalia-s-divided-islamists ; HANSEN, Stig Jarle, *Al-Shabab in Somalia: The history and ideology of a militant Islamist group, 2005-2012*, Londres : Hurst, 2013, <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199327874.001.0001> ; ANZALONE, Christopher, « Continuity and Change: The evolution and resilience of Al-Shabab's media insurgency, 2006-2016 », rapport rédigé par Hate Speech International, novembre 2016, www.hate-speech.org/new-report-on-al-shabab-media/ ; KRIEL, Robyn, « TV, Twitter and Telegram: How Do Jihadi Insurgents Attempt to Influence the Mass Media? », mémoire de MA, King's College Londres, 2017.
14. WILLIAMS, Paul D., « UN Support to Regional Peace Operations: Lessons from UNSOA », New York : International Peace Institute, février 2017, www.ipinst.org/2017/02/un-support-regional-peace-ops-unsoa.
15. IST 2012, p. 3, p. 5.
16. Entretien, ancien représentant de l'UNSOA, 3 août 2017.
17. Entretien, ancien représentant de l'UNSOA, 20 juillet 2017.
18. Dès sa mise sur pied, la gestion de projet de Radio Bar-Kulan a été confiée à Albany et Okapi Consulting s'est retiré du consortium ; IST 2012, pp. 9-10.
19. IST 2012, p. 29, p. 31
20. IST 2012, p. 7.
21. Rapport annuel de l'AMISOM 2011, document interne de l'AMISOM, p. 82.
22. CONING, Cedric de, et al., « The Role of the Civilian Component », in *The African Standby Force: Quo Vadis?*, MANDRUP, Thomas, VREĚ, Francois, dir., Stellenbosch, Afrique du Sud : African Sun Media, 2017, pp. 63-86.
23. IST 2012, p. 78.
24. BAILEY, Richard, cité dans Kriel, « TV, Twitter and Telegram », p. 53.
25. IST 2012, p. 8.
26. L'Équipe d'appui à l'information a également apporté son soutien à l'ONU en Somalie ainsi qu'au gouvernement fédéral, en fournissant par exemple des équipements vitaux au ministère de l'Information en appui à Radio Mogadishu.

27. Voir www.bar-kulan.com.
28. Entretien, ancien représentant de l'IST, 20 juillet 2017.
29. Rapport annuel 2010 de l'AMISOM, document interne de l'AMISOM, p. 81, www.amisom-au.org.
30. Voir www.Somalimedia.org et www.somaliamediamonitoring.org respectivement.
31. IST 2012, p. 52.
32. Rapport annuel 2010 de l'AMISOM, p. 82.
33. IST 2012, pp. 59–60.
34. Entretien, représentant de l'IST, 3 janvier 2013, ancien représentant de l'IST, 20 juillet 2017.
35. Comité pour la protection des journalistes, « Somalia/Africa », CPJ, <https://cpj.org/africa/somalia/>.
36. IST 2012, p. 55.
37. Entretien, ancien représentant de l'IST, 20 juillet 2017.
38. IST 2012, p. 15.
39. *Id.*, p. 20.
40. *Id.*, p. 17.
41. *Id.*, p. 21.
42. *Id.*, p. 22.
43. *Id.*, p. 24, 25, 79, 25.
44. *Id.*, p. 24.
45. *Id.*, p. 5.
46. *Id.*, pp. 26-27.
47. *Id.*, p. 33.
48. Interview, IST official, 3 January 2013.
49. *Id.*, pp. 37-38.
50. *Id.*, p. 81ff.
51. *Id.*, p. 49.
52. *Id.*, p. 86.
53. *Id.*, p. 92.
54. FREEAR, Matt et DE CONING, Cedric, « Lessons from the African Union Mission for Somalia (AMISOM) for Peace Operations in Mali », *Stability: International Journal of Security and Development* 2, no. 2, 2013, p. 23.
55. LOTZE, Walter et WILLIAMS, Paul D., *The Surge to Stabilize: Lessons for the UN from the AU's Experience in Somalia*, New York : International Peace Institute, mai 2016, www.ipinst.org/2016/05/un-au-stabilize-somalia.
56. IST 2013, « Mogadishu Polling Survey 2013 (Wave 2) », document interne de l'IST.
57. Entretien, représentant de l'IST, février 2014.
58. Entretien, ancien représentant de l'UNSOA, 3 août 2017.
59. Entretien, ancien représentant de l'IST official, 20 juillet 2017.
60. Entretien, ancien représentant de l'UNSOM, 10 mars 2017.
61. MCCONNELL, Tristan, cité dans KRIEL, « TV, Twitter and Telegram », p. 78.
62. *Id.*, p. 53.
63. Entretien, représentant de l'IST, 7 septembre 2017.
64. Entretien, représentant de l'IST, 6 septembre 2017 ; représentant de l'ONU, 28 septembre 2017.
65. UNSOM-AU, « Citizens' Perception of Peace and Stabilization Initiative in Somalia », Mid-line Report, UNSOM et UA, août 2016, p. 10.
66. Interviews, représentant de l'IST, 6 septembre 2017 ; représentant de l'ONU, 28 septembre 2017.
67. AMISOM, « AMISOM introduces 'Radio-In-A-box' to enhance communication with local populations », Communiqué de presse de l'AMISOM, février 2016, <http://amisom-au.org/2016/02/amisom-introduces-radio-in-a-box-to-enhance-communication-with-local-populations/>.
68. Farsight Africa Group, « 2017 Final Report : Radio in a Box Program », Forcier, juin 2017, 6, p. 18.
69. IST 2015, « Citizens' Perception of Peace and Stabilization Initiatives in Somalia », Final Presentation Report, Équipe d'appui à l'information UA-ONU, juillet 2015.
70. Ipsos 2015, « Citizens' Perception of Peace and Stabilization Initiatives in Somalia, » Draft Summary Report, Ipsos, 7.

71. Ipsos 2016, « Citizens' Perception of Peace and Stabilization Initiative in Somalia », Ipsos Survey Report, juillet 2016 ; voir aussi UNSOM-AU, « Citizens' Perception of Peace and Stabilization Initiative in Somalia », p. 26–30.
72. UNSOM-AU, « Citizens' Perception of Peace and Stabilization Initiative in Somalia », p. 3, 24.
73. *Id.*, p. 5, p. 16.
74. IST 2012, p. 106.
75. AMISOM, « AMISOM Mission Implementation Plan 2012 », document interne de l'AMISOM, annexe D, p. 10.
76. Entretien, représentant de l'IST, 6 septembre 2017.
77. Entretien, ancien représentant de l'IST, 20 juillet 2017.
78. Albany Associates, www.albanyassociates.com/projects/somalia (lien n'existant plus).
79. IST 2012, p. 46.
80. IST 2012, p. 35.
81. Entretiens, représentant de l'IST, 3 octobre 2012 ; représentant des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF), 14 août 2012 ; représentant de l'AMISOM, 15 août 2012.
82. Entretien, ancien représentant de l'IST, 20 juillet 2017.
83. Entretien, représentant de l'ONU, 28 septembre 2017.
84. ROBLE, Faisal A., *Remarks to the Institute for Horn of Africa Studies and Affairs conference*, Minneapolis, octobre 2013, www.youtube.com/watch?v=iq3PFwzBk&feature=youtu.be.
85. KRIEL, « TV, Twitter and Telegram », p. 70.
86. Entretien, ancien représentant de l'UNSOA, 3 août 2017.
87. WILLIAMS, Paul D., *The Battle at El Adde: The Kenyan Defence Forces, a-Shabaab, and Unanswered Questions*, New York: International Peace Institute, 2016, www.ipinst.org/2016/07/the-battle-at-el-adde-the-kenya-defence-forces-al-shabaab-and-unanswered-questions.
88. KRIEL, « TV, Twitter and Telegram », p. 74–75.
89. IST 2012, p. 56.
90. AMISOM Strategic Directive 2013, document interne de l'AMISOM, section 19g.
91. Entretien, conseiller militaire britannique auprès de l'AMISOM, 28 février 2014.
92. ABDISAMAD, Abdiwahab S., « AMISOM must leave Somalia before 'Mission Creep' sets in », *The Star*, 11 mars 2014, www.the-star.co.ke/news/2014/03/11/amisom-must-leave-somalia-before-mission-creep-sets-in_c906058.
93. Entretiens, journaliste ougandais, 15 août 2012 ; représentant de l'IST, 3 octobre 2012.
94. HARLEY, Stephen, cité dans KRIEL, « TV, Twitter and Telegram », pp. 72-73.
95. Entretien, représentant de l'UNSOM, 10 mars 2017.
96. Les combattants shebab ont régulièrement commis des actes de violence sexuelle et des viols, y compris contre des enfants. Voir par exemple le document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU, S/2016/360, « Children and armed conflict: Report of the Secretary-General », 20 avril 2016, www.undocs.org/s/2016/360 ; Assemblée générale, Conseil de sécurité de l'ONU, S/2017/249, « Report of the Secretary-General on conflict-related sexual violence », 15 avril 2017, www.undocs.org/s/2017/249.
97. FERGUSON, James, *The World's Most Dangerous Place*, Boston, MA : Da Capo Press, 2013, p. 117.
98. KRIEL, « TV, Twitter and Telegram », pp. 62–63.
99. AMISOM, *Al-Shabaab violating human rights by recruiting child soldiers* (Communiqué vidéo de l'AMISOM, 18 avril 2016), www.youtube.com/watch?v=a1QZnU3N6VA.
100. KRIEL, « TV, Twitter and Telegram ».
101. HARLEY, Stephen, cité dans KRIEL, « TV, Twitter and Telegram », pp. 86-87.
102. Entretien, ancien représentant de l'UNSOA, 3 août 2017.